

Le PARI de l'intelligence

Revue d'analyse et d'information du syndicat Action & Démocratie

**RECONSTRUIRE
LE SYNDICALISME**
pour reconstruire l'école

**L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
DANS L'ÉDUCATION**
vers l'obsolescence
des professeurs ?

**LA MISE AU PAS GESTIONNAIRE
DE L'ENSEIGNANT**

Malicornay, suite...
**L'ENSEIGNEMENT DU
FAIT RELIGIEUX**

**LE HARCÈLEMENT
MORAL AU TRAVAIL
SUJET TABOU
DANS L'ÉDUCATION
NATIONALE**



**DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2018**

Découvrez dans ce numéro...

Le pari de l'intelligence	5
L'histoire d'Action & Démocratie	9
L'intelligence artificielle : vers l'obsolescence de l'école ?	11
Le saviez-vous ?	
Les heures de vie de classe	12
L'intelligence artificielle dans l'Éducation	
<i>Une mise en perspective</i>	13
L'enseignant, cet employé	
<i>Qu'est-ce qu'un dispositif gestionnaire ? Un cas d'école</i>	19
Le saviez-vous ?	
Le registre de sécurité et santé au travail	
C'est obligatoire !	23
Le saviez-vous ?	
Que faire quand l'exercice de votre métier	
est rendu impossible par votre état de santé ?	30
Un an après l'affaire de Malicornay	
<i>Témoignage et réflexions sur</i>	
<i>l'enseignement du fait religieux à l'école</i>	33
BULLETIN D'ADHÉSION - RÉADHÉSION	
au Syndicat National Action & Démocratie	38

DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

P. 40 Reconstruire le syndicalisme, pour reconstruire l'école	P. 54 COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE CPE
P. 41 Les dessous et les enjeux des élections professionnelles	P. 55 COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS
P. 45 Comité Technique Ministériel 2018 : il est temps de redevenir sérieux !	<i>(Synthèse des professions de foi A&D pour les trois CCP)</i>
P. 48 CAPN PROFESSEURS CERTIFIÉS	P. 57 ÉLECTIONS 2018 : IL EST TEMPS DE REDEVENIR SÉRIEUX !
P. 50 CAPN PROFESSEURS AGRÉGÉS	
P. 52 CAPN PLP	

Le harcèlement moral au travail	
<i>Un sujet encore tabou dans l'enseignement</i>	57
Le saviez-vous ?	
ACTION SOCIALE : Aides financières, indemnités...	61
Y a-t-il des lobbies dans l'Éducation Nationale ?	
<i>Note de réflexion</i>	63
On ne gère pas l'éducation comme une entreprise !	
<i>Déclaration préalable Action & Démocratie-CFE-CGC</i>	
<i>au Conseil supérieur de l'éducation, Séance du 20 septembre 2018</i>	67
Communiqué : Non à la transformation des recteurs en managers !	70
La fin des titres et la fonte du statut : un risque pour tous !	71
L'école de la confiance : du slogan à la réalité	73
Lettre ouverte au Président de la République sur l'enseignement professionnel	77
Action & Démocratie : l'organisation nationale	80
Action & Démocratie : l'organigramme dans le détail	81
Responsables des mutations inter-académiques par groupes d'académies	82
La question de l'orientation : assez de démagogie !	85
Le saviez-vous ?	
Capital décès versé pour le décès d'un fonctionnaire	
Il y a eu un avant et un après 6 novembre 2015	87



ACTION & DÉMOCRATIE cfe-cgc

Adhésions

15-17 rue Beccaria
75012 PARIS

Siège statutaire

142 rue de Rivoli
75001 PARIS

Pour toute autre correspondance, adressez-vous au Secrétariat National :

ACTION & DÉMOCRATIE
9 rue de la Charente
68270 WITTENHEIM

Téléphone secrétariat National

07 71 78 84 52
09 50 88 61 54

Permanence secrétariat 9h à 17h

En cas d'urgence :

Walter CECCARONI
06 81 89 55 55

Site National

www.actionetdemocratie.com

Mail National

adnational@actionetdemocratie.net

Coordonnées académiques sur

www.actionetdemocratie.com

Le Pari de l'Intelligence
N°1 - Décembre 2018
Tirage : 20 000 exemplaires

Dépôt légal à la parution

Directeur de la publication :
Walter CECCARONI

Rédaction :
René CHICHE

Maquette et mise en page :
Güngör CANAVAR
06 63 60 40 14
canavartistecom@free.fr

Ont contribué à ce numéro :
Philippe HERR, Matthieu FAUCHER,
Arnaud DANIEL, Frédérique EVENOU,
Gabriel PEREZ, Michel PAILLARD

Photographies :
Frédérique EVENOU

Chers collègues,

Je vous invite cordialement à prendre connaissance du contenu de cette revue, pour laquelle nous avons fait le choix de la qualité.

Nous mettons à votre disposition et en débat des réflexions inédites sur des sujets qui nous concernent tous, ainsi que des analyses argumentées relatives aux nouvelles technologies qui vont transformer notre quotidien d'enseignants comme le milieu de travail de tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Fidèles à notre ligne de conduite consistant à faire « le pari de l'intelligence », nous misons sur la profondeur de la réflexion et le renouvellement des idées pour réinventer le combat syndical, plus que jamais essentiel.

Nous choisissons par-là de nous démarquer d'un syndicalisme revendicatif, se bornant souvent à de simples postures et situant son action dans la vindicte, quand ce n'est pas dans l'insulte.

Ce syndicalisme-là est stérile et moribond.

Pour être crédible, un syndicat doit être en capacité de relayer, sans la trahir ni l'affadir, l'expression vraie de ceux qu'il se donne pour mission de représenter et de défendre.

Il se doit d'être indépendant de tout groupe de pression.

Pour être crédible, un syndicat doit être en capacité de relayer, sans la trahir ni l'affadir, l'expression vraie de ceux qu'il se donne pour mission de représenter et de défendre

Il doit surtout éviter la professionnalisation de ses cadres et rester un syndicalisme de terrain et de proximité.

Ces conditions s'imposent à nous comme des évidences.

On ne reconstruira pas l'école sans reconstruire le syndicalisme ni engager avec les pouvoirs publics, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, un dialogue dont l'issue, jusqu'à présent introuvable, dépendra d'une intelligence sur laquelle nous parions avec vous pour être en mesure de l'imposer à nos interlocuteurs.

Chers collègues, soyez assurés que nous recherchons avant toute chose à recréer les conditions d'une belle et forte ambition nationale pour le savoir, la connaissance et l'éducation compris comme la voie d'émancipation des peuples.

Le syndicalisme d'aujourd'hui exige de se saisir à nouveau du projet d'une école ambitieuse, une école digne des prochaines générations, une école respectueuse de ses professeurs comme de chacun de ses acteurs.

Nous suscitons ici un nouvel espoir et un nouvel élan pour tous ceux qui décident, contre vents et marées, que l'école de la République a encore de l'avenir, et un bel avenir.

Le syndicalisme est mort !

Vive le syndicalisme !

Vive le service public !



Walter Ceccaroni

Projet de Rpt
à emmener =

Sins

Commun
à tous / h

Existe en Com
Mme le Y/pit



Le pari de l'intelligence

Déclaration prononcée en présence et à l'adresse de Jean-Michel BLANQUER au Conseil supérieur de l'Éducation le 15 octobre 2018.

Alors que l'école se fissure de toutes parts, le ministre de l'Éducation et la plupart des organisations syndicales se bornent à discuter de la couleur de la tapisserie destinée à masquer les brèches, restant obstinément sourds aux plaintes des occupants.

Fidèle à ses engagements, Action & Démocratie rappelle ici que le respect des personnels repose sur le respect de leur fonction, et qu'il est temps de remettre l'instruction au cœur de l'école, car tout le reste en découle.

“ Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

On désigne normalement par le mot école l'institution qui se charge d'instruire et de cultiver les nouvelles générations en leur transmettant le patrimoine des précédentes, à commencer par cette langue subtile, irremplaçable instrument de la pensée et de l'acquisition de tous les savoirs aussi bien que de la connaissance de soi-même.

Dans une république bien gouvernée, dès qu'elle est instituée et charge ses maîtres de cette unique et fondamentale tâche, l'école publique ne devrait plus être réformée, si ce n'est de façon très marginale.

Dans une société en bonne santé, la confiance à l'égard de l'institution scolaire et de ses personnels devrait aller de soi.

Qu'il faille contraindre par la loi les élèves et leur famille au respect envers les personnels, du personnel technique et de service au personnel enseignant, en dit long sur l'état déplorable dans lequel se trouve dorénavant l'institution scolaire, pour ne rien dire de celui de la société elle-même.

“ *Dans une société en bonne santé, la confiance à l'égard de l'institution scolaire et de ses personnels devrait aller de soi.* ”

Que le rappel de cette évidence soit en outre contesté en son opportunité, voire en son principe, par certains représentants de la si mal nommée « communauté éducative », cela en dit long également sur les difficultés qu'il nous faut désormais surmonter afin de retrouver une école digne de ce nom, une école où l'autorité des maîtres, fondée sur le savoir qu'ils ont eux-mêmes appris à maîtriser afin de pouvoir le transmettre à leurs élèves,

“ *l'indiscipline est devenue un fait dont on s'accommode tant bien que mal à force de l'avoir tolérée et d'avoir renoncé à la sanctionner* ”

ne serait ni mise en cause ni offerte en pâture aux avis peu éclairés des premiers venus – qu'ils se prennent pour des « usagers » ou des « clients », rôle déplacé que suggère aux élèves ainsi qu'à leur famille l'appellation de « service public de l'Éducation » pour désigner ce qui, par nature, n'est pas du tout un service car on ne distribue pas l'Éducation comme le gaz, l'électricité ou le courrier... ; ou bien qu'ils se prennent pour des « experts » et se dotent d'un « conseil scientifique » par-ci, de porte-paroles médiatiques par-là, afin de pérorer sur l'école, sur l'enseignement, sur la pédagogie comme s'ils en savaient autant en ce domaine que les spécialistes avérés que sont les professeurs !

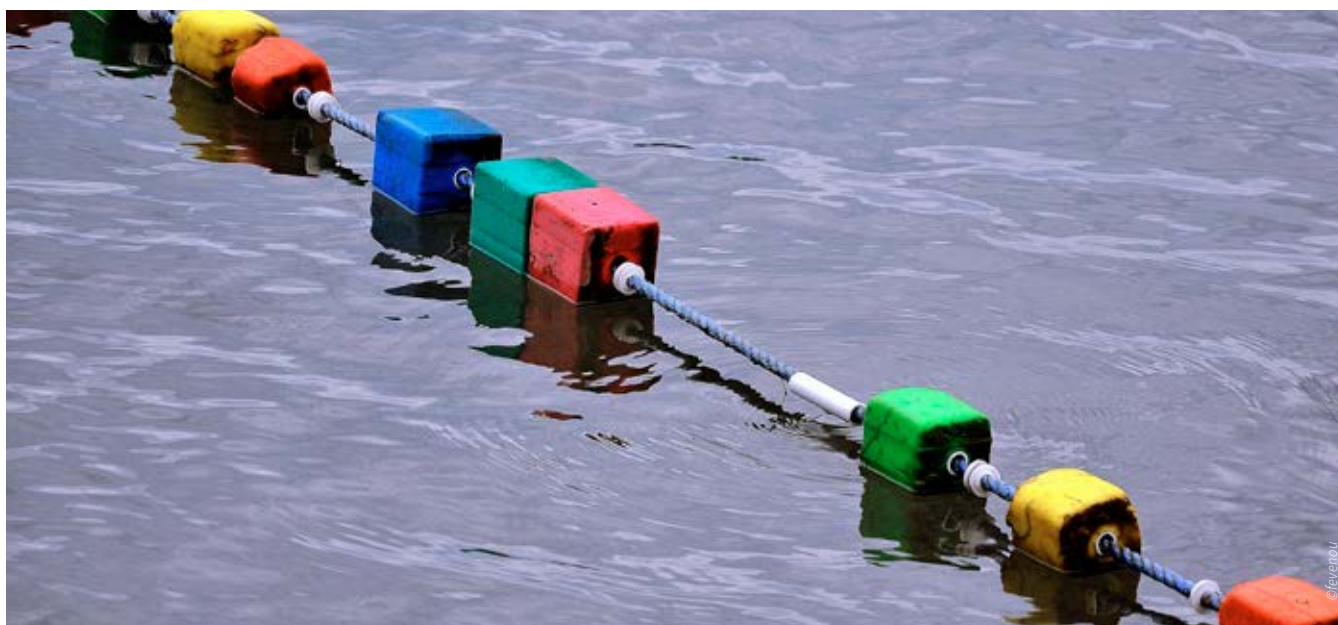
Et disons les choses clairement, puisque telle est ici notre principale fonction : le bon sens éducatif étant encore par la force des choses l'une des mieux partagées, la plupart des parents conservent toujours, en réalité, un grand respect à l'égard des professeurs de leurs enfants ainsi qu'envers l'institution ; ce respect est d'autant plus naturel et réciproque qu'à leur tour les professeurs et l'institution respectent des valeurs qui les dépassent et qu'ils ne font que représenter.

Il arrive cependant, et de plus en plus souvent, qu'en raison de la démagogie ambiante ou, ce qui revient au même, de la perte de repères qui affecte chaque jour un peu plus notre société, l'institution scolaire cède à des

injonctions qui nient sa propre nature, **comme lorsqu'elle remplace le devoir d'instruire chacun par la promesse de faire réussir tout le monde.** Il arrive également, et de plus en plus souvent, que la hiérarchie de l'Éducation Nationale elle-même, par facilité ou couardise, encourage implicitement ou explicitement les mises en cause les plus aberrantes de l'institution **et de ses personnels** par ceux à qui elle donne alors le statut inapproprié de juge d'un soi-disant service qui ne leur serait pas rendu. Il arrive enfin trop souvent – notre syndicat de l'Éducation est hélas bien placé pour le constater – que les personnels ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie, au point qu'ils finissent par s'en méfier.

Alors oui, restaurer la confiance est indispensable, et vous faites bien, Monsieur le Ministre, de donner à votre action cet objectif et de placer les articles d'une loi, à vrai dire inattendue, sous un tel titre. Encore faut-il avoir fait le bon diagnostic et prendre les bonnes mesures, car la confiance ne se décrète pas davantage que la réussite ou le respect.

Nous approuvons sans réserve vos intentions, mais nous avons le devoir de vous dire que les mesures que vous avez prises jusqu'à présent participent, pour la plupart d'entre elles, de l'évolution délétère à laquelle vous pensez mettre fin. Nous n'évoquerons pas ici la stupéfiante réforme du baccalauréat et du lycée qui s'abat en ce moment sur des professeurs consternés, et que l'on traite une fois de plus à peine mieux que du bétail que l'on conduit à l'abattoir, tout en osant affirmer dans les médias qu'on les a consultés alors qu'on attend encore le rapport de cette prétendue consultation ! Nous n'évoquerons pas non plus la calamiteuse réforme du lycée professionnel que nous examinons il y a à peine



cinq jours et qui impose également à tous les professeurs concernés, contre leur avis, des méthodes pédagogiques et une organisation insensées dont ils sont les mieux placés pour prédire qu'elles conduiront l'enseignement professionnel dans une impasse !

Nous n'évoquerons pas davantage les innombrables avis défavorables que le Conseil supérieur de l'Éducation a émis sur la centaine de décrets et arrêtés qui ont été publiés sans en tenir compte, à l'instar du décret modifiant les modalités de recrutement des recteurs, lequel n'a reçu ici aucune voix favorable ce qui ne vous a pas empêché de le présenter quinze jours après au Conseil des ministres malgré ce vote sans appel, et qui ne peut qu'interroger sur la conception que vous, ainsi que le gouvernement

“ la formation des professeurs dont la compétence disciplinaire doit être préservée, voire renforcée, constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'école ”

auquel vous appartenez, vous faites de la démocratie.

Nous nous contenterons, parce que telle est notre mission essentielle, de vous alerter sur l'état réel de l'école et la résignation des personnels que vous ne semblez toujours pas vouloir associer à votre gouvernance et sans lesquels, vous le savez bien, l'école de la confiance ne sera qu'un vœu pieux ou une simple formule.

Voici ce que nous disent les personnels qui sont sur le terrain : le métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont été formés et recrutés n'est plus possible ; l'instruction est devenue une tâche annexe alors qu'elle devrait être au cœur de l'institution et que l'administration devrait tout faire pour la permettre au lieu d'y faire obstacle ; on se gargarise de « projets », on perd un temps considérable en bavardage inutile au cours de réunions sans objet de plus en plus nombreuses ; on impose l'usage du numérique qui non seulement est chronophage mais contribue à détruire ce que l'école est censée développer, à commencer par l'attention ; l'indiscipline est devenue un fait dont on s'accommode tant bien que mal à force de l'avoir tolérée et d'avoir renoncé à la sanctionner ; on n'ose plus dire enfin aux élèves quel est leur niveau réel de peur de les stigmatiser ; on n'ose plus les faire redoubler de peur de les traumatiser ; les jeunes professeurs quant à eux, lauréats de concours exigeants, subissent

des formations ineptes dont dépendent leur titularisation alors que, dans une école digne de ce nom et consciente de ses missions, la qualité de la formation initiale jointe à l'acquisition préalable d'une première expérience devrait suffire à inculquer aux maîtres une haute idée de leur fonction, sans laquelle ils ne sauraient même l'exercer.

Si l'on veut reconstruire l'école, parce qu'il le faut, ce sont à ces difficultés réelles qu'il faut apporter des remèdes et sans entreprendre pour autant de bouleverser le système ni d'engager des réformes mal pensées, précipitées et contestées, qui ne résoudront strictement rien.

Le projet de loi pour une école de la confiance contient quelques dispositions qui peuvent, en fonction des décrets dont elles seront suivies, apporter de vraies solutions à quelques-unes de ces difficultés, notamment concernant la formation des professeurs dont la compétence disciplinaire doit être préservée, voire renforcée, constitue un enjeu majeur pour l'avenir de l'école. Mais à l'instar de son article 2 qui rend l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans alors que, sous l'influence d'idéologies funestes, la loi a renoncé à exposer clairement ce qu'il faut entendre par « instruction » pour lui préférer un fourre-tout pompeusement baptisé « socle commun de connaissance, de compétence et de culture », permettez-nous de penser que les dispositions des autres articles, pour utiles qu'elles soient telle la création d'un rectorat de plein exercice pour Mayotte, ne suffiront pas à remettre l'institution scolaire sur la voie du bon sens, et que l'école, en dépit, mais aussi à cause de cette loi qui fera grand bruit pour pas grand-chose, restera ce navire lancé sur son erre et s'approchant dangereusement des récifs où il finira par échouer pendant que le capitaine et ses seconds s'affairent à réécrire sans cesse le règlement et qu'on laisse les matelots dans la soute colmater en silence et avec leur seul courage des fissures de plus en plus nombreuses.

Monsieur le Ministre, à l'école de la confiance, nous disons oui, et nous le disons sans arrière-pensée, parce que, pour citer un doyen de l'inspection générale dont la lucidité surpassait celle de bien des ministres, Jacques MUGLIONI pour ne pas le nommer, « *ce qui est en cause, c'est la confiance que, à la suite de la pensée grecque et de la philosophie des Lumières, la tradition française de l'instruction publique avait mise dans l'intelligence* ».

Alors, Monsieur le Ministre, nous attendons qu'à celui de la confiance se joigne le pari de l'intelligence, et nous serons présents.“





L'histoire d'Action & Démocratie

**Une naissance fortuite,
un développement accéléré,
une direction et des objectifs assumés...**

En 2010, un groupe de secrétaires académiques a été démissionné d'un syndicat alors majoritaire dans l'enseignement professionnel. Ce syndicat avait trahi son principal mandat, celui de respecter ses adhérents et leurs revendications, en signant à leur insu la transformation du cursus 2 ans de BEP +2 ans de Bac Pro qui allait aboutir au BAC PRO en 3 ans, source de la plupart de nos difficultés présentes.

Lors du congrès de 2010, Walter CECCARONI, alors secrétaire académique de Strasbourg et membre du bureau national, dénonça publiquement ce scandaleux mépris des adhérents et de toute la profession. Il y dénonça également les primes que s'octroyaient secrètement certains membres du Secrétariat National.

Quasiment tous les secrétaires académiques partageaient ce constat mais seule une poignée (qui n'a pas eu peur de perdre ses décharges) s'est élevée pour protester. Ces derniers ont donc été « débaqués » du syndicat.

Après une réunion du groupe d'exclus, il fut proposé à Walter CECCARONI de prendre la présidence du nouveau

syndicat que nous avons décidé de bâtir, et qui vit le jour avec le dépôt des statuts en mairie de Paris en juin 2010.

Cette décision de créer notre propre organisation fut prise après avoir fait le constat qu'aucune organisation syndicale existante ne présentait les garanties de neutralité politique ni n'était capable de relayer véritablement la parole et les aspirations de la grande majorité des collègues qui nous entourent dans nos établissements.

Déjà présent dans de nombreuses académies mais n'ayant pas les deux ans d'ancienneté requise, Action et Démocratie ne put cependant se présenter aux élections de 2010, sauf à faire des listes communes avec un autre syndicat. Un vote interne s'est alors prononcé pour l'UNSA, qui avait été

Cette décision de créer notre propre organisation fut prise après avoir fait le constat qu'aucune organisation syndicale existante ne présentait les garanties de neutralité politique ni n'était capable de relayer véritablement la parole et les aspirations de la grande majorité des collègues qui nous entourent dans nos établissements

“ Nous invitons les personnels à se joindre à nous pour écrire une nouvelle page du syndicalisme et nous apporter, par leur soutien, la dimension nécessaire pour peser véritablement ”

retenu entre autres candidats comme le SNALC et la FSU.

Devenu majoritaire chez les PLP dans certaines académies, et présent dans bien d'autres en CAPA, A&D préparait déjà l'échéance suivante tout en développant le nombre des adhérents et en élargissant son champ de syndicalisation grâce au **ralliement des collègues de tous corps qui ont apprécié nos actions de terrain et notre liberté de parole.**

P our 2014, notre syndicat fut en mesure de se préparer et se présenter aux élections en toute autonomie, ayant l'ancienneté et la représentativité nécessaires. C'est alors qu'il nous est apparu que notre référence aux cadres pouvait nous rapprocher d'une Fédération et Confédération, la CFE-CGC, qui avait déjà été approchée, et en contacts avancés par le passé mais sans succès pour le SNALC et l'UNSA, l'intérêt étant pour nous que la confédération CFE-CGC est l'un des 5 syndicats représentatifs au niveau interprofessionnel avec la CFDT, la CGT, la CGT-FO et la CFTC.

À la suite de plusieurs contacts d'observation qui nous ont permis d'estimer qu'A&D conservait son indépendance d'expression et que nous pouvions être idéologiquement compatibles, nous avons fait le choix de rejoindre la Fédération des services publics en y investissant tout le champ de l'Éducation Nationale.

A ujourd'hui notre syndicat Action et Démocratie-CFE-CGC est prêt à assumer ses responsabilités pour défendre et promouvoir une éducation digne de ce nom et de notre nation, en respectant la parole des personnels autant qu'en la faisant respecter, en les défendant sans concession sur le terrain aussi bien qu'en faisant preuve de pédagogie, de réalisme et de fermeté dans nos propositions et nos revendications. Nous invitons les personnels à se joindre à nous pour écrire une nouvelle page du syndicalisme et nous apporter, par leur soutien, la dimension nécessaire pour peser véritablement. Les personnels de l'Éducation Nationale sont encouragés à participer très concrètement à notre action et à œuvrer avec nous, en toute collégialité, pour plus de justice et de qualité de travail.

C onfédération de cadres ? Oui, c'est un choix bien réfléchi au moment où les enseignants sont de plus en plus dévalorisés, sous-payés, maltraités, stigmatisés. Oui, nous sommes des cadres et nous demandons à être considérés, rémunérés et employés comme tels.

Il est temps pour nos professions de relever la tête en étant fiers d'être ceux qui transmettent le savoir. L'avenir du pays, c'est nous qui le préparons !

Nos années clés

- 2010 :
 - création d'Action & Démocratie
 - élections sur un corps la même année +30% d'adhérents.
- 2014 :
 - élections sur tous corps +32% d'adhérents,
 - entrée dans la confédération des cadres.
- 2014-2018 :
 - structuration du syndicat Action et Démocratie pour une représentativité nationale et académique par corps : ADMINISTRATIFS, AGREGES, CERTIFIES, CONTRACTUELS, CPE, PE, PLP PSY-EDUC.
 - prise de fonction de Présidences dans des nouvelles académies : Versailles, Orléans-Tours, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Nouvelle-Calédonie, Guyane, Mayotte.
 - nouvelles prises de fonctions par A&D au sein de la Fédération des services publics.
 - représenté au Conseil Supérieur de l'Éducation.
 - représenté au Conseil Commun de la Fonction Publique CCFP.
 - représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État CSFP (recours disciplinaire avis sur les réformes).
 - représenté au CIAS Comité Interministériel d'Action Sociale.
 - représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État CSFP (commission à la Formation Professionnelle).



L'intelligence artificielle : vers l'obsolescence de l'école ?

L'extension annoncée du marché de l'IA au secteur de l'enseignement est un problème, dont l'examen intéresse aussi bien l'avenir du métier d'enseignant que le devenir de nos élèves.

Dans un rapport de mai 2017 destiné au ministre de l'Éducation Nationale, Catherine BECHETTI-BIZOT (IGEN) se livre à une réflexion approfondie sur le destin de l'école dans le contexte du numérique. Le titre de ce rapport : Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique et son sous-titre : « Vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner », ne laissent guère de doute sur la métamorphose programmée de la transmission du patrimoine culturel aux nouvelles générations. L'étude conduite dans ce rapport oscille avec précautions, surtout oratoires, entre la conservation du rôle central de l'enseignant (dont on se demande cependant quel peut être, désormais, le sens de sa présence en classe) et l'automatisation d'un certain nombre de processus qui ne seraient pas là, dit-on, pour « remplacer les enseignants », mais pour mettre à leur disposition des « outils très puissants d'analyse et d'adaptation de l'enseignement », soit des algorithmes de traitement pédagogique plus rapides et plus auto-adaptables à chaque « apprenant » en fonction de ses capacités et de son niveau d'acquisition des « compétences » attendues. L'enseignant disposera automatiquement et immédiatement de « feed-back » sur les productions et les performances de l'élève. Que seront donc les professeurs, une fois automatisé l'essentiel de leur mission, sinon des coachs éducatifs, assignés à un

rôle périphérique par rapport à celui, devenu central, des machines portées par de puissants algorithmes de profilage cognitif, lesquels, au nom de la « personnalisation », font fi de la personne et du respect qui lui est dû ? Les enseignants auraient pour fonction principale d'encourager les élèves à « réussir ». Mais ne serviraient-ils pas surtout de caution morale, de valeur humaine ajoutée à une éducation devenue véritablement système, système cybernétique réduisant au minimum la relation humaine et du même coup l'Éducation ?

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de connaître l'outil informatique et ses algorithmes, ses possibilités et ses limites, il importe d'abord de ne pas être dupes des abus de langage dont se nourrit la propagande en faveur de l'ordre numérique. La machine traite des données, en nombre illimité, à la vitesse de la lumière, soit ; mais une donnée n'est pas une connaissance, savoir n'est pas « savoir que... ». L'« intelligence » de la machine se rapproche de celle d'un service de renseignements, non pas d'enseignement ; une société de l'information n'est pas une société de la connaissance.

Le traitement algorithmique des données est du calcul, non de la pensée. Rappelons-nous que l'intelligence humaine est une conquête perpétuellement renouvelée sur les automatismes, y compris les automatismes de la parole. Penser, c'est apprendre à reformuler ses premières pensées, cela exige un travail sur soi.

Dans ce projet d'assistance numérique généralisée à base d'intelligence artificielle, le risque est l'effacement progressif de ce qu'est l'humain au profit d'une simulation externe à l'homme.

“ L'« intelligence » de la machine se rapproche de celle d'un service de renseignements, non pas d'enseignement ; une société de l'information n'est pas une société de la connaissance ”

Quel est l'avenir des savoirs, des savoir-faire et même du savoir-vivre, s'ils ne sont plus pleinement vécus par un sujet ? Déjà, la traduction automatique dispense d'apprendre, avec les langues, la culture d'un peuple ; la correction automatique conduit à l'oubli de la langue maternelle ; le GPS dispense de développer son sens de l'orientation, et la calculatrice de savoir compter. Et de même que l'automobile « autonome » dispensera bien-

tôt de savoir conduire, la « décision automatique » (sic) nous débarrassera aussi d'avoir à nous conduire, à nous gouverner par nous-mêmes. Gardons ceci à l'esprit : les automatismes ne conduisent pas à l'autonomie.

Nous autres, professeurs, sommes les représentants d'une humanité déclarée obsolète par ceux qui imaginent qu'une innovation technologique est en soi un progrès. Il appartient à chacun d'entre nous de se saisir du problème qu'est l'Intelligence Artificielle, et de se demander ce qui peut être fait, pour chaque discipline, avec ces instruments, et qui ne peut l'être avec d'autres. Interrogeons-nous, et demandons-nous si ces possibilités techniques nouvelles sont véritablement un progrès pour l'homme dans le respect du monde qu'il habite.

F.E. et P.H.

Le saviez-vous ?

LES HEURES DE VIE DE CLASSE

Certains chefs d'établissement ajoutent dans les emplois du temps des professeurs principaux une heure de vie de classe en indiquant que ces derniers « doivent au minimum 10 heures de vie de classe par année scolaire en raison de leurs indemnités de professeur principal ».

Il n'en est rien, et cette affirmation est contraire aux règles qui confient l'organisation de ces heures au professeur principal. Un vide juridique est creusé par le fait que :

- l'HVC n'est pas mentionnée dans les textes qui définissent le rôle du professeur principal (selon le décret n-93-55 du 5 janvier 1993) ;
- l'HVC ne faisant pas partie des missions couvertes par l'ISOE, elle n'est par conséquent pas rémunérée par ce biais. (Question écrite au Sénat en 2009).

La circulaire 2015-057 range cette heure dans les « missions liées au service d'enseignement ».

Comme elle n'est pas considérée comme une heure d'enseignement, **elle ne fait donc pas partie du service d'enseignement et ne peut donc être mise à l'emploi du temps des professeurs.**

Cependant, le problème a pu être réglé de manière satisfaisante dans un grand nombre d'établissement par le paiement d'HSE. Il n'en va hélas pas de même partout. Les ministres successifs, CHATEL en 2010 et PEILLON en 2013, ont pourtant publié leurs réponse au JO du Sénat : « Soit ces heures sont effectuées en dépassement du service

obligatoire et sont payées en HSE soit elles sont effectuées sur le temps du service normal ».

Quoi qu'il en soit, le professeur principal n'est pas chargé d'assurer ces heures mais de mettre en place l'organisation. Ces heures peuvent être effectuées par les professeurs principaux mais aussi d'autres professeurs de la classe, les documentalistes, conseillers principaux d'éducation, personnels d'orientation, de santé scolaire...ou intervenants extérieurs.

Pour résumer, ces heures sont encore une charge que le ministère cherche à coller aux enseignants à bon compte, et malgré les déclarations de deux ministres les textes restent volontairement vagues et contradictoires.

Nous tenons une position de bon sens qui consiste à convaincre le chef d'établissement que :

- Soit cette heure est considérée comme importante, elle doit donc être préparée comme nous le faisons pour nos cours. Elle sera alors payée en HSE (les moyens existent).
- Soit elle est considérée comme une « heure de rien » et n'a pas lieu d'être.



L'intelligence artificielle dans l'Éducation

Une mise en perspective

Par Philippe HERR

Avec l'arrivée de l'intelligence artificielle dans l'Éducation, nous nous apprêtons à voir rejouée une fois encore l'éternelle querelle des Anciens et des Modernes. Faut-il respecter la tradition humaniste, enseigner d'homme à homme, par la parole et sur la base de documents et d'auteurs qui font autorité, en usant d'une langue, qu'il s'agit de bien maîtriser, comme moyen privilégié du développement de l'esprit ? Ou bien faut-il « s'adapter à son époque » et plier les savoirs et les méthodes traditionnels de l'enseignement et de l'Éducation aux critères et aux canaux d'un « tout numérique » fantasmé comme solution miracle, dont l'intelligence artificielle, adossée au « Cloud » planétaire et à ses algorithmes, est l'actuelle figure de proue ? Question rhétorique, qui révèle donc son penchant, mais qui, pour n'être pas béatement technophile, n'en est pas pour autant technophobe. Avant même de définir ce qu'on peut entendre par « intelligence artificielle » (ou I.A.), balayons une objection courante qui affirme que : « Ce

n'est pas la technologie qui est bonne ou mauvaise, c'est ce qu'on en fait ». A quoi aura servi de lire Jacques ELLUL (Le Système technique, 1977), si c'est pour ignorer qu'aucune technique n'est neutre, mais qu'elle contient virtuellement un ensemble de contraintes qui vont s'actualiser et se surimposer à la société, laquelle va s'y couler avec plus ou moins de bonheur ? C'est dire que la technique n'implique pas nécessairement « le progrès », comme on veut nous le faire accroire ; car il y a habituellement confusion, entretenue, entre progrès humain (celui de la joie de vivre dans un monde qu'on respecte) et progrès

“ il y a habituellement confusion, entretenue, entre progrès humain (celui de la joie de vivre dans un monde qu'on respecte) et progrès de la technique (celui de la complexification des processus et des dispositifs, en vue du contrôle de la nature, y compris humaine) ”

de la technique (celui de la complexification des processus et des dispositifs, en vue du contrôle de la nature, y compris humaine). Quant au terme de « technologie », son sens premier désigne une description et une étude

critique des techniques, autrement dit une science des techniques. Pour autant, ce terme a remplacé, à tort, celui de « technique », à chaque fois qu'on parle d'un objet qui contient un microprocesseur ou d'un dispositif électronique complexe. Aussi sommes-nous désormais « environnés » de « technologies », c'est-à-dire de « numérique ». La technique n'est donc pas neutre : à preuve la modification comportementale du sujet humain au volant de son véhicule, en comparaison du même lorsqu'il est piéton. Le système technique constitué d'une voiture qui englobe un individu et médiatise ses perceptions de l'environnement, de la structure d'une route et de ses embranchements, du Code de la route et du guidage par GPS conditionne considérablement la forme et l'étendue du libre arbitre du sujet, lui conférant par ailleurs un sentiment accru de puissance. Une technique commande une certaine logique, elle impose un ensemble de prescriptions qui conditionnent la réalité vécue. Qu'en sera-t-il demain de la qualité de l'attention et de la forme de conscience du sujet hyper-assisté ?

Ce constat sur les effets objectifs des environnements techniques se pose avec une acuité nouvelle concernant le tournant sociétal et civilisationnel de l'intelligence artificielle. Il nous interpelle particulièrement quant aux usages qui pourront être faits de l'I.A. dans l'enseignement et dans l'Éducation, c'est-à-dire au cœur même de la transmission entre les générations.

Qu'appelle-t-on « intelligence artificielle » (I.A.) ?

Le concept d'« intelligence artificielle » ne date pas d'hier. En 1956, John McCarthy, alors professeur au M.I.T. désignait par ces termes un système capable d'apprendre, de s'adapter et de raisonner. On peut aujourd'hui définir l'intelligence artificielle comme une discipline scientifique relative au traitement des connaissances et au raisonnement, dont le but est de permettre à une machine d'exécuter des fonctions normalement associées à l'intelligence humaine, telles que la compréhension, le raisonnement, le dialogue, l'adaptation, l'apprentissage, etc.

L'intelligence artificielle s'inscrit dans ce qu'on appelle l'« informatique cognitive », qui se présente comme la troisième ère de l'informatique, après celle des systèmes de tabulation (1900), et celle des systèmes programmables (1950).

Avant d'être un champ technique applicatif élaborant des dispositifs (matériels ou logiciels), l'informatique cognitive est une science qui participe du domaine

Avec l'informatique cognitive, dont le projet de concevoir des I.A. est issu, il s'agit désormais de simuler des fonctions de connaissances, des capacités cognitives jusque-là propres à l'homme (par exemple, celle de parler une langue)

transversal des « sciences cognitives », lequel comprend également la linguistique, la psychologie cognitive, les neurosciences, certains courants de la philosophie, et l'anthropologie, puisque le centre de ces recherches est l'homme en tant qu'être social, pensant, parlant et connaissant.

Avec l'informatique cognitive, dont le projet de concevoir des I.A. est issu, il s'agit désormais de simuler des fonctions de connaissances, des capacités cognitives jusque-là propres à l'homme (par exemple, celle de parler une langue). L'une des caractéristiques technologiques définitoires d'une I.A. est de posséder une certaine autonomie, donc d'être déliée de l'action directe de l'homme sur tout ou partie de ses processus. Dans quelle mesure et quelles limites ? Voilà une question cruciale.

Avec l'I.A., figure de proue de l'informatique cognitive, trois sauts sont effectués. Un saut technique : il s'agit d'une création matérielle efficace inédite dans l'histoire humaine. Un saut épistémique : pour la première fois, on comprend – ou on croit comprendre – les principes théoriques de l'intelligence humaine, puisqu'il semble qu'on parvienne à simuler des capacités d'intelligence qui nous sont propres. Cela ne veut pas dire qu'on imite l'intelligence telle qu'elle fonctionne réellement, biologiquement : il s'agit bien d'une simulation – c'est-à-dire d'un « faire semblant » – par des moyens numériques. Et un saut pratique, qui ouvre, avec l'I.A. et l'informatique cognitive en général, une immense sphère nouvelle d'action dans la société, dans les écosystèmes et dans la vie. Les quatre mots clés définitoires d'une I.A. sont donc : « simulation », « numérique », « intelligence », « autonomie ». Pour qui possède un peu de bon sens, l'évocation d'une « forme d'intelligence autonome » implique aussitôt l'impératif de son contrôle. Comme pour un « véhicule autonome » se pose, paradoxalement, la question de sa conduite.



Les promesses de l'I.A. dans l'Éducation

Voici les façons dont l'I.A. pourrait « réinventer » l'Éducation et le milieu de l'enseignement.

Les I.A. pourraient permettre : d'automatiser les activités de base les plus courantes, par exemple les évaluations ; de s'adapter aux besoins des élèves (adaptiv learning) ; d'aider les enseignants à améliorer leurs cours ; de créer des tuteurs virtuels pour les élèves ; de faire un retour utile aux enseignants et aux élèves (learning analytics) ; de changer notre rapport à l'information et nos façons d'interagir avec elle ; de modifier le rôle des enseignants ; de rendre l'apprentissage par essai et erreur moins intimidant ; de changer la façon dont les écoles trouvent, éduquent et aident les élèves ; de transformer les lieux d'apprentissage et les manières d'apprendre.

Cette liste se contente d'égrener des généralités bien floues. Il s'agit là du discours enthousiaste et naïf qu'on trouve répandu sur internet. L'idée de « tuteurs virtuels », sans doute auto-adaptatifs (adaptiv learning), est la plus spécifique à l'I.A., puisqu'il s'agit d'un dispositif possédant une autonomie cognitive ; les autres pourraient aussi bien caractériser des dispositifs antérieurs (la télévision, le multimédia).

Le rapport Villani sur l'I.A., intitulé Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne, remis au gouvernement en mars 2018 est plus légitime dans sa synthèse et sérieux dans ses sources, tout en conservant le même a priori positif qui révèle sa fascination pour l'I.A., toutefois tempérée par des considérations éthiques relatives à l'usage des don-

nées personnelles des élèves, inspirées du rapport de la CNIL de décembre 2017. Il s'appuie par ailleurs sur les autres rapports de notre bibliographie (hormis celui, plus spécifique à l'Éducation Nationale, de Mme Becchetti-Bizot, et qui s'intéresse au numérique en général). Une section du rapport Villani se propose de « transformer l'Éducation ». Pour l'Éducation, « l'IA est attendue pour de grands bénéfices potentiels qui s'accompagnent de grandes incertitudes » (p.185). Le contexte social posé est d'emblée celui d'une « société automatisée », sans remise en question de son bien-fondé. Les individus y seront formés « de manière personnalisée et adaptative ». L'une des idées centrales est qu'avec l'I.A. il sera possible d'ajuster automatiquement les apprentissages en fonction du « style cognitif » et du « rythme » de chaque élève. Les apprentissages seront donc « personnalisés » sur la base de « méthodes différenciées ». C'est le graal de toute pédagogie. Vu le nombre imposé, sans cesse croissant, d'élèves dans les classes, vu l'hétérogénéité des niveaux – sans parler de la logistique peu efficiente, car non sérieusement pensée, de nombre de salles – un professeur tout seul ne peut assurer le suivi différencié de chacun de ses élèves. Les dispositifs d'I.A. seraient donc une solution que les enseignants, débordés par la surcharge des effectifs, accueilleraient à bras ouverts. L'élève avancera « selon ses dispositions personnelles ». Les précautions par lesquelles le rapport tempère régulièrement ses faveurs tendent toutefois à se clore sur l'impératif d'efficacité, qu'on en juge : « À terme, l'enjeu pour la puissance publique consiste à soutenir les solutions éducatives basées sur l'IA qui

agissent dans l'intérêt de l'apprenant et permettent de développer une complémentarité capacitante (sic) avec la machine. » En clair : l'élève complète la machine... qui le lui rend bien. Et la puissance publique est satisfaite.

“ Les dispositifs d'I.A. seraient donc une solution que les enseignants, débordés par la surcharge des effectifs, accueilleraient à bras ouverts ”

Le terme choisi de « machine » est éclairant, en rien anodin : les I.A. se matérialisent ici, dans l'imaginaire du rapport Villani, dans des dispositifs vus comme mécaniques ; alors que nous ne sommes plus, avec les I.A., à l'ère des « machines », mais à celle des interfaces reliées au Cloud. La « machine » est extérieure, constituée du Cloud travaillé par des I.A. D'où un problème d'accès et de propriété, qui interpelle sérieusement l'Éducation Nationale, puisque dans ce non-lieu se joue la confidentialité des données et des processus. Quant au qualificatif « capacitant », difficile à saisir d'emblée, il s'inscrit dans le cadre conceptuel des réflexions de l'économiste Amartya

Sen1. Pour faire court : un environnement « capacitant » est un environnement pédagogique suffisamment riche et stimulant pour qu'un élève veuille l'exploiter au mieux dans toutes ses dimensions, et ce de la façon la plus autonome possible. Est-ce si neuf ? A ce titre, la vie réelle paraît le plus probant des environnements capacitants. Le but ultime est de renforcer, grâce aux I.A., « la place de la créativité dans l'enseignement » dans le contexte d'une « complémentarité capacitante avec les machines », car il est devenu impossible d'anticiper « les évolutions à venir du travail ». Il convient donc, toujours pour le rapport Villani, d'adopter une « approche adéquationniste » des politiques éducatives. On le voit, le désir d'une flexibilité maximum est intense, à tous les niveaux, autant technique que pédagogique et politique : flexibilité des dispositifs d'apprentissage, flexibilité des apprenants, flexibilité des enseignants (qui deviennent des sortes de techniciens pédago-cogniticiens) ; flexibilité des politiques éducatives, désireuses de s'adapter idéalement sans temps mort aux évolutions du marché du travail et aux nécessités de la production. On croit voir planer ici le fantôme du toyotisme et du lean management (il s'agit d'une méthode de gestion de production inspirée de Toyota, qui se concentre sur une gestion « allégée » ou « au plus juste », en parfait accord avec l'esprit et les objectifs de la LOLF, une loi organique, une « constitution financière » de l'État français, promulguée le 1er août 2001). Dans un monde hyperfluide, celui de la « société liquide » révélée par Zygmunt Bauman, tout peut fluctuer au gré des exigences de flexibilité (des compétences, des emplois, des valeurs, etc.). Créativité – entendre : « capacité d'innovation technique » – et flexibilité sont les derniers mots d'ordre aux exigences desquels la complémentarité avec les I.A. permettrait de satisfaire. Nous invitons chacun à se plonger dans le rapport Villani, puis à en compléter la lecture par le rapport de France Stratégie, issu des services du Premier ministre.

La place et le rôle de l'enseignant

On fait table rase et on relègue aux oubliettes l'expérience de deux mille ans d'enseignement : on froisse un métier, déconsidéré face au mythe du tout-numérique. Le métier est certes perfectible, comme tous les métiers ; mais les métiers ne sont plus destinés à se pérenniser, car soumis à l'impératif de la flexibilité compétitive. Rassurez-vous, nous dit-on, les enseignants deviendront des « coaches en créativité ». Les enseignants sont pourtant les experts de la relation pédagogique ; ils sont ceux dont le métier est de travailler l'esprit humain comme une pâte, pour

“ On fait table rase et on relègue aux oubliettes l'expérience de deux mille ans d'enseignement ”

qu'il lève (mais cette métaphore ne parle plus guère) ; ceux dont le métier est de sélectionner et d'organiser les connaissances en vue de les transmettre vivantes ; un enseignant incarne ce qu'il transmet. Ce sont eux, les enseignants, ces cogniticiens habiles et expérimentés que l'on cherche partout ! Mais ce sont des cogniticiens peut-être trop humanistes, et pas assez fonctionnalistes.

Est-ce encore l'élève qui est « au centre du système éducatif » ? Ne serait-ce pas bientôt l'I.A. ? L'enseignant est rejeté en périphérie du dispositif par la force centrifuge de l'I.A., où il connaît l'obsolescence ; l'élève, lui, est aspiré par la force centripète du dispositif, il y est avalé en son noyau algorithmique pour n'y subsister qu'en « données pédagogiques », puis versé dans le Cloud sous la forme abstraite de son « profil calculable ». Avec les I.A. adossées au Cloud, une noosphère pédagogique est en train d'émerger, à la plus grande joie d'une gouvernance technocratique, elle-même bientôt déléguée à la « bonne gestion » d'une I.A. Qu'on se le dise : la rationalisation du monde n'a pas besoin de nous.

Mais soyons raisonnable et examinons un instant ce que pourraient faire des enseignants « digital natives » complémentaires aux I.A., qui prennent en charge les tâches intellectuelles répétitives d'apprentissage. Il s'agit d'enseignants acquis à la cause numérique, et qui n'ont pas encore fait le parcours réflexif auquel nous les invitons ici. Ces nouveaux enseignants sont depuis leur plus jeune âge très à l'aise avec les jeux vidéo. C'est un constat. Compléter les I.A. et s'y associer fait déjà partie de leur bagage comportemental et cognitif. Ils auront à cœur de former la jeunesse à la flexibilité, aux compétences plutôt qu'aux connaissances, à l'esprit créatif, mais productif ; ils aimeront voir jouer les élèves au sein de projets pédagogiques ludiques (du type « escape game »), et les voir s'épanouir dans des interactions groupales proche du « team building » ; ils multiplieront les sorties pédagogiques « ouvertes sur la ville », visitant moult entreprises pour leur donner envie d'un métier (qui disparaîtra dans les cinq ans), et devant le peu de campagne verte ils tiendront des discours éthiques en faveur du « développement durable ». Devenus de parfait managers, on se demandera pourquoi ils n'ont pas créé leur boîte d'adaptiv learning dans l'élan enthousiaste de la « start-up nation » !

“ Devenus de parfait managers, on se demandera pourquoi ils n'ont pas créé leur boîte d'adaptiv learning dans l'élan enthousiaste de la « start-up nation » ! ”

Les enjeux profonds de l'usage de l'I.A.

Comme champ de recherche fondamentale, les recherches en intelligence artificielle auraient toute légitimité à se poursuivre, puisqu'il s'agit de comprendre l'homme et son esprit. Mais la science pure se trouve aussitôt sollicitée pour servir des intérêts économiques et militaires. Gardons à l'esprit qu'aux États-Unis 80% de la recherche en intelligence artificielle est financée par des crédits de la Défense. En janvier 2018, Google implante son deuxième laboratoire d'intelligence artificielle à Paris, et le même mois Facebook double le sien, comme des postes avancés qui emploient nos plus fins ingénieurs. Dans le contexte idéologique des sociétés occidentales, l'intérêt pour l'I.A. est avant tout stratégique, économique et géopolitique : il s'agit d'assurer la survie et la prédominance d'un groupe humain et d'un modèle économique de société. On peut ainsi s'interroger sur l'usage de l'I.A. dans l'Éducation : Est-il désintéressé ? Ne s'agit-il pas, avant tout, de « rester dans la course » économique et éducative et de « produire », dans un temps réduit, les seules « compétences » individuelles utiles à pérenniser un modèle socio-économique avide de compétitivité et de gain ? Nous serions bien naïfs de ne pas nous poser la question. Les dispositifs d'I.A. dans l'Éducation seront-ils élaborés pour contribuer au développement intellectuel et moral des jeunes, ou bien seront-ils conçus en vue d'optimiser des performances au service premier de la croissance d'une certaine économie et du progrès de la technique ? Nous l'avons dit au début, la technique pose ses conditions, indépendamment de l'orientation morale des usages qu'on en fera. Ainsi, depuis la présence des cal-

culottes, qu'est-ce qui nous pousse à vouloir faire par nous-mêmes, « de tête », une multiplication ou une division non élémentaires ? A quelques années à peine de l'usage généralisé des applis de traduction vocale en temps réel, est-il encore besoin de se donner la peine d'apprendre une

“ Dans le contexte idéologique des sociétés occidentales, l'intérêt pour l'I.A. est avant tout stratégique, économique et géopolitique : il s'agit d'assurer la survie et la prédominance d'un groupe humain et d'un modèle économique de société ”

langue ? On peut généraliser cette question à tous les domaines du savoir et des savoir-faire : Qu'aurons-nous encore besoin d'apprendre par nous-mêmes ? Les processus cognitifs jusque-là proprement humains, non seulement les plus élémentaires mais aussi parmi les plus élaborés (comme parler une langue) sont en voie d'externalisation technologique (dans le Cloud, travaillé par les I.A.). Quels sont les processus intelligents que nous délèguons bientôt à la « boîte noire » I.A., sans plus nous soucier d'en maîtriser par nous-mêmes les bases élémentaires ? A l'École, avant d'être cognitivement assisté par des I.A., ne conviendrait-il pas d'enseigner au plus tôt les bases de l'algorithmique et les principes intellectuels et moraux (éthiques) de l'assistance-assistanat par les I.A. ? C'est l'une des préconisations de Cédric Villani dans son rapport. La question fondamentale qui nous semble se poser est celle de la forme d'attention et de conscience que va développer l'enfant plongé d'emblée dans un monde assisté par des I.A. Cette question est plus largement celle de l'immersion primaire de l'être humain dans les systèmes médiatiques : elle se posait déjà avec la télévision, puis avec les jeux vidéo, aujourd'hui avec les smartphones, qui mixent ces deux médias et d'autres (certains adossés à des I.A., comme par exemple l'assistant vocal Siri, d'Apple, qui relève du « traitement du langage naturel », un domaine central en l'informatique cognitive). Et nous ne l'avons jamais résolue. Nous avons fait collectivement le non choix, en civilisation hypnotisée par les scintillements du numérique et les promesses d'un grand mythe, de laisser la technique modeler la forme de notre attention et conditionner nos états de conscience, déléguant à la « machine univers » (l'expression est de Pierre Lévy, dans son ouvrage éponyme de 1992) l'Éducation et donc la forme de notre esprit. Or il ne s'agit plus vraiment là d'éducation, mais d'information, au sens premier où l'esprit est in-formé, mis dans une forme, qui fige sa profondeur par le fait même des sollicitations à haute fréquence dont on gratifie sa seule surface (tittytainment, « titiller pour exciter tout en amusant »). Surgratifié par ces jeux de surface, le sujet, accoutumé, ne va-t-il pas préférer le chant des sirènes

du ludotainment (le « divertissement éducatif ») à la voie plus ardue d'un enseignement ?

L'enseignement... Celui des signes de la connaissance. Des signes transmis par un semblable qui en a fait l'expérience intérieure et qui la communique de personne à

personne afin que chaque signe et chaque dimension de cette connaissance vive et grandisse dans la mémoire de l'élève, portés par l'énergie incarnée, un jour, d'un don. Non pas une pseudo-connaissance inscrite comme information dans un réseau de neurones ciblés par un simulacre d'intelligence de façon « adaptative ». L'enseignement est un acte vital exigeant un échange permanent ; on ne délègue pas la vitalité de la transmission à un simulacre. Ce serait un point fort à défendre dans une éthique de la transmission. Gardons à l'esprit que les données traitées par une I.A. ne sont pas des connaissances, et que pour faire connaissance, il faut une rencontre vitale rendue affectivement nécessaire ; c'est là tout l'enjeu de l'art – car ce n'est pas une science – qu'est la pédagogie : savoir faire passer l'élève des sensations aux affects, et des affects à des prises de conscience (puis l'aider à parcourir le chemin dans l'autre sens) : les sens éveillent l'esprit, l'esprit amplifie les sens.

La raison technicienne, au service de l'idéologie du contrôle (cybernétique) et du profit conduit ainsi, de façon prévisible, à l'épuisement de l'homme par l'homme, par une série d'opérations de dévitalisation dont il convient que nous prenions conscience, en préservant en premier

lieu l'Éducation comme la pratique d'une rencontre vitale quotidienne. Contre les apparences données à voir, le grand mythe du numérique, par l'attraction même de sa future apothéose cognitive artificielle, produit ainsi l'exact contraire de ce qu'on appelle « éducation ». À côté de la fascination hypnotique qu'exercent les dispositifs techniques des médias numériques au travers de leurs flatteuses interfaces « intuitives », les supports, les méthodes et les relations si humaines de l'enseignement humaniste traditionnel paraissent ne pas faire le poids. Ils sont pourtant préférables et doivent le rester pour développer des formes d'attention qui permettent à la conscience d'un sujet de parvenir à posséder ses propres facultés et d'émerger un jour en tant que sujet politique. Ce précieux sujet qui aura encore à cœur de faire vivre et de pérenniser, par ses qualités d'âme, le projet historique commun d'une démocratie et d'une république.



Philippe HERR, Référent National Agrégé BN Action & Démocratie

Agrégé de Lettres, Philippe HERR a exercé 9 ans en collège de ZEP puis 11 ans en lycée général et technologique ; il a été linguiste développeur en traitement informatique du langage (édition électronique) durant 5 ans dans une boîte d'informatique éditoriale à Caen et chargé de veille en industrie des langues durant 1 an à Paris.

Bibliographie

Cinq rapports importants en 2017 et 2018 :

- **Rapport de M. Cédric VILLANI**, mars 2018 : *Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne. (Particulièrement, pour cet article, la partie : Focus sectoriel - Focus 1 : Transformer l'Éducation, p. 183-192.)* (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000159.pdf>)
- **Rapport de Mme Catherine BECCHETTI-BIZOT**, rapport à monsieur le ministre de l'Éducation Nationale, rapport N° 2017-056, mai 2017 : *Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner.* (<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/formesco17.pdf>)
- **Rapport de France IA**, du ministère de l'Économie, 2017 : *Rapport de synthèse : France Intelligence Artificielle.* (https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2017/Rapport_synthese_France_IA_.pdf)
- **Rapport de la CNIL** (Commission Nationale Informatique et Libertés), décembre 2017 : *Comment permettre à l'homme de garder la main ? Les enjeux éthiques des algorithmes et de l'intelligence artificielle. Synthèse du débat public animé par la CNIL dans le cadre de la mission de réflexion éthique confiée par la loi pour une république numérique.* (<https://www.cnil.fr/fr/comment-permettre-lhomme-de-garder-la-main-rapport-sur-les-enjeux-ethiques-des-algorithmes-et-de>)
- **Rapport de France Stratégie** (Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective, service du Premier ministre), mars 2017 : *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle.* (<http://www.strategie.gouv.fr/publications/anticiper-impacts-economiques-sociaux-de-lintelligence-artificielle>) (Précisons qu'il existe également un autre rapport de France Stratégie, de mars 2018, intitulé *Intelligence Artificielle et travail* : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/intelligence-artificielle-travail>).
- **Pour élargir la réflexion critique aux contextes socio-historiques d'où émerge l'I.A. :**
 - Zygmunt BAUMAN, *La Vie liquide*, Le Rouergue/Chambon, 2006.
 - Miguel BENASAYAG, *Cerveau augmenté, homme diminué*, éditions La Découverte, 2016.
 - Dany-Robert DUFOUR, *Le Délire occidental*, Editeur Les Liens qui Libèrent, octobre 2014.
 - Armand MATTELART, *Histoire de la société de l'information*, Editions La Découverte, coll. Repères, juillet 2018 (5^{ème} édition).

L'enseignant, cet employé

Qu'est-ce qu'un dispositif gestionnaire ? Un cas d'école.



Par Gabriel PEREZ

Des vagues de réformes, en moins d'une année, ont déferlé sur le lycée comme jamais : redéfinition des filières et des enseignements fondamentaux en un système modulaire ; suppression du baccalauréat comme examen national et introduction d'un contrôle continu ; mise en place de la sélection à l'université et d'un attirail d'heures et de tests dédiés à l'orientation.

Les « vieux briscards » ponctueront, indifférents : « Et une réforme de plus ! ». Mais l'habitude a ce défaut de mettre trop hâtivement de côté ce qui mérite une analyse plus profonde. Car voilà bien une nouveauté politique : on instaure de nouveaux dispositifs¹ dont on dissimule massivement les intentions. Les réformes qui concernent le lycée ne sont pourtant pas d'ordre pédagogique : elles sont clairement de nature idéologique. Ainsi, voilà qu'au moment même où l'on réforme le lycée, des batteries de mesures viennent modifier le statut des enseignants. Il y a celles dont le ministère actuel hérite, comme la

mise en retrait des inspecteurs au profit des chefs d'établissement dans les processus d'évaluation. Et il y a celles dont nous ne mesurons pas encore l'importance et qui, pourtant, nous engagent sur un chemin irréversible, celui où nous cesserons d'être des enseignants pour devenir des employés : l'introduction d'un système de primes (indexés à des grilles d'évaluation dont les items pourront varier « au cas par cas ») ; l'explosion du nombre de contractuels (déjà 20% dans l'Éducation Nationale) et la diminution des places aux concours ; la réforme du recrutement et de la « formation » (le concours n'aura plus aucune valeur pour la validation, tout est en train de passer entre les mains de « formateurs » déconnectés des enseignements disciplinaires) ; la suppression des Académies et leur centralisation ; l'introduction des « ressources humaines » qui conduira, du fait du grand nombre de contractuels, à des recrutements directs par les chefs d'établissement...

“ La culture du résultat est déjà là sans qu'on ait besoin de la nommer et il ne faut qu'un pas pour que les évaluations des élèves ne deviennent celles de leurs professeurs, ou même ne deviennent l'index qui ajustera leur salaire ”

L'ensemble des mesures répond, en définitive, à une seule injonction : définir les services publics sur le modèle des services marchands. Ceci implique l'introduction de méthodes et de dispositifs qui garantissent que les acteurs adopteront des comportements conformes à cette nouvelle

1 - Sur la notion de « dispositif gestionnaire », cf. article ci-dessous.

logique. La mise en concurrence des établissements et des « agents » est donc la clé de voûte de ce nouveau système. Et la concurrence ne serait qu'un vain mot sans ses dispositifs d'évaluation qui permettent de comparer, hiérarchiser et instaurer des « bonnes conduites ». La culture du résultat est déjà là sans qu'on ait besoin de la nommer et il ne faut qu'un pas pour que les évaluations des élèves ne deviennent celles de leurs professeurs, ou même ne deviennent l'index qui ajustera leur salaire.

La dénaturation des missions de service public n'est pas une nouveauté de ce quinquennat. C'est presque déjà une vieille antienne puisqu'il s'agit, en vérité, de ce que les gestionnaires nomment eux-mêmes « une restructuration ». Les accointances entre M. BLANQUER et le think-tank d'inspiration néolibérale Institut Montaigne ne font pas mystère : c'est dans le cadre de cette collaboration qu'il a écrit son livre, *Agir pour l'école*. Or, ce même Institut est aussi celui qui s'attache à fournir les analyses stratégiques pour organiser ces restructurations.

Ce qui est en train d'advenir dans l'Éducation Nationale coïncide parfaitement avec ce qui s'est passé à France Télécom, dans l'hôpital public ou à l'Université : à France Télécom, le recrutement massif des contractuels a permis de briser les cultures de travail, d'instaurer des rapports hiérarchiques puissants et de dévaloriser les fonctionnaires recrutés par concours ; à l'hôpital, la logique de rendement, l'évaluation par « objectifs » et la logique des « performances » ont dénaturé le sens des actes médicaux et la prise en charge de certains patients, au risque d'encourager des actes éloignés de l'éthique au cœur de ces métiers ; à l'université, la concurrence entre les laboratoires et le culte de la publiométrie ont modifié les pratiques de recherche : on cherche l'article, on abandonne l'œuvre.

“ quand les premiers suicides sur les lieux de travail viendront révéler la violence intrinsèque à ces modèles de gestion des « ressources humaines », on regrettera peut-être de n'avoir pas eu le courage de s'élever et d'opposer à ce massacre les valeurs et le sens de notre métier ”

Exemples succincts et partiels qui laissent de côté la captation massive des budgets par les pôles jugés les « plus performants » ou tout simplement par le secteur privé. Ainsi en sera-t-il au lycée demain, car il n'y a pas de raison que ces réformes inspirées de la sociologie des organisations, ne produisent pas dans notre secteur les mêmes effets qu'ils ont produits ailleurs. Et l'on pourra toujours objecter que l'Éducation ce n'est pas France Télécom ni l'hôpital, mais quand les premiers suicides sur les lieux de travail viendront révéler la violence intrinsèque à ces modèles de gestion des « ressources humaines », on regrettera peut-être de n'avoir pas eu le courage de s'élever et d'opposer à ce massacre les valeurs et le sens de notre métier.

Gabriel PEREZ est professeur de philosophie, chargé de la prévention des risques psycho-sociaux dans un syndicat de l'enseignement privé.

Il vient de publier dans la dernière livraison des Cahiers d'études lévinassiennes consacrée au travail une analyse de la révolution qui se déploie au moyen des dispositifs gestionnaires sous le titre : “ Qu'est-ce qu'un dispositif gestionnaire ? ”.

Nous en reproduisons ci-après quelques extraits significatifs...

L'ère gestionnaire

...Pour les lecteurs attentifs de l'Ancien Régime et la Révolution de Tocqueville, on sait combien la transformation des corps et des classes est porteuse des grands bouleversements politiques. Tocqueville montre, en effet, que dès lors que la noblesse d'épée fut concentrée à Versailles et que la noblesse roturière de robe la remplaça dans les territoires, la Révolution était faite : un État centralisé était constitué et une nouvelle classe avait pris le pouvoir. L'enseignement de Tocqueville est le suivant : la Révolution est d'abord dans les structures sociales. Les événements révolutionnaires ne sont donc pas un moment initial : ils sont, à l'inverse, le terme d'un long processus de transformations sociales. L'analyse de



ces structures – et ici des structures des entreprises et des services publics – est donc essentielle pour comprendre que le monde de demain est déjà là : les Révolutions ont lieu lorsqu'elles ont déjà eu lieu. Il faut apprendre à regarder au bon endroit.

Comment alors interpréter ces restructurations qui se déclinent de façon effective depuis trente ans, de France Télécom à la Poste, des universités à la SNCF, de l'hôpital public à la loi ORE du lycée, de l'audiovisuel public aux tribunaux ? De quelle Révolution sont-ils les prémisses structurelles ? Il ne s'agit pas ici de faits politiques marginaux ou cantonnés à une logique locale. Il s'agit, au contraire, de faits politiques majeurs en tant qu'ils redéfinissent le rôle de l'État, ses fonctions, le sens du travail et la composition sociologique des travailleurs.

[...]

Voici notre analyse : une Révolution structurelle est en train de s'achever. Et pour le comprendre, pour saisir de quelle anthropologie politique ce projet néolibéral est porteur, il faut d'abord passer par une analyse du travail. Telle est, selon nous, la scène inaugurale où les forces surgissent, se structurent, défont et font l'Histoire.

[...]

De l'ergonomie aux dispositifs gestionnaires

Par « travail », il ne faut pas entendre la définition qu'en donne l'ergonomie. Celle-ci définit le travail par ses enjeux à la fois technico-organisationnels, économiques et sociétaux – au sens où « l'on ne cherche pas seulement à adapter les hommes au travail, mais à adapter le travail aux hommes »². Les problèmes de l'ergonomie sont ceux des tâches à réaliser, de la bonne prescription par rapport aux contraintes réelles, des postures, des postes, des

enjeux de santé et des collectifs de travail. En un mot, l'ergonomie demeure focalisée sur l'activité elle-même et cherche avant toute chose à déterminer les règles d'organisation qui permettent la meilleure réalisation de la tâche tout en tenant compte des contraintes : « *Tâche et activité sont les deux termes qui illustrent le mieux la vision de l'ergonomie. Associée à la notion d'opérateur ou d'agent, elle détermine non seulement le grain (aller jusqu'à l'activité, c'est-à-dire la réalisation effective de la tâche et ce qui a été déployé par l'opérateur), mais elle permet également, en distinguant la tâche de l'activité, de prendre en compte les points de vue des différents acteurs de la situation de travail. [...] La résultante du couplage Opérateur x Tâche crée l'activité, c'est-à-dire le passage de la tâche prescrite à la tâche réelle. Autrement dit encore, le compromis entre la logique technico-organisationnelle et la logique du vivant* »³.

Le travail, tel qu'il est envisagé par l'ergonomie ne peut donc produire que des transformations cantonnées à la question de l'organisation des tâches et de l'activité. Il peut certes produire des modifications importantes dans les collectifs de travail, mais les effets demeurent cantonnés à cette configuration locale. Autrement dit : l'ergonomie privilégie une réflexion sur le travail lui-même, et non sur le travailleur.

Les « restructurations » qui ont eu lieu à France Télécom, à la Poste, à EDF, à l'université ou à l'hôpital public n'ont pas la même portée, ni la même signification que les « réorganisations » réalisées par l'ergonomie. Ce qui distingue la « réorganisation » de la « restructuration », c'est le savoir à partir duquel cette dernière a lieu. La sociologie du travail et la psychodynamique ont mis en évidence la nouvelle matrice intellectuelle qui redéfinit la situation de travail : il s'agit de la gestion.

La gestion ne se contente pas d'une réflexion sur l'organisation du travail. A la différence de l'ergonomie, qui

“ le pouvoir de la gestion ne s'étend pas seulement à la situation de travail, mais déborde sur toutes les sphères de l'existence individuelle. Dès lors que l'accent est mis sur le travailleur et non sur le travail lui-même, la séparation entre la sphère du travail et la sphère privée est abolie ”

2 - L'ergonomie, que sais-je ?
3 - Ibid.

s'intéresse aux postes de travail et aux tâches, la gestion s'intéresse d'abord aux hommes. Ce déplacement, identifié par la clinique de l'activité depuis bientôt une trentaine d'années, constitue une découverte fondamentale : le pouvoir de la gestion ne s'étend pas seulement à la situation de travail, mais déborde sur toutes les sphères de l'existence individuelle. Dès lors que l'accent est mis sur le travailleur et non sur le travail lui-même, la séparation entre la sphère du travail et la sphère privée est abolie. Cette colonisation de la sphère privée devient manifeste sitôt qu'elle nécessite que les pratiques sportives des individus, leur sexualité, leur recours à certaines formes de toxicomanie, ou encore leurs engagements citoyens et politiques soient directement liés, affectés conditionnés ou perturbés par les exigences du travail, comme nous allons le montrer.

Par conséquent, la gestion nous contraint à redéfinir notre champ d'analyse du pouvoir et de la domination, dans la mesure où elle ne se contente pas de la subordination propre à la situation de travail mais qu'elle cherche à l'étendre au-delà. La gestion se dévoile ainsi comme un pouvoir subtil – au sens foucauldien du terme – c'est-à-dire comme un dispositif diffus, à la fois matériel et symbolique, concret et insaisissable : comme une force de structuration et de récupération de la vie privée des individus au profit de l'entreprise.

A la lumière de la psychodynamique du travail, on comprendra la portée de la gestion : ces conséquences comportementales sur la vie privée des individus ne sont pas des dommages collatéraux de l'organisation gestionnaire. Ils sont l'objet d'une intentionnalité politique qui veut acclimater la vie entière des individus aux objectifs gestionnaires. Autrement dit : la gestion, à la différence de l'ergonomie, soutient une anthropologie politique.

C'est là un tournant majeur, lorsque la situation de travail est pensée pour modifier l'homme au travail et en dehors du travail, lorsque la vie privée est intentionnellement envahie en vue de servir des objectifs autant économiques que politiques, lorsque la situation de travail et l'homme qu'elle veut faire advenir coïncide avec les nouvelles formes de la souveraineté.



[...]

Déposséder les gens de métier et rendre les travailleurs interchangeables

Ce ne sont pas deux visions du travail qui s'affrontent, mais deux anthropologies, deux visions du collectif, deux visions de la réussite ou de l'échec au travail. Celle de la psychodynamique du travail, d'une part, qui s'appuie sur de longs travaux d'observation de la réalité du travail pour déterminer ce qui rend heureux ou malade au travail. Et d'autre part, celle de la gestion, qui cherche à rabattre l'intérêt des individus sur les intérêts de l'entreprise. A la souffrance du réel du travail s'ajoute donc la violence de la réduction gestionnaire.

Cette violence, cependant, n'apparaît pas comme telle. La gestion, en effet, a appris du taylorisme qu'on ne saurait réorganiser le travail sans rencontrer la force de résistance des travailleurs. Car réorganiser le travail, c'est redéfinir le sens et les pratiques du métier, c'est affecter les collectifs construits au fil des pratiques et leurs stratégies de défense, c'est potentiellement s'attaquer à l'investissement subjectif que chacun déploie pour réaliser au travail, avec ses croyances, ses repères et ses fragilités. La gestion s'est donc efforcée de trouver les moyens d'esquiver les résistances qui naîtraient de la réorganisation du travail.

Comment la gestion parvient-elle à mettre en place ses dispositifs et à contourner les résistances des travailleurs ? Interrogation qui porte sur la stratégie pratique des gestionnaires. Et d'autre part, de quelle anthropologie politique ces dispositifs sont-ils porteurs ? Interrogation qui porte sur la finalité anthropologique des dispositifs.

[...]

La gestion est aux emplois de service ce que le taylorisme fut aux emplois industriels : une objectivation

Suite en p. 24

“La gestion est aux emplois de service ce que le taylorisme fut aux emplois industriels : une objectivation quantifiée des tâches et une dépossession des savoir-faire”

LE REGISTRE DE SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL C'est obligatoire !

Pour préserver votre sécurité et votre santé au travail il existe un registre qui doit être mis à disposition du personnel. Personne ne doit l'ignorer et surtout pas le chef d'établissement !

C'est le registre de santé et sécurité au travail. Il est aussi lié aux conditions de travail (stress, mal être, harcèlement).

**Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 chapitres I à VII
Circulaire du 10 avril 2015**

Guide juridique DGAFP, annexe 6

Le registre de santé et sécurité au travail (anciennement dénommé cahier hygiène et sécurité) est à la disposition de tous les personnels et usagers. Il doit être facilement accessible et sa localisation doit être portée à la connaissance des agents et des usagers par tous moyens (notamment par voie d'affichage).

Il est possible d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions du domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail, notamment les problèmes liés :

- à la sécurité des installations électriques et de gaz (vétusté, disjonctions fréquentes, absence de prise de terre),
- aux risques d'accidents corporels ou de maladies (produits ou matériels dangereux, risques de chutes),
- à l'état des locaux (difficultés d'accès, de circulation, état général des bâtiments, encombrements des locaux),
- à l'hygiène des locaux (nettoyage général, état des sanitaires, aérations),
- à l'environnement de travail (éclairage, espace de travail, port de charge, bruit, travail sur écran, cadre de vie, température)
- aux conditions de travail (stress, mal être, harcèlement).

Pour les EPLE, un examen périodique sera fait par l'assistant de prévention d'établissement et transmis au chef d'établissement qui apportera une réponse ou inscrira le problème à l'ordre du jour de la commission hygiène et sécurité (en cas d'accident ou de risque grave, la commission hygiène et sécurité doit être réunie en séance extraordinaire,

sous 24 ou 48 heures).

En l'absence de CHS, le conseil d'administration est l'organe compétent pour l'hygiène et la sécurité de l'établissement.

Les fiches de synthèse seront transmises au conseiller de prévention départemental pour une présentation en réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CHSCT départemental.

**Registre de signalement d'un danger grave et imminent
Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 chapitres I à VII
Circulaire du 10 avril 2015**

Guide juridique DGAFP, annexe 6

Si un agent a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, il le signale immédiatement à l'autorité administrative ou à son représentant, qui le consigne sur ce document. Ceci s'applique également à toute défectuosité dans les systèmes de protection. C'est, en d'autres termes, « le droit de retrait ».

Le danger en cause doit être grave et susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou temporaire prolongée.

Le caractère imminent du danger implique la survenance dans des délais très rapprochés, quasi immédiats, d'un événement susceptible de provoquer.

À la suite d'un signalement d'un danger grave et imminent soit directement par l'agent, soit par un membre du CHSCT, l'autorité administrative ou son représentant doit sur-le-champ procéder à une enquête.

Des informations régulières rappelleront l'existence de ce registre et son fonctionnement aux personnels.

Ces registres sont souvent ignorés par des CDE ou placés dans des lieux « inconfortables ».

Ils représentent des éléments indispensables et ils ont été rendus obligatoires.

Action & Démocratie tiendra compte de vos signalements pour faire respecter ces devoirs.

quantifiée des tâches et une déposssession des savoir-faire. Taylor, d'ailleurs, avait rencontré de fortes résistances de la part des syndicats de métier dès lors qu'il mit en place la nouvelle « organisation scientifique du travail ». A le lire, dans *Les Principes d'organisations des usines* (1912), l'organisation « scientifique » du travail n'aurait pour objectif que la seule rationalisation des procédés de production :

« Cet ouvrage a été écrit :

- 1 - Pour montrer par une série d'exemples simples la perte immense que le pays subit chaque jour dans tous les actes de la vie.
- 2 - Pour convaincre le lecteur que le remède est dans une organisation systématique et non dans une recherche d'hommes extraordinaires.
- 3 - Pour prouver que la meilleure organisation est une science basée sur des règles, des lois et des principes bien définis ; que les principes fondamentaux d'organisation scientifique sont applicables à toutes les formes de l'activité humaine, depuis les plus simples de nos actes individuels, jusqu'aux travaux de nos grandes sociétés qui exigent la coopération la plus étudiée. »⁴

Les syndicats de métier, à juste titre, ont vu dans ce programme une véritable déposssession de leur métier. En effet, dès lors que l'activité est scindée en postes, avec des tâches chronométrées définies auxquelles il est interdit de déroger et où chacun devient responsable de sa productivité individuellement – et non plus collectivement – tous ces principes instaurent un contrôle et une quantification de l'activité qui met les ouvriers en concurrence, tout en standardisant les critères de production. Danielle Linhart, dans la *Comédie humaine* du travail, met ainsi en évidence comment les principes du taylorisme conduisent à une prise de pouvoir sur le métier des ouvriers : « Il ne faut jamais perdre de vue que détenir un métier permet d'imposer des tarifs et de faire obstacle à la volonté du patron. Ne connaissant pas le métier de ses ouvriers, le

patron peine à dicter sa loi. L'ignorance dans laquelle il est du temps nécessaire pour exécuter les différentes opérations du travail représente un handicap certain pour lui. La question reste d'actualité : celui qui connaît le travail dispose d'un atout de taille, et l'organisation scientifique du travail est là pour donner cet atout au patron pour le plus grand bien de tous, au nom de la morale et grâce à la science qui est présentée comme pure objectivité et neutralité ».⁵

La scientificité revendiquée de l'organisation dépossède les ouvriers d'un « droit de regard » ou d'un droit de contester : les observations réalisées pour définir le poste, ses tâches et les gestes associés ne sauraient être remis en question. Le travail est standardisé et le travailleur est désormais interchangeable. Dès lors, s'opère un renversement entre patron et ouvrier de métier : ce n'est plus l'ouvrier qui peut renseigner le patron sur la façon d'exécuter une tâche, mais le patron qui enseigne et contrôle désormais les critères « scientifiques » des bons procédés.

« La direction détenant le monopole du savoir va instruire les ouvriers pour les guider dans leurs tâches, et cela s'appellera la coopération : " Cette coopération étroite, intime, personnelle entre la direction et les ouvriers est l'essence du système moderne de direction scientifique ". [...] La direction n'est ni autoritaire ni arbitraire quand elle se fonde sur la science : " Dans le système de direction scientifique, le pouvoir arbitraire disparaît, car chaque problème, qu'il soit important ou non, fait l'objet d'une étude scientifique afin d'être résolu d'une façon objective, par l'application d'une loi. Ce que je veux vous faire comprendre, c'est que l'ancienne situation arbitraire, dans laquelle il y avait un dictateur à

la tête des entreprises, qui décidait de toute chose et qui avait toujours le dernier mot, a cessé d'exister " [citation de Taylor reprise par Linhart] »⁶

Taylor – comme la gestion aujourd'hui – affirmait que ce système était « juste » pour deux raisons. D'une part, parce que cette organisation du travail était « scientifique » et donc neutre : ni l'arbitraire du patron, ni celui de l'ouvrier de métier ne viendrait fausser les lois qui régissent le travail. D'autre, part, parce que cette organisation décuple

“ En prétendant s'emparer du savoir et des savoir-faire au nom d'une gestion « efficace » – pour ne pas dire « scientifique » – la gestion renforce considérablement les rapports hiérarchiques : elle seule sait, envers et contre toute critique, ce qu'il revient de faire et de quelle manière procéder. Pour reprendre une expression chère à Foucault : la parole des travailleurs sur leur propre activité se transforme en un « discours assujettis » ”

la productivité et permet une redistribution accrue des richesses : l'organisation scientifique du travail permettrait donc de réconcilier les intérêts des patrons et des ouvriers.

Ces deux thèses sont évidemment des fictions : la neutralité de la science fonctionne comme un mythe, et la réconciliation des intérêts n'est qu'un déni opposé à toutes les formes de contestation. Pourtant, ces deux arguments – neutralité de l'organisation et réconciliation des intérêts – sont aujourd'hui repris tels quels par la gestion. Celle-ci, d'ailleurs, récupère les principes mêmes du taylorisme qu'elle applique aux emplois de services, dès lors qu'elle instaure le transfert artificiel du savoir et des savoir-faire des gens de métier aux gestionnaires. En prétendant s'emparer du savoir et des savoir-faire au nom d'une gestion « efficace » - pour ne pas dire « scientifique » – la gestion renforce considérablement les rapports hiérarchiques : elle seule sait, envers et contre toute critique, ce qu'il revient de faire et de quelle manière procéder. Pour reprendre une expression chère à Foucault : la parole des travailleurs sur leur propre activité se transforme en un « discours assujettis ».

La gestion, cependant, introduit une nouveauté : si le taylorisme s'appliquait essentiellement aux emplois peu qualifiés dans l'échelle sociale, la gestion, elle, s'étend jusqu'aux métiers les plus qualifiés. Comme le souligne Yves Clot dans *Le Travail à cœur*, depuis le « plan hôpital 2007 », des nouvelles normes de gestion sont venues encadrer les pratiques des médecins-praticiens. Celles-ci articulent une logique de rendement et de productivité à la prescription de « bonnes pratiques » qui doivent ordonner jusqu'aux actes des chirurgiens : « *La tarification à l'activité (T2A) est le nouveau mode de financement des établissements de santé français. Elle définit le prix d'une hospitalisation servant de base de remboursement. C'est un cadre unique de facturation et de paiement des activités hospitalières, dans lequel l'allocation des ressources est fondée à la fois sur la nature et le volume des activités. Il est ainsi possible qu'un hôpital soit encouragé à pratiquer ou délaissier tel ou tel acte pour améliorer son financement. [...] En 2006, la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers a publié un Recueil des bonnes pratiques organisationnelles observées. [...] La MEAH a établi des indicateurs quantifiés et des ratios de performance, permettant aux acteurs de « mesurer leur » performance et de se faire une idée de leur fonctionnement, de comprendre immédiatement la nature de leurs problèmes. Les indicateurs mesurent, en chirurgie, le « temps de mise à disposition d'une salle » (TMD), le « temps de vacation offert » (TVO) au praticien ; le « temps réel d'occupation des salles » (TROS), en rapport avec des ratios de performance. Des préconisations sont faites en*

matière d'organisation pour améliorer la productivité du bloc au regard de ces indicateurs et ratios. Ce sont désormais les recettes issues des activités hospitalières qui vont déterminer les dépenses et non l'inverse ».⁷

On l'aura compris : la gestion est aux emplois de service ce que le taylorisme fut aux emplois industriels, une véritable négation des pratiques façonnées par l'expérience et le temps, et la mise en place de dispositifs de contrôle. Mais à la différence du taylorisme, la gestion ne se limite pas à redéfinir les emplois les moins qualifiés : elle s'immisce autant dans des métiers que l'on pensait à l'abri de toute forme protocolaire, comme le corps des médecins.

Le « bon médecin », du point de vue gestionnaire, ce n'est pas celui qui développe des aptitudes personnelles et par l'expérience ; ce n'est plus le maître de ses décisions et de ses diagnostics ; c'est celui qui satisfait aux ratios de productivité et qui souscrit aux étapes d'un protocole. La gestion redéfinit donc : les finalités du métier (rendement de l'acte hospitalier), les critères de qualité (remplacés par des ratios quantitatifs) et les pratiques des agents (le médecin est soumis à une quantification de ses actes dans le temps).

Et l'on ne peut être que stupéfait devant la passivité de tous ces gens de métier, des cadres supérieurs aux médecins, qui se soumettent à ce nouvel ordre avec peut-être plus de servitude que les ouvriers d'autrefois face au taylorisme galopant. Car, qu'on ne s'y trompe pas : la gestion génère nécessairement une négation des critères de qualité élaborés par le collectif de métier. Les intérêts des gestionnaires et ceux des médecins sont probablement irréconciliables. Choisir de satisfaire aux critères de la gestion, c'est nier l'activité déontique au fondement du métier, c'est même nier parfois l'éthique même du métier. C'est donc préférer la « performance du service » au détriment de la santé des patients. Christophe DEJOURS, il y a peu, relatait dans un de ses cours au CNAM l'observation suivante : des médecins et des infirmières du service réanimation étaient réunis autour d'un jeune patient d'une trentaine d'année dans le coma. Le réveil était évidemment incertain. Or l'équipe médicale n'était pas inquiète du sort du patient : elle se mit à plaisanter comme on utilise le rire pour déréaliser la gravité d'un propos. Car ce garçon, dirent-ils, c'était potentiellement « un rein, un foie, un poumon », une somme d'organes considérables pour réaliser des greffes. Et les greffes et les dons d'organes ? Ce sont l'explosion des performances du service dans le système de points gestionnaire... On peut donc, même en réanimation, sacrifier l'éthique aux objectifs de la gestion.

4 - Taylor, *Principes d'organisation scientifique des usines*, p.29

5 - Ibid. p.68

6 - Ibid. p.69

7 - Yves CLOT, *Le travail à cœur*, p.73

Cynisme marginal ou structurel ? Voilà, en tout cas, que ce n'est plus la seule qualité du travail qui est en jeu : mais l'éthique même, le sens moral ou ce qu'il en reste. La gestion fonctionne comme un révélateur chimique : elle permet de tester ce qui persiste de convictions éthiques quand la « réussite » prônée par les gestionnaires n'est rien d'autre que la négation du sens du métier.

Mais le médecin n'est pas l'ouvrier. Comment la gestion parvient-elle alors pour forcer des individus issus des professions supérieures à renier des engagements aussi profonds ? Comment réussit-elle à substituer aux règles de métier des « objectifs » inconciliables avec les valeurs intrinsèques aux collectifs ?

Détruire la mémoire collective : casser les règles de métier

La gestion a bien identifié ce que la psychodynamique caractérise comme l'activité déontique, c'est-à-dire l'élaboration de ces règles de métiers et de ces valeurs communes qui fondent un collectif de travail et peuvent procurer la reconnaissance des pairs et l'estime de soi. En effet, le travail bien exécuté est souvent salué par les pairs sous la forme d'un jugement de beauté : on loue une trouvaille ou un savoir-faire. La hiérarchie aussi peut apprécier la valeur d'un travail sous la forme d'un jugement d'utilité. Ces jugements objectivent les pratiques et fondent les règles communes à un collectif. Aussi, on ne saurait imposer les méthodes gestionnaires sans d'abord refuser le jugement d'utilité et empêcher le jugement de beauté. Autrement dit : il faut briser ces collectifs de travail. Comment s'y prend-t-elle ?

Les cadres qui s'expriment sur ces méthodes n'y vont pas par quatre chemins, comme en témoigne les propos rapportés par Danielle LINHART : « Un cadre supérieur de France Télécom m'expliquait, d'un ton sentencieux, que « son rôle est de produire de l'amnésie » : il faut que les agents oublient qui ils étaient auparavant, comment ils travaillaient, pourquoi ils travaillaient, car nous avons besoin de gens capables de comprendre que les temps changent, capables d'adopter

Le conflit sur la qualité du travail vient donc à la fois d'une opposition sociale et générationnelle. Utiliser les contractuels en CDD contre les titulaires du concours, c'est autant opposer une génération précarisée à une génération issue de la « société salariale » et désignée comme une masse de « privilégiés »

des comportements professionnels différents, de raisonner différemment, d'établir d'autres relations entre eux, avec leur hiérarchie et leurs clients. Oui, martelait-il, ravi visiblement d'avoir trouvé cette formule : « produire de l'amnésie ». Je m'étais timidement enquis : « Comment s'y prendre pour produire de l'amnésie ? » « Eh bien, avait résumé ce cadre supérieur, il faut secouer le cocotier »⁸

Créer de l'amnésie... Il faut prendre la formule au sérieux. Ainsi, si l'objectif est de provoquer l'oubli de certaines conditions et pratiques de travail, il faut d'abord s'attaquer à ceux qui en constituent la mémoire. Les dispositifs de restructuration ciblent donc en priorité les figures d'expérience, à la fois reconnues par leurs pairs, et susceptibles de transmettre cette culture de travail. A « l'école des managers de managers » créée à France Télécom pour organiser le licenciement de 20% des employés du groupe, c'est consciemment que ces figures devinrent des cibles prioritaires : « Chantal se souvient de ces journées de formation où l'on s'échange "trucs" et "astuces" pour pousser ses collègues à bout. Sylvie accorde 0% de part variable à ceux qui refusent de partir. Jean-Jacques, DRH dans l'est de la France, suggère d'interdire tout "codir" aux plus de 55 ans éligibles au congé de fin de carrière et de les déchoir de tout "poste important". Un autre suggère de fixer des objectifs irréalisables aux commerciaux. L'application sur le terrain est immédiate. C'est ainsi que Michel se voit retirer sa voiture de fonction après avoir refusé de partir à la retraite. Dans le même esprit, Sandrine n'a plus ni badge ni bureau à son retour de vacances ».⁹

Virer les gens d'expérience, c'est la première étape pour briser les cultures de travail et fragiliser tous ceux qui pensaient ces hommes et ces femmes d'expérience indispensables à l'entreprise. La seconde étape consiste à imposer une mobilité à de nombreux cadres afin de déconstruire les collectifs de travail et les formes de solidarité dont ils sont porteurs.

Yves, directeur adjoint, fait les frais de cette nouvelle politique : « Quand on m'a proposé un poste à 250 km de chez moi, la DRH (...) m'a dit que c'était à prendre ou

8 - Danielle Linhart, La comédie humaine du travail, p.20
9 - Article Le Monde
10 - Ibid



à laisser, car ce serait pire la fois suivante». Et, de fait, quelques semaines plus tard, on lui parle d'une place de chef de projet à Paris, alors qu'il vient de s'installer à Montpellier : « Il était évident pour tout le monde que je ne souhaitais pas déménager », explique-t-il aux enquêteurs de la BRDP. Yves a refusé la troisième offre, celle de la Martinique. Il ne lui restait plus qu'à se présenter à « l'espace développement », voie de garage des salariés sans emploi, les « ED ».¹⁰

Enfin, afin d'accélérer ce processus de redéfinition des cultures de travail, la gestion introduit des salariés porteurs de cultures de travail différentes voire opposées. Ainsi, à France Télécom, il s'est agi d'opposer les détenteurs du statut de fonctionnaire à des contractuels soumis à des régimes de droits privés. Or cette différence de recrutement – et donc de licenciement – permet de faire jouer les salariés les uns contre les autres, comme le montre Yves Clos d'après l'enquête de Philippe Zarifian : « Dans un call center, plate-forme de réponse téléphonique, on observe deux types de populations. Y travaillent, d'une part, de jeunes contractuels (en CDD puis en CDI) qui n'opposent guère de résistance aux contraintes de l'activité de la plate-forme, voire se piquent au jeu de la performance. La « course au débit », une prime venant récompenser ceux qui réalisent le plus d'appels journaliers en moyenne mensuelle est assumée. Pour ces jeunes ayant enchaîné les petits boulots, un emploi stable au sein d'une grande entreprise représente déjà une évolution, avec la perspective de pouvoir migrer vers d'autres fonctions au sein du groupe.

La seconde population est composée de fonctionnaires de plus de 45 ans (anciennement secrétaires de direction, membres d'un service de contrôle qualité, etc.) ayant fait l'objet d'une mutation forcée sur cette plate-forme. La vie et le travail qu'elles y découvrent représentent une très grande violence exercée contre leur conscience et leur corps. Ce travail incarne un recul considérable par rapport à leurs anciennes fonctions, une sorte de dévalorisation

de toute leur vie professionnelle antérieure. [...] Cette seconde population, dans son travail, manifeste : 1° un refus d'entrer dans la « course au débit d'appels » (au prix de la prime mensuelle) ; 2) Un refus du respect du script de manière à « rester maître de ses énoncés » ; 3) Le soin dans les réponses fournies aux clients, faisant d'elles les meilleurs télé-opératrices de l'avis même du management du plateau utilisant leur expérience, leur connaissance de l'entreprise et de ses produits, des critères de qualité ; 4) Un maintien ferme sur une posture de renseignement, refusant de réaliser des opérations de vente ».¹¹

Le conflit sur la qualité du travail vient donc à la fois d'une opposition sociale et générationnelle. Utiliser les contractuels en CDD contre les titulaires du concours, c'est autant opposer une génération précarisée à une génération issue de la « société salariale »¹² et désignée comme une masse de « privilégiés ».

C'est ce même scénario qui est en cours dans l'Éducation Nationale ou à la SNCF, lesquelles sont en train d'assister à l'introduction des méthodes gestionnaires. À l'Éducation Nationale ou à la SNCF, le discrédit a commencé depuis longtemps : on matraque l'opinion avec les classements de l'OCDE, lesquels affirment d'après leurs critères que l'enseignement est mauvais ; on dénonce les retards incessants des trains ; on compare l'école et les systèmes ferroviaires français avec un champion international pour présenter l'organisation actuelle comme « arriérée » ou « en retard ». Ce discrédit est la phase initiale qui permet de justifier d'une « restructuration ». Seulement, dans l'Éducation, déjà 20% des enseignants sont des contractuels. Et les modalités de recrutement des futurs titulaires laissent déjà présager l'introduction de nouvelles méthodes de travail en phase avec les objectifs

La quantification des tâches s'accompagne des dispositifs informatiques qui régulent les comportements. Les ordinateurs, quelque part, ont remplacé les contremaîtres. Comme dispositifs techniques, ils imposent des protocoles, collectent des données sur l'activité de l'agent et le contraignent à doubler chaque tâche d'une tâche spécifique à ce dispositif : le reporting

11 - Yves Clos, Travail à cœur, p.47-48
12 - Dominique Méda, Le travail, que sais-je ?

de la gestion. La création de l'amnésie a déjà commencé et les conflits de statut ou intergénérationnels sont structurellement déjà amorcés. Il reste donc à envisager comment, à partir du remplacement de la population des travailleurs, on peut aisément transformer le travail lui-même.

[...]

Evaluer, quantifier, prescrire : la standardisation gestionnaire du travail

Nous voilà au cœur du sujet, là où l'organisation du travail bascule, là où une véritable anthropologie politique prend naissance, lorsque la gestion généralise dans les emplois de service l'évaluation individuelle des performances : *« L'introduction de l'évaluation individuelle des performances est un tournant historique que la Clinique permet d'établir. Cette méthode s'est imposée dans les entreprises comme un moyen objectif d'évaluer quantitativement le travail de chaque individu et de le rendre comparable à celui des autres salariés, par la mesure des résultats. Le problème, c'est que ces résultats ne reflètent pas du tout l'ensemble du travail »*.¹³

Le modèle gestionnaire impose aux emplois de service la même logique que le taylorisme aux emplois industriels : il faut quantifier les tâches, les gestes, le temps, pour « mesurer » le travail. L'évaluation individuelle des performances est ainsi fondée sur la négation même de la dimension collective du travail comme processus de coopération. Le travail, désormais, ce sont des objectifs, des protocoles, des ratios.

La dépossession des travailleurs de leur propre travail commence avec la redéfinition du travail sous la forme de protocoles de prescriptions. La gestion part donc du principe qu'il est possible de décomposer l'activité en tâches à accomplir, et que ces process coïncident parfaitement avec la réalité du travail. La gestion a donc pour fondement la conviction qu'un poste ou un protocole peut être standardisé, quelle que soit la situation de travail. Ainsi, comme le montre Marie-Anne DUJARIER dans *Le management désincarné*, une assistante sociale n'est pas autorisée à conduire ses entretiens selon une méthode personnalisée : elle doit suivre un protocole informatique standardisé et indifférent à la variété des publics qui sollicitent ces rendez-vous. Un médecin, une infirmière, un agent de Pôle Emploi doit poser les mêmes questions et doit proposer les mêmes protocoles de réponse, quels que soient les patients ou le demandeur d'emploi. Rien ne justifie, pourtant, qu'on apporte des réponses standardisées à des situations aussi diverses que singulières.

Mais les agents soumis à ces process gestionnaires n'ont presque aucun moyen d'y échapper : la quantification des tâches s'accompagne des dispositifs informatiques qui régulent les comportements. Les ordinateurs, quelque part, ont remplacé les contremaîtres. Comme dispositifs techniques, ils imposent des protocoles, collectent des données sur l'activité de l'agent et le contraignent à doubler chaque tâche d'une tâche spécifique à ce dispositif : le reporting. En effet, pour que l'activité soit quantifiée, la gestion a élaboré des critères de mesure, mais elle a en outre trouvé le moyen d'obliger le travailleur lui-même à quantifier sa propre activité. L'ordinateur n'a donc pas simplement remplacé le contremaître : il charge au contraire le travailleur de le remplacer par cette activité d'autocontrôle.

[...]

« Les outils informatiques, parce qu'ils sont interconnectés, peuvent même rendre compte en temps réel de la concurrence entre les travailleurs. Dans les call-centers, les résultats de chaque agent sont affichés en direct sur de grands tableaux numériques. Quant à l'agent lui-même, il a dans son interface numérique les indicateurs en évidence : il sait, de lui-même, s'il est en train d'atteindre les objectifs ou d'échouer. La concurrence entre les travailleurs, en plus d'être généralisée, devient permanente : *« Avec l'évaluation individualisée des performances, la peur fait son entrée massive dans le monde du travail. Les sentiments d'injustice à propos des appréciations portées sur les travailleurs n'ont rien de nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que, face à ces nouvelles méthodes d'évaluation, chacun se retrouve maintenant seul. L'évaluation individualisée génère, en effet, une concurrence généralisée entre travailleurs qui vont jusqu'aux conduites déloyales. Le résultat le plus tangible de ces nouvelles méthodes est la déstructuration des solidarités, des loyautés, de la confiance et de la convivialité dans le travail. Cette solitude qu'Hannah ARENDT a caractérisée sous le nom de « dé-solation » rend chacun beaucoup plus vulnérable à l'évaluation et à la sanction »*.¹⁴

La fin des solidarités au travail est ainsi liée à l'introduction des méthodes gestionnaires. En individualisant l'évaluation, la gestion détruit les collectifs de travail et leur rôle protecteur. Désormais, les individus se retrouvent pleinement exposés au corrélat de l'autocontrôle : le ranking. Car quantifier permet de comparer, de hiérarchiser et de classer. La virtualité d'un mauvais classement, et par conséquent, celle d'un possible licenciement, accompagne désormais le travailleur au travail et dans la sphère privée.

13 - La Panne, p.20

14 - Critique des fondements de l'évaluation, p.48

15 - Critique des fondements de l'évaluation, p.43

16 - Critique des fondements de l'évaluation, p.33

“ Quant aux dirigeants, voilà qu'ils n'ont plus besoin de connaître le métier et l'activité réelle des travailleurs pour les évaluer. En effet, dès lors que les protocoles décrivent les étapes de l'activité et que le travailleur a effectué le travail de reporting, l'évaluation est presque automatisée ”



Quant aux dirigeants, voilà qu'ils n'ont plus besoin de connaître le métier et l'activité réelle des travailleurs pour les évaluer. En effet, dès lors que les protocoles décrivent les étapes de l'activité et que le travailleur a effectué le travail de reporting, l'évaluation est presque automatisée : c'est le logiciel qui quantifie les résultats. Par les dispositifs numériques, l'évaluation prétend ainsi être au plus près du réel du travail, quand, en vérité, elle instaure une gouvernance à distance qui méconnaît considérablement le travail réel. Qu'évalue-t-on alors exactement ?

[...]

Les modes d'évaluation gestionnaires sont donc fondés sur le déni du réel du travail : ils ne tiennent pas compte de l'ensemble des efforts par lesquels des individus s'ingénient à trouver des solutions pour résoudre les problèmes ou les anticiper.

« Congédier la référence au travail réel a l'avantage considérable de dissimuler les problèmes soulevés par la dangerosité de certains objets techniques mis en exploitation par les entreprises à risques. Faire référence au travail, c'est révéler les innombrables dysfonctionnements, pannes, incidents, phénomènes inexpliqués, accidents que, précisément, le travail compense et surtout s'efforce de prévenir : le travail, c'est ce qui n'est pas donné par les consignes, les prévisions, les prescriptions. Le travail réel est victime d'un déni institutionnel parce qu'à chaque fois qu'on l'analyse de près, il révèle les défaillances de la prédiction et de la conception des installations de production ».¹⁵

Cet écart entre le prescrit et le réel peut très vite faire l'objet d'un retournement : puisqu'il suffit d'obtenir des résultats – peu importe la manière – le « mauvais travail » peut devenir le mieux récompensé : « Prenons le cas de la Police nationale. Les grilles d'évaluation de chaque vacation passent par un décompte de « bâtons »,

c'est-à-dire du nombre d'interventions de chaque patrouille ayant conduit à une verbalisation ou une interpellation. Une patrouille procède toute la nuit à une planque dans un quartier difficile pour tenter d'interpeller les trafiquants de drogue qui empoisonnent le quartier. Après six heures de planque, la patrouille découvre que les trafiquants ont réussi à leur échapper parce qu'il y a eu des fuites. Retour au commissariat. Résultat : zéro bâton. Que l'échec soit partie intégrante d'un travail qui n'est efficace qu'après avoir essuyé nombre de déconvenues, cela n'est pas pris en compte par la hiérarchie qui veut des chiffres, des actions visibles dont on peut montrer fièrement les résultats au préfet ou au député. Conséquence : ladite patrouille, les nuits suivantes, se contente de contrôler les conducteurs de véhicules. Au bout de la nuit, il y a un nombre important d'infractions sanctionnées, absence de papiers, conduite en état d'ivresse... Retour au poste : quatorze bâtons. A la fin, l'évaluation conduit à des contre-performances vis-à-vis de l'ordre public ».¹⁶

L'écart entre le prescrit et le réel est aussi important entre les performances affichées et le travail réel effectué. Une sorte de mensonge tacite ronge désormais le travail : ceux qui obtiennent les meilleurs résultats ne sont pas ceux qui ont réalisé le meilleur travail. Pire encore, la logique des performances peut conduire à la destruction des missions professionnelles. La gestion a bien conscience de ces écarts, au point de vouloir les pallier par la multiplication des labels « qualité » certifiant un « travail bien fait ». Seulement, là encore, on note un écart important entre les effets de communication et la réalité de terrain.

Le saviez-vous ?

QUE FAIRE QUAND L'EXERCICE DE VOTRE MÉTIER EST RENDU IMPOSSIBLE PAR VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ?

Rien n'est perdu car il existe des procédures de reclassement dans lesquelles A&D vous aide à y voir plus clair.

L'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude

Textes et jurisprudence vont dans le sens de l'obligation de reclassement des agents de la fonction publique devenus physiquement inaptes.

Ils s'imposent, font loi et sont aujourd'hui opposables dans les établissements publics.

Obligations de procédure par l'employeur public et recours susceptibles d'être engagés en cas de carence de l'administration

Les agents publics, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public, s'ils ne peuvent plus exercer leurs fonctions en raison d'une inaptitude physique, provisoire ou définitive, doivent se voir proposer par leur employeur un aménagement de leur poste de travail ou, quand cet aménagement est impossible ou insuffisant, un reclassement.

Après que les textes statutaires de la fonction publique aient imposé une véritable obligation de reclassement pesant sur les différents employeurs publics, les juridictions administratives sont venues en préciser les modalités d'application.

Le reclassement doit ainsi être intégré comme un élément de gestion des ressources humaines par les collectivités publiques.

1 - Les agents bénéficiaires d'un droit au reclassement

L'obligation de reclassement trouve sa source dans la loi 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Celle-ci pose un principe général : la non-discrimination pour raisons de santé.

Ainsi, aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur état de santé, de leur handicap.

L'obligation de reclassement professionnel pour inaptitude physique des agents publics est inscrite dans les lois de 1984 et 1986 relatives aux trois fonctions publiques, d'État, territoriale et hospitalière.

Les lois de 1984 et 1986 indiquent que : peuvent bénéficier d'un reclassement pour inaptitude physique les fonctionnaires titulaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil d'État a mis en place le principe du reclassement pour inaptitude médicale des agents publics comme principe général du droit (CE, 2 oct. 2002, CCI de Meurthe et Moselle : Req. n°227868) et l'a élargi aux agents stagiaires et aux agents non titulaires (CE, 26 fév. 2007, ANPE : Req. n°276863).

2 - Procédure à suivre par l'employeur public

L'employeur est tenu de mettre en œuvre la procédure et de rechercher un reclassement effectif au bénéfice de l'agent (CAA Versailles, 21 janv. 2010 : Req. n°08VE02377). Il s'agit en l'occurrence d'une obligation de moyens pour la collectivité publique qui doit tout mettre en œuvre pour permettre un reclassement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

L'agent doit formuler la demande de reclassement par écrit soit de sa propre initiative soit à la demande de l'administration.

Une procédure de reclassement est engagée marqué par l'avis du comité médical départemental (en cas d'inaptitude non imputable au service) ou de la Commission de réforme (en cas d'imputabilité au service).

Cette consultation est incontournable dans le cadre du reclassement statutaire, (agents titulaires) Pour les autres cas, cet avis peut être utile pour éclairer la décision pour l'employeur public. Un rapport écrit du médecin de prévention doit figurer au dossier soumis au comité médical.

Dans un deuxième temps, l'employeur devra recenser les postes vacants et ouverts à un reclassement au sein des services de la collectivité publique.

Le reclassement pour inaptitude physique sur un poste de reclassement devra être en adéquation avec les préconisations du médecin de prévention, mais aussi conforme à celles émises par le comité médical.

- a - Reclassement réalisé sur un autre emploi du même grade avec des conditions de travail adaptées à l'état de santé.
- b - Reclassement dans un emploi d'un autre grade de son corps ou cadre d'emplois d'appartenance. L'agent conserve le bénéfice de son traitement antérieur.
- c - Reclassement dans un autre corps ou cadre d'emplois, sur incitation de l'employeur public.
- d - Reclassement dans le cas d'une demande de détachement, celui-ci peut intervenir dans un corps ou cadre d'emploi d'un niveau équivalent ou inférieur à celui d'origine. Dans ce dernier cas, le fonctionnaire conserve l'indice détenu dans son ancien corps.

Le saviez-vous ?

L'impossibilité matériellement prouvée par l'administration de proposer de tels emplois doit faire l'objet d'une décision motivée.

Cette dernière est tenue de respecter un délai raisonnable pour lancer cette procédure de reclassement. En effet, un éventuel délai excessif est sanctionné par les tribunaux administratifs. L'administration étant alors responsable du passage de l'agent à demi-salaire. En conséquence de quoi, la cour administrative d'appel de Bordeaux précise qu'en cas d'inaptitude physique d'un agent, le délai de 4 mois à compter de la constatation de l'inaptitude physique de l'agent excède le délai raisonnable pour entamer les recherches d'un poste de reclassement (9 avr. 2013 : Req. n°12BX00099).

L'employeur public a l'obligation de reclasser un agent inapte en lui proposant 3 postes compatibles avec son état de santé. Si l'agent refuse ces 3 propositions, il peut alors être licencié par son employeur (CE, 2 sept. 2009, CH de Versailles : Req. n°307321).

En cas d'impossibilité justifiée de reclassement d'un agent reconnu inapte à ses fonctions, celui-ci peut être mis en retraite anticipée pour invalidité. Dans l'attente d'une mise à la retraite et lorsque le salarié a épuisé ses droits à congé, il peut être placé en disponibilité d'office.

3 - Les recours en cas de manquement

- a - L'agent formule, dans un délai de deux mois, un recours gracieux auprès de son administration. Celle-ci disposera alors, d'un délai de deux mois pour répondre.
- b - En cas de rejet de la demande de l'agent, celui-ci disposera d'un délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours en annulation contre la décision de refus de reclassement. L'administration devra apporter la preuve qu'elle a procédé à toutes les diligences possibles pour reclasser l'agent dans un emploi correspondant à son aptitude physique. À défaut, le tribunal administratif pourra considérer le licenciement comme manifestement illégal et l'annuler.
- c - En outre, s'il est constaté que l'illégalité va plus loin que celle pouvant être liée à la forme ou à la procédure, l'agent est fondé à déposer un recours indemnitaire devant le tribunal administratif pour obtenir le versement de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi.

Nous devons donc être attentifs au respect des procédures mises en place par l'administration qui doit appliquer la loi tout au long de ces procédures souvent douloureuses pour l'agent.

Action et Démocratie dispose d'un pôle spécifique des démarches administratives qui touchent les questions de santé pour vous conseiller et vous soutenir.

NOUVEAU !

Période de Préparation au Reclassement (PPR), projet de décret présenté au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État de ce 3 avril 2018

Un projet de décret permettant de mieux accompagner les fonctionnaires faisant l'objet d'un reclassement professionnel après avoir été déclarés inaptes à l'exercice de leurs fonctions, a été soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État de ce jour. Ce dispositif concerne en l'état la Fonction Publique de l'État, il sera prochainement décliné dans la Fonction Publique Territoriale et la Fonction Publique Hospitalière.

Ainsi tout fonctionnaire déclaré définitivement inapte à son emploi aura dorénavant droit à une période de préparation au reclassement (PPR) rémunérée durant un an.

La PPR a pour but de sécuriser la situation des agents et de les préparer à de nouveaux emplois, compatibles avec leur état de santé, en accompagnant statutairement leur transition professionnelle vers le reclassement.

Cette période peut comporter des temps de formation, d'observation et de mise en situation professionnelle sur un voire plusieurs postes, que ce soit dans l'administration d'origine de l'agent ou dans une autre administration.

Notre fédération des Services Publics CFE-CGC a obtenu des garanties supplémentaires :

- La mise en place d'une convention tripartite entre l'agent, l'employeur et un dispositif assurantiel, comme cela a déjà été expérimenté, avec succès, dans la fonction publique territoriale, afin de sécuriser cette période de préparation au reclassement et notamment les périodes de formation et les stages d'observation.
- Une réelle prise en compte de toutes les catégories d'inaptitude au sens de la loi du 11 février 2005 (altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant).
- L'instauration d'un véritable accompagnement des agents tout au long de la PPR avec des entretiens de suivi périodiquement organisés avec l'agent concerné.





Un an après l'affaire de Malicornay

Témoignage et réflexions sur l'enseignement du fait religieux à l'école

Par Matthieu FAUCHER

« Quand vous faites une visite dans une cathédrale aujourd'hui, souvent des enfants ignorent tout des codes qui permettent de comprendre l'endroit où ils sont. De la même façon, il y a des interprétations complètement sauvages des différents textes sacrés.

Cette ignorance est vecteur d'intolérance, d'incompréhension, d'absurdité. Cela génère de l'obscurantisme. On a besoin d'une culture générale sur les religions. D'où l'intérêt de l'enseignement laïc du fait religieux ».

Ces propos sont du ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel BLANQUER, dans un entretien accordé à la Dépêche du Midi en mars dernier. Ils dénotent une prise de conscience tardive mais salutaire : oui, l'enseignement du fait religieux est une urgence vitale et nous avons pris énormément de retard.

Quelles mesures concrètes ont été prises depuis les rapports Joutard en 1989 et Debray en 2002 ? Certes, la création de l'Institut Européen en Sciences des Religions en 2002 fut une excellente initiative, mais les réticences au plus haut niveau de l'Éducation Nationale n'ont eu de cesse de retarder la mise en place d'un véritable enseignement du fait religieux, alors que dans le même temps l'ignorance et le communautarisme n'ont cessé de progresser. De cette urgence et de cette carence, je veux apporter le témoignage : la sanction qui m'a frappé il y a un an, et dont je vais rappeler ici les raisons, me semble révélatrice du sort réservé à l'enseignement du fait religieux à l'école.

Professeur des écoles depuis 16 ans, j'ai fait l'objet d'une sanction disciplinaire sous la forme d'une mutation forcée, après avoir été suspendu pendant quatre mois. Une affaire de mœurs de plus ? Non. Mon crime est d'avoir fait étudier à mes élèves de CM1/CM2, sur une période de trois semaines, des extraits de la Bible.

À la fin janvier 2017, j'enseignais encore avec bonheur dans le charmant petit village de Malicornay, dans l'Indre. Tout a commencé par une lettre anonyme dactylographiée, envoyée un jour de la fin janvier 2017 à



l'Inspecteur de la Circonscription de la Châtre, qui titrait : « Prosélythisme (sic) à l'école de Malicornay », signée par de mystérieux « parents et grands-parents d'élèves ». Précisons que jamais l'auteur n'a été identifié.

Le lendemain de la réception du torchon, mon supérieur direct me rend visite à l'improviste, fouille méthodiquement ma classe, interroge quelques élèves à l'écart puis enfin me demande les yeux dans les yeux : « Appartenez-vous à un groupe politico-religieux ? ». Bien que tenté de répondre à juste titre que cela ne le regarde pas, je me dis que la vérité vaut mieux, tant ce monsieur me semble pondéré et protecteur : « Non, je n'ai pas de religion et je ne suis pas engagé en politique ». Il m'en a coûté de parler de ma vie privée, alors j'imagine qu'on va me laisser tranquille maintenant. Le chef me rassure en effet. « Je vous renouvelle ma confiance » est une de ses dernières paroles avant de quitter l'école. On devrait en rester là. J'ignore alors qu'il ne me reste que deux jours à enseigner à Malicornay.

Car la confiance n'a pas été renouvelée, loin s'en faut, à tous les échelons. Le ton est sensiblement différent deux jours plus tard, devant le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN) : « faute grave », « enfants choqués » (qu'en sait-il ?) mais surtout « manque de discernement », son expression favorite, que je ne manquerai pas d'ailleurs de lui retourner quatre mois plus tard.

Suis-je, comme certains ont pu le soupçonner, un « prosélyte » (sic), qui aurait de surcroît des accointances politiques suspectes ? Comme on m'a également reproché l'étude d'un opéra de Wagner, je hume le parfum de l'amalgame... Eh bien mauvaise pioche : quatrième génération d'une famille de hussards noirs de l'école laïque, je n'ai pas le pedigree espéré. Mes supérieurs se vanteront à plusieurs reprises d'avoir enquêté sur mon passé, j'imagine leur mine déçue devant les conclusions

du détective en imperméable : « Désolé, pas de photo compromettante de M. Faucher sortant d'une messe intégriste ou du Bal de Vienne ».

C'est là que le logiciel de pensée de mes détracteurs révèle un inquiétant défaut de programmation : Ce renégat est agnostique et il fait étudier la Bible dans une école publique ? Incompréhensible ! C'est donc un abruti, un fou, disons un inconscient qui n'a pas mesuré les conséquences de ses actes, ce qui n'est pas moins grave !

En tout cas, il était exclu que ma démarche pût être motivée par des considérations recevables. En aucun cas, mon travail ne pouvait se justifier. Mais de quel travail parlons-nous précisément ?

Nous parlons d'une étude littéraire se composant d'une vingtaine de textes issus de l'Ancien et du Nouveau Testament, textes lus et commentés avec mes élèves de CM1/CM2 et avec – je l'affirme haut et fort – toute la distance laïque requise. Un support de travail à de nombreuses compétences du programme de l'école primaire et permettant d'enseigner le « fait religieux » qui, selon Régis DEBRAY, se doit d'être une activité transdisciplinaire et non faire l'objet d'un cours à part entière. Des extraits bibliques ont donc été étudiés, au même titre que l'Odyssée, sous l'angle des « mythes », autrement dit de récits de faits imaginaires qui mettent en scène des êtres surnaturels et qui permettent d'expliquer dans une civilisation des phénomènes naturels ou sociaux, et celui des « légendes », récits à caractère merveilleux conservés par la mémoire collective.

« Qui c'est le barbu qui fait de la gym sur une croix à côté de la salle des fêtes ? » m'avait demandé un jour un élève. C'est face à de telles questions que j'ai pris conscience qu'il était de mon devoir d'agir pour apporter à mes élèves cette culture indispensable qui ne se transmet plus aujourd'hui. La lecture des rapports JOUTARD (1989) puis DEBRAY (2002) achèvera de me convaincre. Comment aborder aujourd'hui en classe le baptême de

“ Comment aborder aujourd'hui en classe le baptême de Clovis si 80% des élèves ignorent totalement ce qu'est un baptême ? Lorsque, dans les années 1960, mon grand-père abordait le même sujet, pas un de ses élèves n'aurait posé la question ”

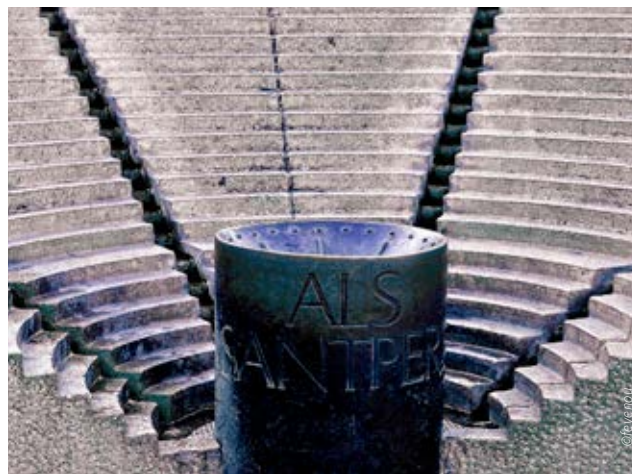
Clovis si 80% des élèves ignorent totalement ce qu'est un baptême ? Lorsque, dans les années 1960, mon grand-père abordait le même sujet, pas un de ses élèves n'aurait posé la question.

Mais admettons que sur le fond ma hiérarchie et moi ne soyons pas d'accord, et parlons donc de la forme : Ne pouvait-on arranger ce « litige » entre personnes civilisées et de plus chargées de la noble mission d'instruire les enfants de la République ? Le « rebelle » que je n'ai jamais été était tout disposé à se remettre en cause, à revoir sa pratique, et ce n'est pas faute de l'avoir dit. C'est pourquoi, après 5 jours de suspension « à titre conservatoire », c'est-à-dire 5 jours de mise au placard – au sens propre – indûment qualifiée de « formation », et deux fois 2 heures de recadrage musclé, j'espère ingénument, en ce sinistre matin du 27 février 2017, que mon calvaire (pardon) va prendre fin. Le délégué syndical qui m'accompagne déclare devant le DASEN qu'on en a sans doute assez fait et qu'il est temps de relâcher le prosélyte qui n'en est de toute évidence pas un.

- Non, il y aura enquête administrative et peut-être sanction, annonce le chef.
- Vous ne croyez pas que la sanction est déjà tombée ? réplique le délégué. Vous ne croyez pas qu'il a suffisamment payé ?
- On ne va pas se contenter de l'engueuler une bonne fois conclut le Directeur académique, comme s'il allait de soi qu'il faille en faire plus. Voilà pour la forme, la messe est dite (pardon) : on écrasera le moucheron au rouleau compresseur, car on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs et apparemment la sauvegarde de la République est à ce prix.

Mais si, comme écrivait Hannah ARENDT, « les œufs se rebiffent » ? Le 29 mars en effet, les parents d'élèves, élèves et élus de Malicornay manifestent devant l'Inspection académique à Châteauroux (voir La Nouvelle République de l'Indre 30/03/2017). Ils dénoncent le gâchis colossal que représente cette procédure contre le petit instituteur de leur village, ils dénoncent un climat scolaire gravement perturbé pour leurs enfants, une vie sociale mise à mal, et tant pis pour la belle omelette de M. le DASEN. Un tel événement était inédit dans le département. Chers parents d'élèves et élèves, chers amis, le petit maître d'école se devait de vous faire honneur, de rester debout et de se battre. Je range donc les anxiolytiques, et me prépare à répondre point par point à mes adversaires.

En quoi consiste l'« enquête administrative » menée sur mon compte ? En plus de la constitution d'un joli dossier, il s'agit d'interroger des parents et des élus afin de déterminer si ces derniers étaient satisfaits du



travail de l'instituteur et si ce dernier n'aurait pas, selon eux, endoctriné leurs enfants... Ces témoignages étant ensuite confrontés aux observations passées et présentes de mes supérieurs sur mon travail. Allons tout de suite aux conclusions : « des activités scolaires qui s'écartent des programmes et des attentes de l'institution » ; « Rien ne permet de caractériser de manière formelle une démarche prosélyte » ; « semble avoir pris soin de rester neutre » ; « réputé pour être un enseignant sérieux » ; « qualités professionnelles reconnues par l'institution » ; « apprécié pour son engagement civique et citoyen »... pas le bon client qu'on vous dit ! Encore raté ! Qu'est-ce qu'on fait chef ?

Arrêtons-nous un instant sur ces fameux écarts aux programmes, puisque c'est tout ce qui restait contre moi. Je suis convaincu de les avoir suivis, mes adversaires sont persuadés du contraire. Soit. Que mes supérieurs me tiennent pour un abruti peut se comprendre, qu'ils n'estiment pas davantage l'avis des parents d'élèves, des élus et des collègues qui me soutiennent, on pouvait s'y attendre (non mais de quoi se mêlent-ils ?), mais *quid* du soutien d'intellectuels, spécialistes de l'enseignement du fait religieux ou de l'enseignement tout court ? Régis DEBRAY, qui m'a apporté son soutien, cautionnerait-il l'action d'un prosélyte infiltré ? Pierre KAHN, professeur émérite de l'université de Caen, peut-il affirmer que mon travail était conforme aux programmes ? Le professeur René NOUAILHAT ainsi que l'Institut Européen en Science des Religions (École Pratique des Hautes Études) peuvent-ils soutenir que mon travail est non seulement « *recommandé par les orientations du Ministère de l'Éducation Nationale* » mais également « *plus nécessaire que jamais* » ?

L'administration a-t-elle, à un moment, réalisé qu'elle avait « manqué de discernement » ? Nous ne le saurons jamais mais de toute façon, elle ira jusqu'au bout ; après tout si le ridicule tuait ce serait déjà fait : de nombreux articles paraîtront dans la presse locale et nationale, tous soulignant la disproportion entre la procédure et les faits

“ *La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. L'École républicaine ne doit-elle pas faire contrepoids à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires ?* ”

qui m'étaient reprochés. Plus de vingt-cinq lettres de parents et d'élus seront adressées à Mme la Rectrice de l'académie Orléans-Tours (toutes restées sans réponse), une réunion à Malicornay devant une foule « hostile » dicit le DASEN (dangereux, ces campagnards), une protestation syndicale... : rien ne fera vaciller mes supérieurs sur leurs bases et M. FAUCHER sera condamné, coûte que coûte. N'est-ce pas ce qu'on appelle de l'acharnement ?

J'ai donc été sanctionné le 2 juin, muté d'office dans une autre école (l'intérêt de cette sanction m'échappe, je l'avoue) Certains ont pu considérer que je ne m'en tirais pas si mal, qu'il était temps d'aller vers l'apaisement. Pour m'apaiser, il faudrait pouvoir faire fi d'une lettre anonyme diffamatoire, de quatre mois de suspension injustifiée, de méthodes accusatoires aussi brutales qu'inutiles, d'une éprouvante commission disciplinaire de quatre heures et enfin d'une sanction pour « faute professionnelle », faute qui à mon sens n'existe tout simplement pas.

Si tôt signifiée ma sanction, j'ai déposé un recours gracieux auprès du Ministère, courrier resté sans réponse. Je me suis également tourné vers le Tribunal administratif et j'attends une audience, espérons pour cet automne. Espérons, car cette affaire dépasse de très loin ma personne : si cette sanction est confirmée, quel enseignant aura encore le courage d'enseigner le fait religieux ? D'autant que peu de collègues y étaient déjà ouverts. Certains même n'ont pas caché leur étonnement devant ma démarche : « *La Bible ? Pour quoi faire ? Tout est faux dans ce bouquin !* ».

Je reste, moi, plus que jamais convaincu que l'enseignement du fait religieux n'a jamais été autant nécessaire et d'actualité. Je connais les réticences au sein de l'Éducation Nationale mais, au vu des nombreuses réactions autour de moi, dans les médias et sur les réseaux sociaux, je crois fermement qu'elles sont moindres dans le reste de



la société. Mais le terrorisme ? L'extrémisme religieux qui prend de l'ampleur ? Enseigner le fait religieux, n'est-ce pas faire entrer le loup dans la bergerie de l'école laïque ?

Régis DEBRAY avait anticipé l'objection en 2002 déjà : « *La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. L'École républicaine ne doit-elle pas faire contrepoids à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires ?* ».

En découvrant les propos de Jean-Michel BLANQUER dans la Dépêche du Midi au mois de mars, qui faisaient suite à ceux tenus dans Le Figaro du 8 février, je me suis pris à espérer que si je n'obtenais jamais justice, du moins une clarification sur les contenus de l'enseignement du fait religieux se préparait-elle, et du moins serai-je peut-être le dernier enseignant sanctionné pour avoir étudié des textes de nature religieuse de manière laïque.

On peut comprendre l'extrême prudence du Ministère sur un sujet aussi explosif, mais on comprendrait mal que les engagements pris au printemps ne soient jamais suivis d'effet.

Je laisse la conclusion à Jean CARPENTIER, historien et inspecteur général de l'Éducation Nationale, qui hélas nous a quittés cette année : « *Les conditions sont maintenant réunies pour que laïcité et fait religieux soient, dans les classes, objet d'étude et de réflexion. Aux élèves et aux professeurs de les intégrer désormais dans la culture commune de l'école. Un grand chantier est ouvert...* ».



Matthieu FAUCHER est professeur des écoles et Co-référent National PE à Action & Démocratie





BULLETIN D'ADHÉSION - RÉADHÉSION au Syndicat National Action & Démocratie

2018/2019 (de juin à juin)

à imprimer et à retourner avec la cotisation à

Action & Démocratie CFE-CGC

15-17 rue Beccaria • 75012 PARIS

Contacts

Tél : 01 46 99 17 27 • 07 71 78 84 52
06 81 89 55 55 • 06 74 53 44 70

Mail :

adnational@actionetdemocratie.net

Site web :

www.actionetdemocratie.com

☐ Déjà adhérent 2017/2018 ☐ Syndicalisation nouvelle

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail de contact

Académie de

Situation ☐ PLP ☐ Certifié ☐ Agrégé ☐ PE ☐ CPE ☐ Contractuel ☐ Agent

☐ Autres

Discipline Échelon Depuis le

☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle

☐ Temps Plein ☐ Temps Partiel heures Autre

Établissement Ville

Date Signature

Pourquoi se syndiquer à Action & Démocratie ?

- Parce que nous sommes des cadres et devons être représentés et défendus en tant que tels ;
- Parce que nous sommes un syndicat autonome et indépendant ;
- Parce que vous pouvez compter sur une équipe soudée autour du Secrétariat et du Bureau National pour défendre vos intérêts ;
- Parce que nous avons fait nos preuves, tant en matière de compétence syndicale que dans nos interventions ;
- Parce que A&D est un syndicat de proximité qui privilégie l'accompagnement de votre carrière.

ACTION & DÉMOCRATIE CFE-CGC - Rassemblement des Syndicats de l'Éducation et des Services Publics

- Représenté au Conseil supérieur de l'éducation
- Représenté au Conseil Commun de la Fonction Publique CCFP
- Représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État CSFP (recours disciplinaire sur les réformes)
- Représenté au CIAS Comité Interministériel d'Action Sociale

**A&D SYNDICAT NATIONAL
ENSEIGNEMENT GENERAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
PREMIER DEGRE - SECOND DEGRE - IUT - GIP- CROUS**

Comment régler votre cotisation ?

- **Par chèque à l'ordre d'Action & Démocratie ;**
chèque unique ou 3 chèques au tarif ci-contre, prélevés mensuellement ;
- **Par prélèvement automatique, en 1 ou 3 fois**
(réduction de 10% de votre cotisation) ;
téléchargez le formulaire de prélèvement automatique sur www.actionetdemocratie.com

Si règlement avant le 30 septembre de l'année en cours, réduction de 10% sur le tarif ci-contre.

PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Classe normale			PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Hors classe			PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Classe exceptionnelle		
Échelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)	Échelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)	Échelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)
1	88	30	1	164	54	1	196	65
2	118	40	2	176	58	2/ HeA1	206	69
3	123	41	3	186	62	3/ HeA2	217	72
4	130	44	4 / HeA1	201	67	4/ HeA2	233	78
5	135	45	5/ HeA2	213	71	5/ HeB1	250	83
6	143	48	6/ HeA3	224	74	6/ HeB2	260	87
7	150	51	Contractuels	60	22	7/ HeB3	273	91
8	158	53	Sans solde	20	6	Temps partiel	Cotisation au prorata (ex : 15/18 de la cotisation de l'échelon)	
9	168	57	Retraités	85	29			
10	180	61	Stagiaires et MA	88	30	Mi-temps ; Mi-temps thérapeutique, Congé de formation, Longue maladie		Demi-cotisation de l'échelon
11	192	65	GIP Titulaires Administratifs A, B, C	143	48			
				110-80-60	36-27-20			

DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

UN ENJEU DÉCISIF
POUR L'AVENIR
ET LA DÉFENSE RÉELLE
DE NOS MÉTIERS

LES ENJEUX
ET LES DESSOUS
D'UNE ÉLECTION

ACTION & DÉMOCRATIE,
POUR
FAIRE ENTENDRE
VOTRE VOIX

NOS LISTES ET
PROFESSIONS DE FOI



Reconstruire le syndicalisme, pour reconstruire l'école

Assez ! Cela suffit !

- ➔ Des professeurs privés des moyens naturels d'exercer leur autorité
- ➔ Des services sans cesse alourdis par des tâches annexes ou des réunions inutiles
- ➔ Des agents contractuels toujours plus nombreux et surexploités
- ➔ Des personnels résignés et parfois victimes de l'institution chargée de les protéger !
- ➔ Une hiérarchie et des organisations syndicales dans le déni depuis des années !

Action & Démocratie, votre syndicat indépendant et de proximité, celui qui fait entendre la voix du terrain et parie sur l'intelligence !

Le mouvement spontané #PasDeVague exprime, avec authenticité, le ras-le-bol des enseignants et des personnels. Il donne lieu à toutes sortes de récupérations, certains en profitant pour vouloir durcir les lois, d'autres pour réclamer toujours plus de moyens. Mais nous autres, qui sommes sur le terrain, savons que la vraie cause des maux qui nous accablent est la dénaturation de l'institution, fruit de décennies de réformes insensées auxquelles la plupart des organisations syndicales n'ont pas su s'opposer avec clarté, quand elles ne les ont pas acclamées ou n'y ont pas activement collaboré !

Il est temps de tourner la page ! Il est temps de mettre fin à cette errance ! Il est temps de reprendre la parole si longtemps confisquée par des représentants qui ne sont plus sur le terrain ou qui se servent de l'école pour mener des combats politiques.

Nous autres, professeurs et personnels de l'éducation, sommes trop occupés à bien faire notre travail pour avoir le temps de nous exprimer dans les médias ; il est cependant temps de reprendre la parole qui nous a été confisquée par des organisations qui ne représentent qu'elles-mêmes ; nous sommes ceux qui font tenir l'institution debout, quand tant d'autres la veulent à genoux ; nous

maintenons dans l'exercice de nos fonctions le minimum de bon sens et d'exigence que notre hiérarchie est prête à sacrifier au nom du « pas de vague » et de « la réussite de tous », slogan absurde ayant remplacé le

principe républicain le plus élémentaire qu'est le devoir d'instruire chacun.

Action & Démocratie n'est pas un syndicat de plus, c'est un syndicat différent

Nous ne faisons aucune concession à la langue de bois et portons fidèlement les revendications de la profession telles qu'elles s'expriment sur le terrain, dans les salles de professeurs aussi bien qu'au sein des conseils de classe. Nous couvrons tous les corps de l'éducation avec un seul syndicat qui défend la même conception et met sur la table les vraies difficultés, sans sacrifier les intérêts des uns à ceux des autres. Nous ne payons pas de mots les agents en les appelant à des grèves qui les épuisent financièrement et qui n'ont strictement aucun résultat. Si nous voulons peser et remettre l'institution scolaire sur les rails du bon sens, nous devons à la fois dire les choses et assumer des modalités d'action efficaces pour faire évoluer la situation. Nous ne le pourrons pas sans vous ! Prenons ensemble et résolument en main la défense de nos métiers et de nos vocations ! Relevons la tête ! Suscitons pour l'éducation nationale un nouvel espoir !

➔ **Par votre vote, vous pouvez désormais choisir de mettre fin à l'immobilisme, à l'omerta, à l'impuissance.**

Action & Démocratie ne fait pas de politique ni de calculs : nous parlons au ministre avec l'autorité que nous donne la haute idée que nous avons de l'école et de nos métiers.

Les dessous et les enjeux des élections professionnelles

- Pouvoir d'achat en chute vertigineuse depuis plus de 20 ans,
- Rémunération principale sans rapport avec nos qualifications,
- Primes supprimées du jour au lendemain sans aucune compensation,
- Augmentation constante de la charge mais aussi de la pénibilité du travail,
- Emplois du temps aberrants et multiplication des services éclatés sur plusieurs établissements,
- Hiérarchie faisant les yeux doux aux « usagers » et ne respectant pas son « personnel »,
- Profession complètement dévalorisée et qui n'attire plus !...

Ce constat, tous le font et le déplorent, mais beaucoup semblent se résigner : plus de la moitié d'entre nous en effet (**environ 577 000 agents sur un corps électoral de 990 000 agents environ**) n'a pas participé au scrutin permettant de désigner les membres du CTMEN (Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale) lors des élections professionnelles de 2014 ! La participation aux autres scrutins (CTA, CAPN, CAPA, etc.) est aussi faible, le vote électronique, qui n'a fait qu'accentuer cette tendance, ne suffisant pas à l'expliquer.

Avons-nous donc perdu tout espoir d'améliorer la situation ? Acceptons-nous vraiment qu'elle ne cesse de se dégrader ? Nous ne le pensons pas : **Action & Démocratie** fait le pari de l'intelligence. Notre jeune et dynamique syndicat, en inscrivant la défense de nos professions au sein de celle des cadres (par son affiliation à la CFE-CGC) veut offrir à chacun l'occasion, et nous donner collectivement les moyens, de tourner la page

de décennies d'immobilisme, d'errements, d'impuissance et finalement de résignation !

Les syndicats de l'éducation qualifiés de « majoritaires » ne le sont, en réalité, qu'à la faveur d'un scrutin dont justement la majorité de la profession se désintéresse, à moins qu'elle ne choisisse délibérément de le boycotter. Un tel niveau d'abstention est d'autant plus significatif que nos professions font plutôt partie des plus exemplaires en matière de participation électorale dans le cadre d'autres scrutins, notamment politiques. Il n'est pas simple d'en interpréter le sens, tant les causes de cette abstention sont complexes. Le premier message que la profession adresse aux organisations qui prétendent les représenter est cependant très clair : **elles ne l'ont pas convaincue** ; elles n'ont pas démontré leur efficacité ni fourni les preuves suffisantes de leur utilité, notamment pour empêcher la dégradation de nos conditions de travail et l'insupportable dévalorisation

de nos métiers qu'elle a engendrée.

Une organisation syndicale n'est pas faite pour se contenter d'informer la profession de la couleur et de la saveur de la sauce à laquelle elle sera assaisonnée avant d'être mangée ! Elle n'est pas faite non plus pour lui faire perdre toute crédibilité en propageant dans l'opinion publique des slogans simplistes, ni pour lui faire perdre toute audience en lançant régulièrement des appels à la grève de moins en moins suivis, ce qui contribue à en invalider le principe même ! Pour être utile, une grève des personnels de l'éducation devrait être aussi rare et, pour cette raison, aussi solennelle et aussi impressionnante aux yeux des Français qu'une grève de juges ou de médecins ! Les multiples grèves d'une journée par-ci et d'une autre par-là n'ont aucune utilité vis-à-vis du ministère ; elles servent souvent à satisfaire une frange très militante et très minoritaire tout en épuisant la profession ; elles sont par-dessus le marché l'occasion de faire faire au ministère de substantielles économies sur le dos des grévistes ! La majorité de la profession ne se fait plus d'illusion en ce domaine, **et il est temps de lui proposer autre chose.**

Nous voulons un syndicalisme intelligent, indépendant et qui fasse enfin respecter la profession, ce qui a pour première condition d'en porter

.....
Les syndicats de l'éducation qualifiés de « majoritaires » ne le sont, en réalité, qu'à la faveur d'un scrutin dont justement la majorité de la profession se désintéresse, à moins qu'elle ne choisisse délibérément de le boycotter.

DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

la parole sans la déformer ni la trahir. Un syndicalisme qui ne cède pas au goût immodéré de certains pour cette langue de bois dont le seul but est de masquer l'état déplorable dans lequel on a mis l'école, parce qu'on la charge de missions qui ne sont pas les siennes, ainsi que l'état misérable où l'on veut mettre les professeurs, dont on se refuse à employer les compétences disciplinaires pour lesquels on les a recruté tout en les transformant en simples animateurs socio-culturels. Il faut dire les choses clairement et sans tourner autour du pot comme le font tous ceux qui, n'ayant que le mot « réussite » ou l'expression « faire réussir » à la bouche, prennent un air étonné ou moqueur quand on prononce les mots « instruction » ou « discipline » dont ils ne veulent plus entendre parler ! Non, l'école n'est pas un service dont les élèves, et leurs parents, sont des usagers ou des clients qu'il faut satisfaire ! Non, l'école n'est pas une garderie où l'on occupe le temps en « activités » sans se soucier de faire vraiment apprendre quoi que ce soit aux élèves ! Non enfin, le professeur n'est ni un animateur ni un simple exécutant tout juste bon à assister ses élèves dans le face-à-face avec une tablette ou un écran quelconque, comme on s'emploie à le transformer ! **Le premier devoir d'un syndicat de l'éducation digne de ce nom est de défendre une école et une éducation dignes de ces noms : Action & Démocratie** le fait avec constance au Conseil supérieur de l'éducation, où l'on semble entendre la voix des professeurs pour la première fois !

Un syndicalisme crédible est un syndicalisme indépendant. Indépendant de tout parti politique évidemment, et indépendant vis-à-vis du ministère également. La plupart des syndicats de l'éducation affichent une orientation politique assumée, quand il ne s'agit pas de l'allégeance

Nous voulons un syndicalisme intelligent, indépendant et qui fasse enfin respecter la profession, ce qui a pour première condition d'en porter la parole sans la déformer ni la trahir

à un parti. Pour **Action & Démocratie**, être de gauche ou de droite, ou encore ni l'un ni l'autre, n'est pas une vertu ; le courage est une vertu ; l'honnêteté est une vertu ; la justice est une vertu ; etc. Lorsqu'on estime les gens en fonction de leurs opinions, et non de leurs vertus, alors commence une forme de tyrannie dont rien de bon ne peut sortir. Nous ne demandons pas leur carte à nos adhérents, et ne voulons rien savoir de leur orientation politique ou autre : seule compte pour nous l'appartenance à une profession qui suppose elle-même de vraies vertus, celles qu'on voit rarement dans le monde politique justement, celles aussi qui font tenir à bout de bras l'institution et la maintiennent debout quand tant d'autres, seulement intéressés à faire carrière ou à satisfaire une pulsion de domination, la veulent à genoux et bientôt couchée !

Mais l'indépendance, cela a un prix, tout comme la vertu. Nombreux sont nos collègues qui ignorent de

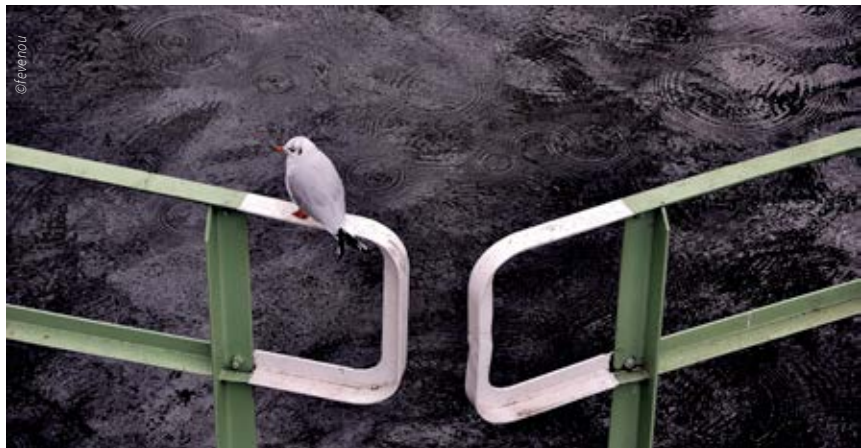
quelle façon les élections professionnelles représentent pour certains une manne qui permettra de distribuer, dans la plus totale opacité, un nombre considérable de décharges de service. Ils ignorent aussi que certaines organisations, ne sachant manifestement pas quoi faire de tant de moyens de fonctionnement mis à leur disposition, vont jusqu'à décharger complètement de tout service des collègues qui iront ensuite fanfaronner et pontifier au ministère sur un métier qu'ils n'exercent plus, osant se prononcer sur des réformes en fonction de leurs seules opinions confuses sur l'école ou de n'importe quelle lubie qu'ils ont pris à cœur en guise de conviction ! C'est à eux que l'on doit les absurdités dont est truffée la loi Peillon, à commencer par le fameux socle de « compétences » qui est une insulte au bon sens pédagogique ; c'est à eux que l'on doit les heures de rien qui remplacent les enseignements disciplinaires dans les emplois du temps des élèves ; c'est précisément à eux que l'on doit la catastrophique réforme du collège, sur laquelle l'actuel ministre a fait semblant de revenir ; ce sont eux enfin qui hantent colloques, conférences, congrès et autres salons où s'exhibent les innovations les plus grotesques et s'élaborent les mesures les plus insensées dont tout le reste de la profession doit subir par la suite les conséquences quand elles ont eu le malheur de plaire à un ministre de



passage, comme ils le sont tous, et qu'elles deviennent nos obligations de service dès qu'elles ont été gravées dans le marbre de la loi !

Nos collègues doivent savoir comment les choses se passent réellement, **et c'est le rôle d'un syndicat que le leur dire en toute transparence**. Tout syndicat a besoin de moyens pour fonctionner, et une partie de ces moyens consiste en temps mis à disposition par l'administration sous forme de décharges et d'autorisations d'absence. Pour garantir le pluralisme et favoriser une représentation plus fidèle de la profession, tous les syndicats devraient, dès lors qu'ils existent et que leur activité est établie et avérée, **bénéficier de droit** de tels moyens, dont la juste répartition ne devrait pas dépendre d'un seul scrutin ni y être particulièrement inéquitable, comme c'est le cas aujourd'hui. Quelques éléments pour éclairer chacun :

2500 ETP (Equivalents temps plein) sont répartis entre le ministère de l'éducation nationale et celui du su-



périeur, selon des règles valables pour toute la fonction publique (1 ETP par tranche de 230 agents pour un total de 140000 agents, et 1 ETP par tranche de 650 agents au-delà) ; ce qui donne pour l'éducation nationale environ 1920 ETP. Leur répartition dépend ensuite du seul scrutin pour désigner les 15 membres du CTM lors des élections professionnelles. La moitié de ces ETP est distribuée aux organisations ayant au moins un siège au CTM, l'autre moitié à toutes les organisations s'étant présentées à ce scrutin au prorata des voix obtenues, même celles qui se sont déjà vues attribuées la première moitié des ETP, et qui sont donc servies deux fois car, ici comme ailleurs, on ne prête décidément qu'aux riches ! Ce qui explique que certaines organisations, bénéficiaires d'un nombre considérable d'ETP et ne sachant plus quoi faire d'une telle profusion de décharges, les distribuent à n'importe qui pour faire n'importe quoi, **n'hésitant pas à décharger totalement certains collègues au mépris de toute déontologie**.

Et s'il n'y avait que les décharges... Nos collègues sont certainement au courant que le « dialogue social », dont chacun peut mesurer par ailleurs l'absence inversement proportionnelle à l'invocation permanente (rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation a rejeté les réformes du baccalauréat et du lycée sans que

le ministère en tiennent le moindre compte, ce dernier osant même faire état d'un pseudo-consensus à ce sujet dans les médias !), le fameux « dialogue social » donc est financé par le gouvernement au travers d'un fonds dont l'enveloppe en 2016 était de 122,8 millions d'euros répartis entre les syndicats (selon leur représentativité) et le patronat. Ils doivent savoir que les organisations représentatives des fonctionnaires d'État ont également bénéficié d'une « subvention exceptionnelle », de très moindre ampleur certes, et ainsi répartie : les syndicats de la fonction publique de FO, UNSA, FSU, CFDT et CGT se voient gratifier d'une enveloppe de

les élections professionnelles représentent pour certains une manne qui permettra de distribuer, dans la plus totale opacité, un nombre considérable de décharges de service. [...] certaines organisations [...] vont jusqu'à décharger complètement de tout service des collègues qui iront ensuite fanfaronner et pontifier au ministère sur un métier qu'ils n'exercent plus

La moitié de ces ETP est distribuée aux organisations ayant au moins un siège au CTM, l'autre moitié à toutes les organisations s'étant présentées à ce scrutin au prorata des voix obtenues, même celles qui se sont déjà vues attribuées la première moitié des ETP, et qui sont donc servies deux fois car, ici comme ailleurs, on ne prête décidément qu'aux riches !



pour conserver sa totale indépendance vis-à-vis du ministère, nous tenons à faire savoir qu'Action & Démocratie refuse par principe toute subvention et ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents

33 332,32 euros chacun, tandis que SUD et la CGC ne perçoivent que 16 666,66 euros, cette « subvention exceptionnelle » et sa répartition inégalitaire faisant l'objet d'un arrêté publié au JO en pleine torpeur estivale, le 28 août 2018. De ces subventions, nous ne voulons pas : pour conserver sa totale indépendance vis-à-vis du ministère, nous tenons à faire savoir qu'Action & Démocratie refuse par principe toute subvention et ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents, ce qui est loin d'être le cas de toutes les autres organisations syndicales de l'éducation !

Bien entendu, les syndicats doivent avoir les moyens de fonctionner, essentiellement via le « crédit de temps

syndical » qui leur est octroyé sous forme d'ETP et d'autorisations spéciales d'absence afin de pouvoir siéger dans les différentes instances et y défendre leurs adhérents aussi bien que l'ensemble des collègues. **Mais la répartition de ces moyens, abstention record aidant, est totalement inégalitaire**, ce qui ne dérange manifestement pas ceux qui en profitent le plus, bien qu'ils fassent en général du combat pour l'égalité leur cheval de bataille. Quant à l'usage qu'ils en font et son efficacité, chacun est à même d'en juger.

Nous tenions à vous informer des enjeux aussi bien que des dessous de ces élections, auxquelles il est indispensable que la profession participe massivement et de façon éclairée : une représentativité cohérente et fidèle à la réalité de notre profession est urgente, le pluralisme est aussi vital dans le champ du dialogue social que dans celui du débat démocratique. Il y va, en outre, du sort de l'école républicaine, si mal défendue jusqu'à présent contre le véritable rouleau-compresseur d'un ministre encensé par les médias tandis qu'il ignore superbement **la réalité du travail** et l'expression, encore trop dis-

une représentativité cohérente et fidèle à la réalité de notre profession est urgente, le pluralisme est aussi vital dans le champ du dialogue social que dans celui du débat démocratique

crète, **des professeurs de terrain.**

Avec **Action & Démocratie**, vous pouvez vous faire entendre et faire exister le syndicalisme indépendant : prenez connaissance de nos positions et déclarations afin de vous faire votre opinion, n'hésitez pas à y contribuer. N'hésitez pas non plus à nous solliciter pour figurer sur nos listes. Enfin n'oubliez pas de voter et faire voter vos collègues à ces élections professionnelles de 2018, si décisives pour l'avenir de l'école et de nos métiers, qu'il ne suffit plus de défendre mais qu'il faut désormais reconstruire !

Comité Technique Ministériel 2018 : il est temps de redevenir sérieux !

- **Casse du métier !**
- **Conditions de travail dégradées !**
- **Professions complètement dévalorisées !**
- **Institution trahissant ses propres valeurs !**
- **Découragement et résignation des personnels !**
- **Abstention record aux élections professionnelles !**

...Voilà le désastreux bilan de décennies de réformes insensées.

Mais c'est aussi celui des syndicats qui les ont applaudies ou qui n'ont pas su s'y opposer ni défendre avec clarté et conviction une profession dont les aspirations les plus profondes et les revendications les plus élémentaires sont constamment ignorées !

Action & Démocratie veut remettre enfin le bon sens et le sérieux au cœur des revendications des personnels !

Ne laissons plus une bureaucratie

syndicale nous offrir en pâture à la bureaucratie ministérielle ainsi qu'à la voracité des gestionnaires. Reprenons en main la défense de nos métiers et d'une école digne de ce nom !

En 2018, reprenons espoir et reconstruisons ensemble le syndicalisme.

- Pour faire entendre la parole de ceux qui font l'école.
- Pour en finir avec l'impuissance et des décennies d'immobilisme.
- Pour rompre avec les vaines postures et la langue de bois.
- Pour promouvoir un syndicalisme indépendant et de proximité.
- Pour rétablir l'autorité et le respect.
- Pour reconstruire l'école.

Au Comité technique ministériel, sans hésitation, je vote pour Action & Démocratie !

Nos revendications :

→ Pour des agents respectés et convenablement rémunérés...

En 1990, un enseignant au 7^{ème} échelon de la classe normale gagnait trois fois le smic ; il ne gagne pas deux fois le smic en 2018 !

Le gel du point d'indice, tout comme sa dérisoire augmentation, ont conduit à une situation désastreuse qui place le salaire des enseignants de France parmi les plus bas d'Europe, après le Portugal.

Tous les métiers de l'éducation sont concernés : les agents de l'E.N. gagnent seulement 72% du salaire des actifs ayant un diplôme équivalent. Le ministre actuel élude le sujet et nous paye de mots, quand il ne s'agit pas de musique !

De qui se moque-t-on ? Qui accepterait d'être si qualifié... et si mal payé ?

...ACTION & DÉMOCRATIE RÉCLAME

- Une revalorisation réelle et immédiate par augmentation du nombre de points d'indice à hauteur de 20% par échelon.

- La création d'échelons supplémentaires accessibles à tous en fin de grade.
- Des services tenant compte de la charge réelle de travail alourdie par la multiplication insidieuse et insensée des tâches.
- La participation de l'employeur à une mutuelle librement choisie.

→ Pour reconstruire l'école...

La crise de l'école, dont celle du recrutement est le symptôme irrécusable, est d'abord une crise des valeurs.

DOSSIER SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Sous l'influence de militants bénéficiant de la complaisance de ministres de passage, l'institution a été dénaturée et défigurée. Une même « politique éducative » démagogique, promettant à tous une « réussite » totalement déconnectée du travail et de l'effort, n'a fait que creuser les inégalités qu'elle prétendait combattre et détériorer le fonctionnement de l'institution à tous les échelons.

Il faut revenir au bon sens pédagogique, exiger que chacun reste à sa place et cesser de flatter inconsidérément ceux qu'on appelle à tort des « usagers ».

...ACTION & DÉMOCRATIE RÉCLAME

- Un retour à des diplômes crédibles, avec des épreuves finales anonymes, l'arrêt du contrôle continu et du contrôle par compétences.
- Le rétablissement du redoublement parmi les mesures permettant aux élèves ayant des difficultés de ne pas les accumuler, car telle est la seule véritable cause de l'échec scolaire.
- L'abrogation de la réforme du collège et une refonte complète du collège unique.
- La priorité à l'acquisition des bases dans une école primaire enfin délivrée des lubies « pédagogistes » autant que du leurre du « numérisme ».

→ Pour être une force de proposition dans un dialogue social renouvelé...

La plupart des agents de l'éducation nationale, personnels enseignants aussi bien que personnels administratifs, sont des cadres. Ils doivent être non seulement rémunérés, mais aussi traités et employés comme tels.

Action & Démocratie veut redonner au dialogue social tout son sens et refuse que le rôle d'un syndicat se borne à prendre connaissance des projets du ministère, que ce soit pour les approuver ou pour s'y opposer, cette dernière posture ayant fait la preuve de son inefficacité.

Pour que la profession soit entendue, il faut d'abord qu'elle soit écoutée !

Nos candidats au CTMEN

CHICHE René	AGRÉGÉ	LPO Auguste et Louis Lumière • LA CIOTAT
VINSARD Sylvie	PLP	LP Jacques-Yves Cousteau • WASQUEHAL
DONNETTE Martine	PE	École Amédée Ozenfant-Patriotes ST QUENTIN
SCHUSTER Anne Elodie	CERTIFIÉE	Collège Jean Jaurès • SARREGUEMINES
DECK Caroline	ADJAENES	LP du Rebberg • MULHOUSE
FAUCHER Matthieu	PE	École Jean Giraudoux • PELLEVOISIN
TOUIS Fatima	CERTIFIÉE	Collège La Nadière • PORT LA NOUVELLE
BERRETI Bernard	AGRÉGÉ EPS	LGT Parc Impérial • NICE
SANROMA Bernard	CERTIFIÉ	Collège Alain Fournier • BORDEAUX
MOUSSA Safinati	PE	École maternelle Poroani • CHIRONGUI
HAFSI Jamila	CERTIFIÉE	Collège Maurice Jaubert • NICE
CHARASSE Romuald	CERTIFIÉ	Collège Joseph Ho Ten You • KOUROU
BLANCHET Moïra	PSY-EN	Circonscription 1 ^{er} / Oullins STE FOY LES LYON
BLANC Sarah	CERTIFIÉE	Collège Pablo Neruda • AULNAY SOUS BOIS
DUCROND Lydie	CPE	Lycée Lavoisier • AUCHEL
KRAWCZYK Richard	PLP	LP Marcel Deprez • PARIS
HERR Philippe	AGRÉGÉ	LPO Les Lombards • TROYES
MAILLOT Loïc	AESH	Collège Hubert Delisle • SAINT BENOIT
BERNASCONI Anne	PLP	LPO Hector Berlioz LA COTE SAINT ANDRE
CHABANAT Bénédicte	SECRETAIRE ADM	Rectorat de Versailles • VERSAILLES
LANOY Stéphane	PLP	LP Martin Nadaud • BELLAC
FORGEZ Alexia	CONTRACTUELLE	SEGPA du collège Renaud-Barrault PRISCHES
VILLATTE Catherine	PE	École maternelle Le Grand Poirier CHÂTEAUROUX
PELLEGRINI Pierrette	PLP	LP Francis de Croisset • GRASSE
ROCHET Sandra	AGRÉGÉE	Collège Georges Baudoux • NOUMEA
JANNOT Christine	PLP	LP Julien de Rontaunay STE CLOTILDE
MULLER Anne-Catherine	PLP	LP Raoul Follereau • BELFORT
VERNIZEAU Angeline	ADJAENES	Rectorat Académie de Toulouse TOULOUSE
LENFANT Magali	SECRETAIRE ADM	Collège Les Mailheuls • COURSAN
TALBOT Servane	PLP	LP Roz Glas • QUIMPERLE

...ACTION & DÉMOCRATIE RÉCLAME

- Une réforme complète du fonctionnement et de la composition du Conseil supérieur de l'éducation, pour en faire le « parlement de l'éducation » et y restaurer l'autorité morale et intellectuelle des professeurs.
- Une répartition plus équitable des moyens de fonctionnement attribués par l'État aux syndicats, afin de permettre le pluralisme, aussi vital pour le dialogue social que le débat pour la vie démocratique.

Nos autres listes
de candidats
que vous pourrez
aisément trouver
sur notre site
www.actionetdemocratie.com

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
**Adjointes Administratives de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Supérieur**
Élections Professionnelles 2018
11 titulaires – 11 suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe			
1	M. KRZEMINSKI	Patrick	LP Fernand Dégurgiller
2	Mme VERONS	Astrid	Collège de Rivière Salee
3	Mme MARIN	Bléatrice	Collège Saint-Euphrasy
4	Mme ABT	Blandine	CID d'Etat de Guebwiller
5	Mme BAILEUL	Catherine	LGT des Flandres
6	Mme GANNON	Brigitte	Collège Edmée Varin d'Auteuil
7	Mme AFSABA	Edith	LP du Hainaut
8	Mme MENÉ	Catherine	LP Paul Langelvin
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe			
1	Mme DECK	Caroline	LP du Rebbeg
2	M. BLOY	Bruno	Rectorat de l'Académie de Lille
3	Mme ZIGGIOTTI	Tatiana	Collège Jules Ferry
4	Mme VERNIZAU	Angeline	Rectorat de l'Académie de Toulouse
5	Mme MARBRANQUE	Françoise	Rectorat de l'Académie de Lille
6	Mme SARRY	Aïda	LP Léa Lagrange
7	Mme NEMICHE	Fafa	ESPE de l'Académie de Lille
8	M. DUREUX	Stéphane	LP Joseph-Marie Jacquard
Adjoints administratifs			
1	Mme BERGEAUD	Carole	Collège Jules Ferry
2	Mme FUMEAU	Malia	Vice Rectorat de Nouvelle Calédonie
3	Mme BLAUWART	Lydie	LP Léa Lagrange
4	Mme BOURDIN	Catherine	LPO Louise Michel
5	Mme PETIT	Christine	LPO Carnot
6	Mme WACANE	Juliette	Collège de La Roche

Nombre de femmes : 19 Nombre d'hommes : 3

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
**Professeurs Certifiés
et des adjoints d'enseignement**
Élections Professionnelles 2018
19 titulaires – 19 premiers suppléants – 19 seconds suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	M. PELLERINI	Serge	Collège Joubert
2	Mme ALTHERY	Michèle	Collège Albert Lougnon
3	Mme BORDIAK	Pascale	LP du Rebbeg
HORS CLASSE			
1	Mme BEUDIN	Brigitte	Collège Antoine de Saint-Euphrasy
2	Mme BOTTEL	Valérie	SEG LP Léa Lagrange
3	M. VIDEOCQ	Philippe	LPO régional Anne-Sophie Pic
4	Mme SOUNDRON	Lineda	LGT Bellepierre
5	Mme GODIN	Isabelle	LGT Henri Darras
6	M. OUTIMICHT	Aïze	LPO Joseph-Marie Jacquard
7	Mme TEUER	Florence	Collège Edmée Varin d'Auteuil
8	M. SACRO	Guy	LPO Joseph-Marie Jacquard
9	Mme HUGGET	Corine	LGT Exariste de Parry
10	M. COCIN	David	LPO Val de Loire
11	Mme LEBRITON	Ketty	Collège Albert Lougnon
12	M. LEMBERT	Claude	LPO Beaugré
13	Mme TECHER	Marie Guillemé	Lycée Nord
14	Mme BAILLY	Anne	Collège Mozart
15	Mme DOYEN	Christine	Collège Antoine de Saint-Euphrasy
CLASSE NORMALE			
1	M. SANROMA	Bernard	Collège Alain Fournier
2	Mme SCHUSTER	Anne Elodie	Collège Jean Bouris
3	M. NIRO	Jean Jacques	Collège Hubert Delisle

Page 1 / 2

suite de la liste

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale unique commune aux corps des
Instituteurs et des Professeurs des Écoles
Élections Professionnelles 2018
10 titulaires – 10 premiers suppléants – 10 seconds suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	Mme GLUDY-MONNET	Brigitte	Ecole primaire Pierre de Bessard
2	Mme ROSACHE	Maria Christine	Ecole maternelle Sector Aesth
3	Mme POMELE	Anne	Ecole Régionale du premier degré Ernest Coudreau
HORS CLASSE			
1	Mme DORNETTE	Marlene	Ecole primaire Andréa Desbaret
2	M. FAUCHES	Mathieu	Ecole primaire Jean-Gabriel
3	Mme MOUSSE	Safouli	Ecole primaire Poyard
4	Mme GRIVEL	Christine	Section d'enseignement professionnel du lycée professionnel S. Hecquet
5	M. LERETTE	Georges	Ecole primaire Florian Lamet
6	Mme PILLONNET	Véronique	Ecole primaire Marie-Hélène
7	Mme PRINCE	Isabelle	Ecole primaire Marie-Hélène
8	Mme PRINCE	Sophie	Ecole primaire Marie-Hélène
9	M. SKRZYPCZAK	Mathieu	Ecole primaire François Villon
CLASSE NORMALE			
1	Mme DORNETTE	Marlene	Ecole primaire Andréa Desbaret
2	M. FAUCHES	Mathieu	Ecole primaire Jean-Gabriel
3	Mme MOUSSE	Safouli	Ecole primaire Poyard
4	Mme GRIVEL	Christine	Section d'enseignement professionnel du lycée professionnel S. Hecquet
5	M. LERETTE	Georges	Ecole primaire Florian Lamet
6	Mme PILLONNET	Véronique	Ecole primaire Marie-Hélène
7	Mme PRINCE	Isabelle	Ecole primaire Marie-Hélène
8	Mme PRINCE	Sophie	Ecole primaire Marie-Hélène
9	M. SKRZYPCZAK	Mathieu	Ecole primaire François Villon
10	Mme HERBAUT	Laure	Ecole primaire Andréa Desbaret
11	Mme HOLLAND	Jane	Ecole primaire Victor Schoelcher
12	M. EAP	Olivier	Ecole primaire
13	Mme BEFFARD	Valérie	Ecole primaire Camille Claudel
14	Mme PLATY	Mélanie	Ecole maternelle René Dufy
15	Mme JACQUET	Virginie	Ecole primaire Paul Fort
16	Mme MARR	Laëtitia	Ecole maternelle Béatrice
17	Mme MAGAR	Stéphanie	Ecole primaire Andréa Desbaret
18	Mme THURN	Séverine	EPH Place de l'Église de l'Église
19	Mme MOUTROT	Chloé	Ecole primaire Claude L.
20	Mme VALLETTE	Catherine	Ecole maternelle La Grand'Folier
21	Mme BESNET	Lucile	Ecole maternelle du premier degré Ernest Coudreau
22	Mme GONZ	Nadia	Ecole primaire Jean-Marie Prou
23	Mme SCHOFFER	Isabelle	Ecole primaire Maitre
24	M. DORVILLE	Francis	Ecole primaire Willemsdörfer

Nombre de femmes : 22 Nombre d'hommes : 5

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
Professeurs de Lycée Professionnel
Élections Professionnelles 2018
10 titulaires – 10 premiers suppléants – 10 seconds suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	M. DOS SANTOS	Dominique	Hôtellerie Techn. Culinaires
2	Mme EDERY	Michèle	STMS
3	M. JEANDEL	Marie	Généraliste Bois
HORS CLASSE			
1	Mme VERRARD	Sylvie	Maths-Sciences
2	M. MASSON	Jacques	Maintenance des Véhicules
3	Mme FENKHO	Nicole	Biotechnologies
4	Mme PELLEGRINI	Pierrette	Eco-gestion vente
5	M. SELLIER	Pascal	Maths-Sciences
6	Mme LEUSTE	Christelle	Eco-gestion commerce
7	M. KRAWCZYK	Richard	Gestion éco administration
8	Mme DUALAT	Cécile	Eco-gestion vente
9	Mme GERN	Véronique	Eco-gestion administration
CLASSE NORMALE			
1	M. LYON	Frank	Carrosserie
2	M. RAGNI	David	Maintenance des véhicules
3	M. LÉFANT	Gérard	Lettres-Ingénierie
4	Mme CONDAMIN	Carole	Lettres-Anglais
5	M. QUINQUENEL	David	Hôtellerie service et commercialisation
6	M. MINCHIELLA	Faustine	Eco-gestion vente
7	M. SOUNFONTERA	Amadou	Lettres-Anglais
8	Mme BERNASCONI	Anne	Eco-gestion
9	Mme SPET	Virginie	Eco-gestion
10	M. CARROUET	Julien	Génie civil construction
11	Mme TALBOT	Séverine	Eco-gestion vente
12	Mme MULLER	Anne Catherine	Arts appliqués
13	M. TORANILLI	Christophe	Génie électrique
14	Mme ISA	Amélie	Eco-gestion vente
15	M. SAVIGNARD	Michael	Génie Méca productique
16	Mme TOURTE	Bouchra	Eco-gestion vente
17	Mme VANDERVELLE	Muriel	Lettres-Anglais
18	M. YASSER	Rhoul	Eco-gestion vente

Nombre de femmes : 15 Nombre d'hommes : 15

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
**Secrétaires Administratifs
de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Supérieur**
Élections Professionnelles 2018
4 titulaires – 4 suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	Mme LENFANT	Mgali	Collège Les Mailheuls
2	Mme PATIN	Isabelle	Rectorat de l'Académie de Lille
3	M. URBANIK	Jean-Christophe	LPO Bellevue
4	Mme ORLANDINI	Fabienne	Rectorat de l'Académie de Montpellier
5	Mme YATAGHNE	Nadia	Généraliste Métropole rattaché au LGT Gaston Berger
6	Mme DAISE	Delphine	LP Léa Lagrange
7	M. DUCATTEAU	Denis	Rectorat de l'Académie de Lille
8	Mme NICOLLE	Delphine	LP Léa Lagrange
CLASSE NORMALE			
1	Mme LENFANT	Mgali	Collège Les Mailheuls
2	Mme PATIN	Isabelle	Rectorat de l'Académie de Lille
3	M. URBANIK	Jean-Christophe	LPO Bellevue
4	Mme ORLANDINI	Fabienne	Rectorat de l'Académie de Montpellier
5	Mme YATAGHNE	Nadia	Généraliste Métropole rattaché au LGT Gaston Berger
6	Mme DAISE	Delphine	LP Léa Lagrange
7	M. DUCATTEAU	Denis	Rectorat de l'Académie de Lille
8	Mme NICOLLE	Delphine	LP Léa Lagrange

Nombre de femmes : 6 Nombre d'hommes : 2

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION
Élections Professionnelles 2018
9 titulaires – 9 suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

Grade CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	Mme LEPRON	Valérie	Collège Louise Michel
2	M. BROOKOWSKI	Jacques	LPO Guy Mollet
3	Mme PISANO	Sylvia	LGT Alfred Kastler
4	Mme RUQUOIS	Delphine	Collège Jean Monnet
Grade HORS CLASSE			
1	M. CABRE	Christophe	ERDOV Ignace Pleyel
2	Mme SAILLY	France	LGT Didrot
3	M. GISELLEBRECHT	Patrick	LPO Louise Weiss
4	Mme SEILLER	Mireille	EREA Michel Colucci
5	M. TAILLEFER	Patrick	LP de de Flandre
6	Mme SORÉ	Pascale	LPO des Métiers de l'Hôtellerie Restauration
Grade CLASSE NORMALE			
1	Mme DUCROND	Lydie	Lycée Lavoirier
2	Mme PRUDENT	Udwinne	Collège Antoine de Saint-Euphrasy
3	M. WEISSER	Gabriel	LPO Thibodeau Deck
4	Mme BOZEC	Virginie	LGT Bourdelle
5	Mme MAERTEN	Émilie	Collège Jean Rostand
6	Mme MESMACQUE	Christelle	Collège Albert Camus
7	Mme YON	Alexandra	LP Jacques Yves Cousteau
8	Mme WATTE	Valérie	LP Dégurgiller

Nombre de femmes : 13 Nombre d'hommes : 5

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
PROFESSEURS AGREGES
Élections Professionnelles 2018
9 titulaires – 9 suppléants
Liste présentée par **ACTION et DÉMOCRATIE CFE-CGC**

Grade CLASSE EXCEPTIONNELLE			
1	M. HERR	Philippe	LPO Les Lombards
2	Mme PACCOU	Isabelle	Collège Desbarres
3	M. DRUARD	Fabrice	LGT Emmanuel Mounier
4	Mme LAVIGNE	Pascal	Collège Alain Fournier
5	M. GARCIA	Alexandre	LPO Thibodeau de Champagne
6	Mme BAINIER	Edwige	Lycée Armand Peugeot
7	M. JURGA	Antoine	LGT de l'Éclat
8	Mme MAHER	Murielle	LPO Jules Pi
9	M. ACROUTE	Denis	LPO Joseph-Marie Jacquard
10	Mme GARCIA	Marcelle	LPO de la Perle
11	M. MARX	Eric	LPO Thibodeau Deck
12	Mme DEMAY	Camille	SEG LP Léa Lagrange
13	M. ALBERT	Jean Luc	Collège Jules Verne
14	Mme AGZ	Francine	Collège de la Marne
15	M. LEMASSE	Sébastien	LPO Jules Garnier
16	Mme SIMONNE	Marie-Anne	Collège Jeanne d'Arc
17	M. PREHU	Nicolas	LPO Thibodeau Deck
18	Mme SIRET	Amélie	Lycée Michel Maignan
Grade CLASSE NORMALE			
1	M. HERR	Philippe	LPO Les Lombards
2	Mme PACCOU	Isabelle	Collège Desbarres
3	M. DRUARD	Fabrice	LGT Emmanuel Mounier
4	Mme LAVIGNE	Pascal	Collège Alain Fournier
5	M. GARCIA	Alexandre	LPO Thibodeau de Champagne
6	Mme BAINIER	Edwige	Lycée Armand Peugeot
7	M. JURGA	Antoine	LGT de l'Éclat
8	Mme MAHER	Murielle	LPO Jules Pi
9	M. ACROUTE	Denis	LPO Joseph-Marie Jacquard
10	Mme GARCIA	Marcelle	LPO de la Perle
11	M. MARX	Eric	LPO Thibodeau Deck
12	Mme DEMAY	Camille	SEG LP Léa Lagrange
13	M. ALBERT	Jean Luc	Collège Jules Verne
14	Mme AGZ	Francine	Collège de la Marne
15	M. LEMASSE	Sébastien	LPO Jules Garnier
16	Mme SIMONNE	Marie-Anne	Collège Jeanne d'Arc
17	M. PREHU	Nicolas	LPO Thibodeau Deck
18	Mme SIRET	Amélie	Lycée Michel Maignan

Nombre de femmes : 9 Nombre d'hommes : 9

CAPN PROFESSEURS CERTIFIÉS

Il est désormais clairement établi que ni la réforme du collège ni la réforme des carrières n'ont apporté les réponses attendues par les personnels de l'Éducation Nationale aux difficultés qu'il faut résoudre et qu'ils continuent à supporter sur le terrain.

Pire, la fuite en avant se poursuit et s'accélère avec la réforme du lycée et la destruction du baccalauréat, dont les nouvelles modalités vont achever de lui faire perdre toute valeur et peser sur notre travail quotidien en nous plaçant dans la situation perverse et inacceptable de donner ou de refuser le diplôme à nos propres élèves à cause du contrôle continu !

A&D, qui fait partie de la CFE-CGC, est un syndicat de proximité qui écoute et intervient à chaque fois qu'il est saisi. Nous avons l'habitude de traiter les dossiers de ceux qui ont été lâchés par d'autres et nous ne ménageons pas nos efforts pour trouver des solutions et venir concrètement en aide à nos collègues, au lieu de passer notre temps sur les plateaux de télévision pour se donner l'impression d'exister. Nous nous élevons contre chaque mesure qui nous semble délétère, injuste ou encore dangereuse, et ce peu importe le gouvernement et le Ministre en place. Notre participation active au Conseil Supérieur de l'Éducation et aux autres instances est désormais attendue car nous sommes les seuls à y faire entendre la voix des professeurs de terrain. Nous sommes présents pour intervenir, peser ou nous opposer aux orientations du ministère quand il le faut, mais aussi pour proposer et défricher des voies inédites, comme nous l'avons fait avec le baccalauréat et notre enquête à laquelle vous avez été nombreux à répondre.

Face à la dégradation dramatique actuelle du dialogue social, ces élections sont le moment privilégié pour nous faire entendre et surtout pour nous

doter de représentants qui sont des professeurs de terrain et qui feront entendre ce qui se dit dans les salles de professeur, dans les conseils de classe, dans les couloirs de nos établissements, et qui est bien loin de la langue de bois des organisations qui prétendent nous représenter.

Les problèmes qui se posent aujourd'hui sont de taille et se révèlent être des mises à l'épreuve plus encore que des défis :

- Déclassement salarial fort avec un niveau de rémunération parmi les derniers de l'OCDE.
- Crise de recrutement des personnels et menace sur notre statut par le recours abusif aux contractuels et bientôt aux assistants d'éducation pour assurer des fonctions d'enseignement.

Nous avons l'habitude de traiter les dossiers de ceux qui ont été lâchés par d'autres et nous ne ménageons pas nos efforts pour trouver des solutions et venir concrètement en aide à nos collègues

- Mise en œuvre chaotique du PPCR, déroulement de la carrière ralenti pour la majorité, amélioration des rémunérations en trompe l'œil.
- Menaces à peine voilées concernant la nature même de notre métier, de nos missions, et bien entendu de nos retraites.

Pour le respect des personnels, de notre travail, de notre investissement, de nos conditions de travail, votre vote, tous les votes sont indispensables.

Montrons au ministère que tous ses personnels sont mobilisés et conscients des enjeux, montrons au ministère notre cohésion et notre force, celle de la majorité qui, désormais, ne laissera plus les organisations traditionnelles s'arranger sur notre dos avec l'administration centrale dans un jeu de rôle qui n'a que trop duré !

Votez, faites voter A&D / CFE-CGC

Osons défendre le métier de professeur !

Une école digne de ce nom se fie à ses professeurs afin d'élever le niveau d'instruction de la population. Cette ambition, au fondement de notre république, exige la mise en œuvre d'une vraie politique de recrutement de professeurs très qualifiés, convenablement rémunérés, traités avec respect, et commis à des tâches conformes à leurs titres et compétences. Il est temps que tous les professeurs soient considérés et défendus comme les cadres qu'ils sont, experts dans leur discipline et leur pédagogie, ce qui est constitutif de leur identité professionnelle et, bien souvent, de leur identité personnelle.

Cette exigence se décline au quotidien : dans leur service, dans leur formation, dans leur rapport à leur hiérarchie.

Il est temps que tous les professeurs soient considérés et défendus comme les cadres qu'ils sont, experts dans leur discipline et leur pédagogie, ce qui est constitutif de leur identité professionnelle et, bien souvent, de leur identité personnelle

Le service d'un professeur doit strictement consister en heures d'enseignement, ce qui signifie que des indemnités communes à tous les corps rémunèrent forfaitairement les tâches annexes, dont la durée doit être précisément cadrée. La fonction de professeur principal implique en outre une décharge de service, pouvant aller jusqu'à une heure en classe terminale. Action & Démocratie exige le rétablissement de la bi-admissibilité, avec effet rétroactif dès 2017 pour tous les collègues qui en ont été injustement spoliés.

Nous demandons la titularisation immédiate des lauréats des concours et la suppression du statut de « professeur stagiaire », qui est une contradiction dans les termes et sert de prétexte à imposer aux lauréats des

Il est inacceptable enfin que des professeurs ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie, et aient parfois à s'en méfier. Action & Démocratie s'engage à lever l'omerta sur le harcèlement moral et la souffrance au travail



concours des formations ineptes et infantilissantes. Qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue, nous voulons en finir avec l'hypocrisie et tout remettre en plat ; nous exigeons une formation initiale et continue respectueuse de ce que nous sommes ; ensemble, réunissons nos forces pour remettre le bon sens au cœur de l'institution.

Il est inacceptable enfin que des professeurs ne se sentent plus soutenus par leur hiérarchie, et aient parfois à s'en méfier. Action & Démocratie s'engage à lever l'omerta sur le harcèlement moral et la souffrance au travail, ainsi qu'à défendre des collègues de plus en plus isolés et exposés aux incivilités, mises en cause de leur pédagogie, actes de violence.

Osons défendre une école qui instruit !

Action & Démocratie défend avec force et clarté l'enseignement disciplinaire, qui est à la fois le cœur du métier et la condition d'une école qui instruit vraiment.

Action & Démocratie est le seul syndicat qui dénonce et combat sans ambiguïté les réformes du collège et du lycée, parce qu'elles affaiblissent les disciplines et en sacrifient les horaires au profit d'heures de rien que d'autres organisations réclament ou approuvent, trahissant de la sorte

les professeurs qu'elles prétendent représenter ! Action & Démocratie est seul à dénoncer et combattre avec constance le contrôle continu, qui ôte aux examens toute condition d'anonymat et d'équité et fait perdre aux diplômés tout crédit et valeur.

Nous autres, professeurs de terrain, devons relever la tête et reprendre la parole, afin qu'elle ne soit ni trahie ni déformée par ceux qui étaient censés nous représenter et nous défendre, et qui ont une immense responsabilité dans la situation présente. A nous désormais de rappeler, à tous ceux qui en ont perdu la notion, ce qu'est l'école et ce qu'exige un enseignement de qualité pour tous !

Action & Démocratie est le seul syndicat qui dénonce et combat sans ambiguïté les réformes du collège et du lycée, parce qu'elles affaiblissent les disciplines et en sacrifient les horaires au profit d'heures de rien

CAPN PROFESSEURS AGRÉGÉS

Osons défendre le métier de professeur, pour une école qui instruit vraiment !

Une école digne de ce nom se fie à l'excellence de ses maîtres afin d'élever le niveau d'instruction de la population. Cette ambition, au fondement de notre république, exige la mise en œuvre d'une politique de recrutement de professeurs hautement qualifiés qui seront convenablement rémunérés, traités avec respect, et commis à des tâches conformes à leurs titres et compétences. Il est temps que les professeurs agrégés soient considérés et défendus comme les cadres qu'ils sont, experts dans leur discipline et leur pédagogie, ce qui est constitutif de leur identité professionnelle et, bien souvent, de leur identité personnelle.

En conséquence, Action & Démocratie refuse les réformes du collège, du lycée et du baccalauréat, qui affaiblissent les enseignements disciplinaires et contribuent, par des heures de rien, à transformer les professeurs en ani-

mateurs ainsi qu'à détruire l'école. Nous lançons dès novembre 2018 une campagne pour alerter l'opinion sur les effets désastreux de ces réformes. Les professeurs agrégés peuvent compter sur Action & Démocratie pour défendre sans concession ni faux-semblant, et par tout moyen, un enseignement exigeant et de qualité pour tous, qu'il faut améliorer au lieu de sacrifier !

Faire respecter dans les faits les compétences du professeur agrégé

L'agrégation est un concours de recrutement et non, comme beaucoup le croient, un titre honorifique. Il atteste d'une haute maîtrise disciplinaire. Aussi les agrégés méritent-ils d'être affectés en premier lieu en lycée ou dans l'enseignement supérieur : c'est là qu'ils ont vocation à exercer leurs compétences. Si c'est en lycée, les agrégés doivent assurer leur service, en totalité ou pour la plus grande partie, dans les classes préparant au baccalauréat. Enfin, le service d'un professeur doit strictement consister en heures d'enseignement, ce qui si-

L'agrégation est un concours de recrutement et non, comme beaucoup le croient, un titre honorifique. Il atteste d'une haute maîtrise disciplinaire. Aussi les agrégés méritent-ils d'être affectés en premier lieu en lycée ou dans l'enseignement supérieur



Une école digne de ce nom se fie à l'excellence de ses maîtres afin d'élever le niveau d'instruction de la population.

Cette ambition, au fondement de notre république, exige la mise en œuvre d'une politique de recrutement de professeurs hautement qualifiés qui seront convenablement rémunérés, traités avec respect, et commis à des tâches conformes à leurs titres et compétences

gnifie que des indemnités communes à tous les corps rémunèrent forfaitairement les tâches annexes, dont la durée sera précisément cadrée. La fonction de professeur principal entraîne en outre une décharge de service allant jusqu'à une heure en classe terminale.

Le titre d'agrégé, pour ne pas être dénaturé, doit être obtenu exclusive-

ment par concours. D'autres formes de reconnaissance de la valeur professionnelle doivent être envisagées le cas échéant. Action&Démocratie exige le rétablissement immédiat de la bi-admissibilité, avec effet dès 2017.

Nous demandons la titularisation immédiate des lauréats des concours et la suppression du statut de « professeur stagiaire », qui est une contradiction dans les termes. Il convient de remplacer l'actuelle année de stage, postérieure à la réussite au concours, par une période de stage rémunéré dans les années de préparation au concours. Acquérir une expérience professionnelle de terrain dans divers établissements contribuera à la bonne formation pédagogique du futur agrégé, accompagné par des pairs soucieux des enjeux humains. Nous proposons une refonte totale des ESPE pour que cesse la caricature de formation qu'on impose aux lauréats des concours.

Le titre d'agrégé, pour ne pas être dénaturé, doit être obtenu exclusivement par concours.

D'autres formes de reconnaissance de la valeur professionnelle doivent être envisagées le cas échéant

Nous proposons une refonte totale des ESPE pour que cesse la caricature de formation qu'on impose aux lauréats des concours



CAPN PLP

« L'école de la confiance » « La voie de l'excellence »...

ASSEZ DE BLA-BLA MONSIEUR LE MINISTRE !

Assez des postures syndicales incohérentes et provocatrices au moment des élections !

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC C'EST DU SÉRIEUX !

Action & Démocratie le défend avec des propositions réalistes et concrètes.

Enseignants PLP, nous exigeons :

- Le retrait de la « réforme » Blanquer de la voie professionnelle prévue en 2019 avec la complicité de nombreux syndicats. Cette « réforme » supprime à court terme près de 10 000 postes de PLP dans toutes les disciplines. Elle est nuisible à la réussite de nos élèves en retardant la professionnalisation d'un an et en amputant à nouveau 25% du temps de formation comme lors de la « réforme » du bac-pro 3 ans.
- Le respect de notre dignité de professeurs. Face à la multiplication des conflits en milieu scolaire, la

hiérarchie a le devoir de nous soutenir sans faillir, quitte à « faire des vagues » ! Le laxisme face aux « incivilités » ne profite à personne, surtout pas aux élèves.

- La garantie de notre liberté pédagogique : nous ne sommes pas de simples exécutants et ne le serons jamais.
- Une juste rémunération. Les enseignants doivent être correctement rémunérés, conformément à leur niveau d'études ou d'expérience professionnelle exigés. Le PPCR, dont la mise en œuvre n'a pas été respectée par l'État, introduit davantage d'inégalités de traitement

entre les enseignants. Nous n'accepterons jamais la rémunération « au mérite » qui n'est rien d'autre qu'une prime à l'obéissance.

Pour donner à nos élèves de LP, SEGPA, EREA une véritable formation, nous revendiquons :

- L'abandon du CCF, allongement d'une année d'études en Bac Pro (redoublement en 2nde) et création de BTS. Le CCF est contre-productif, injuste, chronophage. Il délivre des diplômes locaux que les entreprises ne reconnaissent plus.
- Du temps pour enseigner nos matières fondamentales. Halte aux réunions stériles et non réglementaires, aux projets et aux missions supplémentaires aussi inutiles que chronophages !
- Le maintien d'un enseignement général consistant (français, histoire-géographie, mathématiques, sciences-physiques, langues, arts appliqués) : un élève de la voie pro n'a pas vocation à n'être qu'un simple exécutant réduit au seul



statut de producteur-consommateur. Il s'agit de donner les bases nécessaires à une réalisation personnelle autant qu'un niveau permettant une poursuite d'études.

- La reconnaissance des enseignements de pratique professionnelle qui allient une expérience professionnelle du métier et une connaissance technologique de haut niveau transmises grâce à une maîtrise pédagogique spécifique : le geste professionnel allié à la connaissance technologique est au cœur du métier.
- Des classes plafonnées à 25 élèves en enseignement général et des groupes d'ateliers tenant compte des contraintes de sécurité adaptées au métier. Nous sommes fermement opposés aux classes qui regroupent deux ou trois publics différents (scolaire, apprentissage, GRETA, formation continue)! Nous exigeons des sections uniques par métiers sous statut scolaire au lieu des classes fourre-tout qui sont actuellement en développement!

LA PREUVE ULTIME, s'il en fallait...

Le vote des syndicats au Conseil supérieur de l'Éducation. Action & Démocratie y présente un amendement pour supprimer l'article 4 (co-intervention et réalisation d'un chef d'œuvre) qui a pour conséquence la baisse de nos horaires de cours ; et le résultat est sidérant : 1 seule voix POUR cet amendement! Le seul qui tendait à annuler vraiment la réforme! Les autres organisations, quand elles n'ont pas voté CONTRE, se sont abstenues ou sont en refus de vote!

La nouvelle organisation des CAP et celle des BAC PRO ont été approuvées par une grosse fédération, d'autres se sont abstenues ou ont encore pratiqué le refus de vote.

Nous avons voté CONTRE. Voilà pourquoi nous devons tous réagir lors de ces élections, en votant utilement pour éviter que l'enseignement professionnel public ne disparaisse.

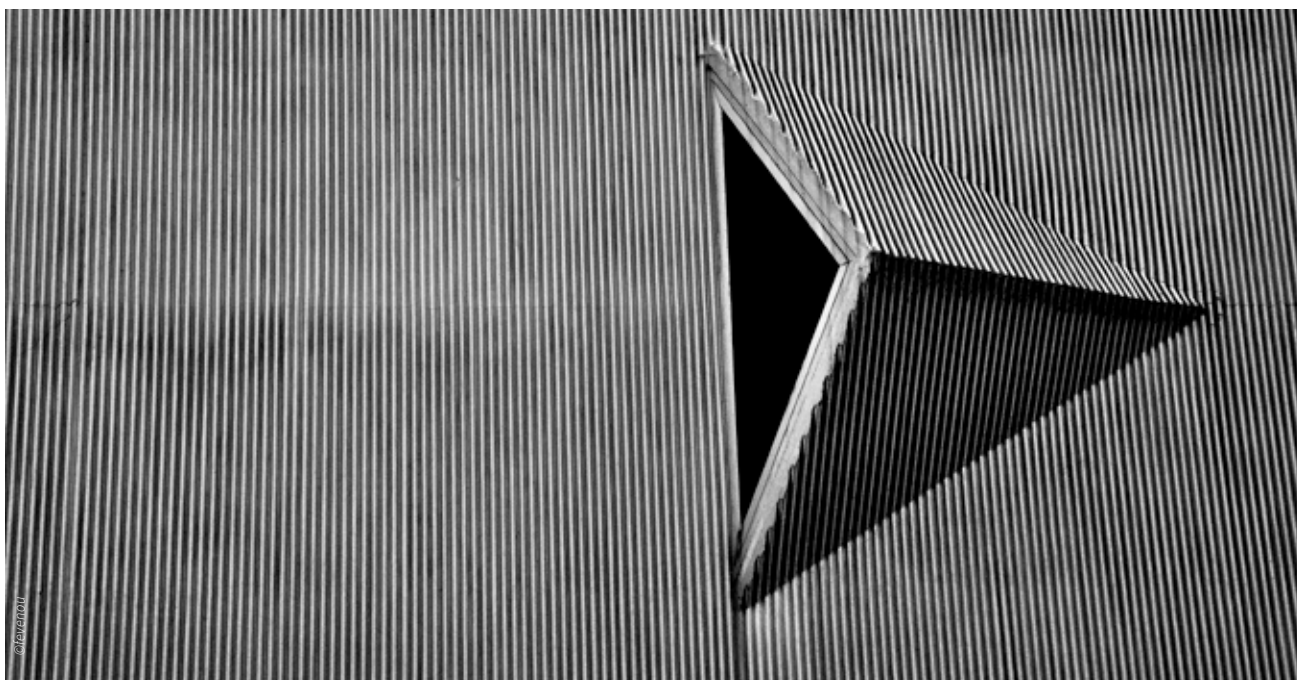
Action & Démocratie porte la voix des PLP de terrain, autant celle des collègues d'enseignement général et d'arts appliqués que celle des collè-

gues d'enseignement professionnel.

Nous avons consulté tous les PLP et vos nombreux retours viennent conforter notre analyse.

C'est votre parole que nous relayons notamment par la lettre des PLP au Président de la République.

Pour retrouver confiance dans le système éducatif, votez pour un enseignement professionnel digne et reconnu, votez pour des professeurs de terrain, choisissez Action & Démocratie!



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE CPE

ACTION & DÉMOCRATIE : DES PROPOSITIONS RÉALISTES ET CONCRÈTES

Nous exigeons pour les CPE :

- **Que les missions des CPE soient reconnues dans les faits : un service hebdomadaire de 35 heures hebdomadaires toutes activités comprises, Action & Démocratie - CFE-CGC** rappelle que « les 4 heures laissées à disposition de l'agent pour l'organisation des missions » sont bien « sous la responsabilité » des CPE, ils n'ont pas à en rendre compte, c'est leur autonomie professionnelle !
- **Que les heures supplémentaires puissent enfin être payées !** Nous ne connaissons pas de CPE qui travaillent 35h/semaine, nous en faisons bien plus.
- **Un service d'inspection de la vie scolaire indépendant** de celui des chefs d'établissement. Nous avons besoin d'un vrai regard d'Inspecteur sur notre métier et sa complexité.
- **Le respect de la fonction de CPE qui a principalement des missions éducatives et pédagogiques et non uniquement administratives :** partenariat avec les services sociaux et judiciaires, climat scolaire, parcours citoyen, EMC, lutte contre

le décrochage scolaire, relance de l'acte 2 de la vie lycéenne, CVC... avec un gros travail de veille à faire alors que la formation sur ces champs est quasi nulle !

- **Un CPE dans chaque établissement et pour 250 élèves maximum.**

Les demi-postes sont ingérables et restent intolérables. Action & Démocratie demande que chaque EREA soit doté d'un poste de CPE (circulaire n°2017-076 du 24-4-2017), la population des élèves y étant la plus fragile. Action & Démocratie exclut les projets de mutualisation des postes dans une Cité Scolaire. « Cadre de Vie scolaire », le CPE devrait être muni de trois ou quatre bras ! Élèves, professeurs, parents... le CPE est au cœur de la réalité du système éducatif et devrait tout faire avec rien !

Action & Démocratie demande l'arrêt des missions et réunions supplémentaires qui nous sont imposées au fil des ans et non comptabilisées dans le temps de travail. Action & Démocratie - CFE-CGC rappelle son opposition au mouvement déconcentré actuel qui n'incite pas à la mobilité puisqu'il oblige à demander à l'aveugle une académie, sans connaître au préalable les

postes qui pourraient être vacants, ni même les modalités du mouvement intra-académique.

Nous revendiquons le retour à un mouvement national permettant de postuler sur un poste précis ou une commune n'importe où en France.

- **Une équipe de vie scolaire stable et suffisante en effectif.**

Les CPE sont fatigués de devoir former inlassablement les AED et aujourd'hui les Services Uniques Universels.

Cela est chronophage et occasionne aussi une perte de repères pour les élèves.

Il est scandaleux que des missions spécifiques au service vie scolaire soient confiées à des jeunes sans formation, là-même où les professionnels de l'éducation nationale échouent (mission de lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la santé auprès des élèves, etc.) !

- **Une rémunération décente qui corresponde au niveau d'études ou d'expérience professionnelle exigés.**

Le PPCR, dont la mise en œuvre n'a pas été respectée par l'État, introduit davantage d'inégalités de traitement.

Le travail des CPE doit être pleinement reconnu, les CPE demandent que leurs heures supplémentaires puissent être enfin payées !

**POUR RETROUVER CONFIANCE DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF,
VOTEZ POUR DES COLLÈGUES DE TERRAIN, CHOISISSEZ ACTION & DÉMOCRATIE**

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS (Synthèse des professions de foi A&D pour les trois CCP)

DES PERSONNELS INDISPENSABLES MAIS LAISSÉS POUR COMPTE

Si la situation des fonctionnaires de l'Éducation Nationale s'est fortement dégradée au cours de ces dernières années, que dire de notre situation d'agents non-titulaires ! Aux difficultés auxquelles tous sont exposés au quotidien s'ajoutent pour nous le stress de la rentrée suivante, la précarité liée à notre utilisation comme suppléants, l'impossibilité de faire valoir nos droits et de faire reconnaître nos compétences, la difficulté de préparer dans de bonnes conditions un concours ou même l'impossibilité de s'y présenter ! **Pourtant sans nous, l'Éducation Nationale ne pourrait plus fonctionner : nous représentons plus de 12% des emplois. Faisons de notre nombre notre force, pour obtenir simple justice !**

Un service de 85% payé en temps plein

Action&Démocratie est le seul syndicat à proposer une approche radicalement neuve de la situation de contractuel, en partant de **l'évidence que nul n'est censé rester contractuel**. C'est pourquoi nous demandons une clause statutaire qui prévoit que les contractuels soient affectés sur un service de 85% payé à temps plein. Les 15% restants devront faire l'objet d'une **prise en charge organisée par l'administration pour la préparation au concours**.

La titularisation par des concours repensés

Le bilan des concours réservés pour résorber la précarité chez les enseignants est calamiteux : sur 2250 postes proposés en 2017, un millier seulement sera attribué. Pour Action et Démocratie, les modalités de ces concours réservés doivent être radicalement repensées et étendues à tous les corps de l'Éducation Nationale.

Les personnels qui ont fait leurs preuves durant de nombreuses années, **en sacrifiant parfois une préparation de concours pour pouvoir assumer totalement leur mission à temps plein**, doivent pouvoir être titularisés par un **concours adapté** donnant une part significative à **la reconnaissance des acquis** dans l'exercice des missions de contractuel.

Une perspective de titularisation dès la troisième année

Une administration qui sait se montrer exigeante envers les contractuels, personnels souvent taillables et corvéables à merci, doit en retour **mettre tout en œuvre pour favoriser la titularisation** de tous ceux qui ont servi les intérêts de l'Éducation Nationale **au bout de quatre années au plus**.

Les CDD ou CDI dans la fonction publique ne sont qu'un pis-aller et ne doivent pas être considérés comme l'émergence d'un vrai statut. Nous attirons votre attention sur le statut des CDI, qui n'est en rien une assurance de garder son poste comme certains le font croire (inspecteurs ou chefs d'établissements). Vous êtes placés sur des postes vacants qui peuvent être demandés par des titulaires lors des mutations, nous en avons l'illustration tous les ans.

Exigeons ensemble un vrai plan de titularisation par concours réservé sur la base du seul critère d'ancienneté de quatre ans.

Indécente éducation nationale !

Je croise tous les jours Elena. Elle enseigne l'espagnol au lycée avec le non-statut de professeur contractuel.

Elle a deux enfants. Le rectorat est content de l'avoir trouvée pour mettre un enseignant devant les élèves.

Hier, alors que nous échangeons quelques mots, j'apprends qu'à la suite de la prolongation du congé du professeur qu'elle remplace à la veille des vacances, son contrat a été modifié par le rectorat. Résultat : elle n'est pas payée depuis deux mois !

Pour acquitter son loyer et nourrir ses enfants, elle a été contrainte, pendant les vacances, de vendre une bague que sa mère lui avait léguée et de mettre également sa voiture en vente !

Personne, évidemment, n'est au courant dans le lycée : ni ses élèves, ni ses collègues, devant qui elle fait bonne figure et ne dit mot de sa situation.

Il y a désormais 12% d'agents contractuels dans l'effectif de l'éducation nationale, et combien d'Elena ?

ÉLECTIONS 2018 : IL EST TEMPS DE REDEVENIR SÉRIEUX !

Ensemble, faisons le pari de l'intelligence et tournons la page de tant d'années d'errances syndicales...

- Casse du métier !
- Conditions de travail dégradées !
- Professions complètement dévalorisées !
- Institution trahissant ses propres valeurs !
- Découragement et résignation des personnels !
- Abstention record aux élections professionnelles !

Voilà un aperçu du désastreux bilan de décennies de réformes insensées. Mais ce bilan est aussi celui des syndicats qui les ont applaudies ou qui n'ont pas su s'y opposer ni défendre avec clarté et conviction une profession dont les aspirations les plus profondes et les revendications les plus élémentaires sont ignorées !

Action & Démocratie veut remettre enfin le bon sens et le sérieux au cœur des revendications des personnels !

Ne laissons plus une bureaucratie syndicale nous offrir en pâture à la bureaucratie ministérielle ainsi qu'à la voracité des gestionnaires. Reprenons en main la défense de nos métiers et d'une école digne de ce nom !

Faisons entendre la voix de ceux qui, par leur travail quotidien, maintiennent debout une institution que tant d'autres s'efforcent de mettre à genoux !

En 2018, reprenons espoir et reconstruisons ensemble le syndicalisme.

- ➔ Pour faire entendre la parole de ceux qui font l'école,
- ➔ Pour en finir avec l'impuissance et des décennies d'immobilisme,
- ➔ Pour rompre avec les vaines postures et la langue de bois,
- ➔ Pour promouvoir un syndicalisme indépendant et de proximité,
- ➔ Pour rétablir l'autorité et le respect,
- ➔ Pour reconstruire l'école...

**...Sans hésitation,
je vote pour Action & Démocratie !**





Le harcèlement moral au travail

Un sujet encore tabou dans l'enseignement

Par Daniel ARNAUD

Le harcèlement moral au travail est généralement associé au monde de l'entreprise, lorsque la course au profit conduit à l'intensification des pressions sur les salariés.

Pourtant, et à rebours d'une idée reçue, il ne s'avère pas moins présent dans les services dépendant de l'État ou des collectivités territoriales.

Il peut même s'y révéler plus violent qu'ailleurs...

« Dans le secteur public, écrivait déjà Marie-France HIRIGOYEN dans son ouvrage de référence¹ sorti en 2001, le harcèlement moral peut durer plusieurs années, quelquefois plusieurs dizaines d'années, car, en principe, les personnes sont protégées et ne peuvent pas être licenciées à moins d'une faute très grave. Pour cette raison, les méthodes de harcèlement y sont plus pernicieuses, et aboutissent à des résultats dramatiques ».

Et dans l'Éducation Nationale, qu'en est-il ? Des professeurs sont-ils également confrontés à ce fléau ? Et si c'est le cas, pourquoi et comment cela se manifeste ?

L'Éducation Nationale aussi...

Selon l'étude de l'Autonome de solidarité laïque (ASL) de 2013 sur le climat scolaire, 21,9 % des personnels d'éducation du second degré auraient été harcelés au moins une fois dans le cadre de leurs fonctions depuis le début de leur carrière. Soit plus d'1 enseignant sur 5 ! Dans le cadre de ma propre enquête sur les conditions de travail, menée de 2009 à 2012 en vue des deux livres que j'ai publiés sur le sujet², 84% des répondants évoquaient le harcèlement moral pour décrire les situations auxquelles ils avaient été confrontés.

C'est que le harcèlement moral au travail n'est pas forcément lié à des questions de productivité. Le professeur, que ce soit en collège ou en lycée, voire dans les écoles, exerce en réalité au cœur d'une « communauté éducative » dans laquelle les responsabilités sont à la fois imbriquées et diluées. D'où l'existence d'enjeux de

“ Il n'est pas difficile d'attribuer à l'enseignant qui gêne un emploi du temps dégradé, les classes les plus remuantes, ou de s'appuyer sur les « plaintes » des mauvais éléments pour mettre en cause ses qualités pédagogiques...”

¹ - Le Harcèlement moral dans la vie professionnelle. Démêler le vrai du faux, Syros, 2001, pp. 152-153.

² - Le Harcèlement moral dans l'enseignement (préface de Françoise GUICHARD), L'Harmattan, 2013 et Manuel de survie en milieu scolaire, Max MILO, 2013.

“ On refuse celui qui se démarque d'un groupe déjà constitué ; celui qui n'entre pas dans un moule ; celui qui s'oppose à une compromission ; celui qui ose se servir de son entendement, c'est-à-dire qui exerce son sens critique ; celui, enfin, qui pourrait faire de l'ombre à un supérieur incompetent en se signalant par sa compétence ”

pouvoir, de luttes d'ego et d'interférences, d'autant plus nuisibles si les conditions d'enseignement avec les élèves s'avèrent déjà compliquées. Il n'est pas difficile d'attribuer à l'enseignant qui gêne un emploi du temps dégradé, les classes les plus remuantes, ou de s'appuyer sur les « plaintes » des mauvais éléments pour mettre en cause ses qualités pédagogiques... On peut aussi monter en épingle le moindre incident pour l'étiqueter « professeur à problèmes qui entretient des relations conflictuelles avec ses élèves et leurs parents ».

L'idée est de coller à l'agent ciblé une mauvaise réputation, de façon à lui rendre la vie impossible et de justifier les mesures prises contre lui : mise en congé d'office, suspension de service, mutation disciplinaire... Car ce qui est frappant dans les témoignages qui m'ont été communiqués, c'est la propension de la hiérarchie à nier les faits de harcèlement et à couvrir les agresseurs afin d'éviter les vagues, même lorsqu'elle n'est pas à

l'origine directe du processus (ce dernier peut résulter de la malveillance de collègues). L'administration a pourtant l'obligation de protéger ses agents, comme le prévoit du reste le Bulletin officiel (BO) n°10 du 8 mars 2007. Mais ce dernier texte, s'il existe bel et bien, n'est pas appliqué (ou alors de façon très exceptionnel). Un tel déni était déjà relevé quelques années avant sa publication – mais alors qu'une sensibilisation autour de cette problématique était en cours à partir des travaux de Marie-France HIRIGOYEN – en 2004, dans un rapport du Médiateur de l'Éducation Nationale lui-même : « [le harcèlement dans l'Éducation Nationale est] étonnamment sous-estimé par notre institution », observait alors Jacky SIMON³.

Hélas, dans les faits, la situation ne semble guère avoir évolué depuis.

Comment cela se définit, au juste ?

Le harcèlement moral au travail se définit comme *toute conduite abusive (geste, parole, comportement, attitude...) qui porte atteinte par sa répétition ou sa systématisation, à la dignité ou l'intégrité psychique d'un salarié, mettant en péril son emploi, ou dégradant le climat de travail* (Marie-France HIRIGOYEN).

Dans le secteur privé, un employeur peut par exemple tout mettre en œuvre afin de pousser un employé au départ de manière à ne pas lui payer d'indemnités de licenciement. Il s'agit de lui rendre la vie impossible et de l'amener à craquer. Le procédé s'avère redoutablement efficace, surtout lorsqu'on parvient à persuader la cible elle-même d'être à l'origine du problème. Si je ne transmets



pas à mon subordonné les informations nécessaires pour qu'il réalise une tâche, je peux ainsi créer les conditions qui l'empêcheront de bien travailler... et qui me permettront ensuite de lui reprocher son manque de performance.

On conduit le salarié à douter de ses capacités, on le dévalorise, on le casse.

Voilà précisément ce qui distingue le harcèlement moral au travail du simple conflit professionnel : le premier vise l'asservissement, voire l'élimination de l'autre, alors que le second supposerait qu'il y ait place pour le dialogue ou la négociation. Il s'apparente à cet égard à une violence exercée par un agresseur sur un agressé à part entière. C'est un processus extrêmement destructeur, dont la spécificité est également soulignée dans le BO n°10 du 8 mars 2007 : *« Il s'agit d'une conduite abusive résultant de propos, d'agissements répétés ou d'écrits hostiles sur une relativement longue période (plusieurs semaines, voire plusieurs mois) se traduisant, à l'égard de la victime, par une mise en cause de sa personne soit directement, soit à travers son travail. Ces pratiques peuvent se traduire par un isolement professionnel ».*

On refuse celui qui se démarque d'un groupe déjà constitué ; celui qui n'entre pas dans un moule ; celui qui s'oppose à une compromission ; celui qui ose se servir de son entendement, c'est-à-dire qui exerce son sens critique ; celui, enfin, qui pourrait faire de l'ombre à un supérieur incompetent en se signalant par sa compétence. L'intolérance, l'envie, la jalousie, la peur et l'orgueil sont des sentiments universels. C'est pourquoi aucun secteur d'activité n'est à l'abri. Dans les systèmes très hiérarchisés, qui ne veulent « pas de vagues », ce qui est le cas de l'Éducation Nationale, la victime risque en outre d'être confrontée à une administration la traitant en « fauteuse de trouble » perturbant « la bonne marche du service » au lieu de la soutenir.

L'actualité vient régulièrement nous rappeler combien les conditions d'enseignement sont dégradées dans l'Éducation Nationale, du moins dans certains établissements ou certaines filières. Les personnels y sont par conséquent d'autant plus exposés au harcèlement moral au travail. Des professeurs qui, face aux incivilités quotidiennement subies, ont le malheur d'exiger la protection à laquelle ils ont droit en tant que fonctionnaires, ou bien qui s'obstinent à maintenir leur niveau d'exigences quand on les presse de remonter leurs notes afin de soigner les statistiques académiques, représentent autant de cibles potentielles. Or, l'institution scolaire n'hésite plus à réprimer les récalcitrants. Il n'est d'ailleurs pas indispensable qu'une faute ait été réellement commise pour mettre en

“ Quant aux syndicats, ils sont habitués aux luttes collectives et ne saisissent pas toujours la dimension professionnelle de ce genre de violence. Parce que recelant un aspect individuel et psychologique, ils tendent à le renvoyer, et cela de manière abusive, à des « querelles de personnes » ou à des « affaires personnelles » ”

cause un enseignant et l'atteindre personnellement. La diffamation et la rumeur suffisent : un rapport attribuant à un agent une faute imaginaire et... c'est la machine administrative qui peut s'emballer, écraser, broyer.

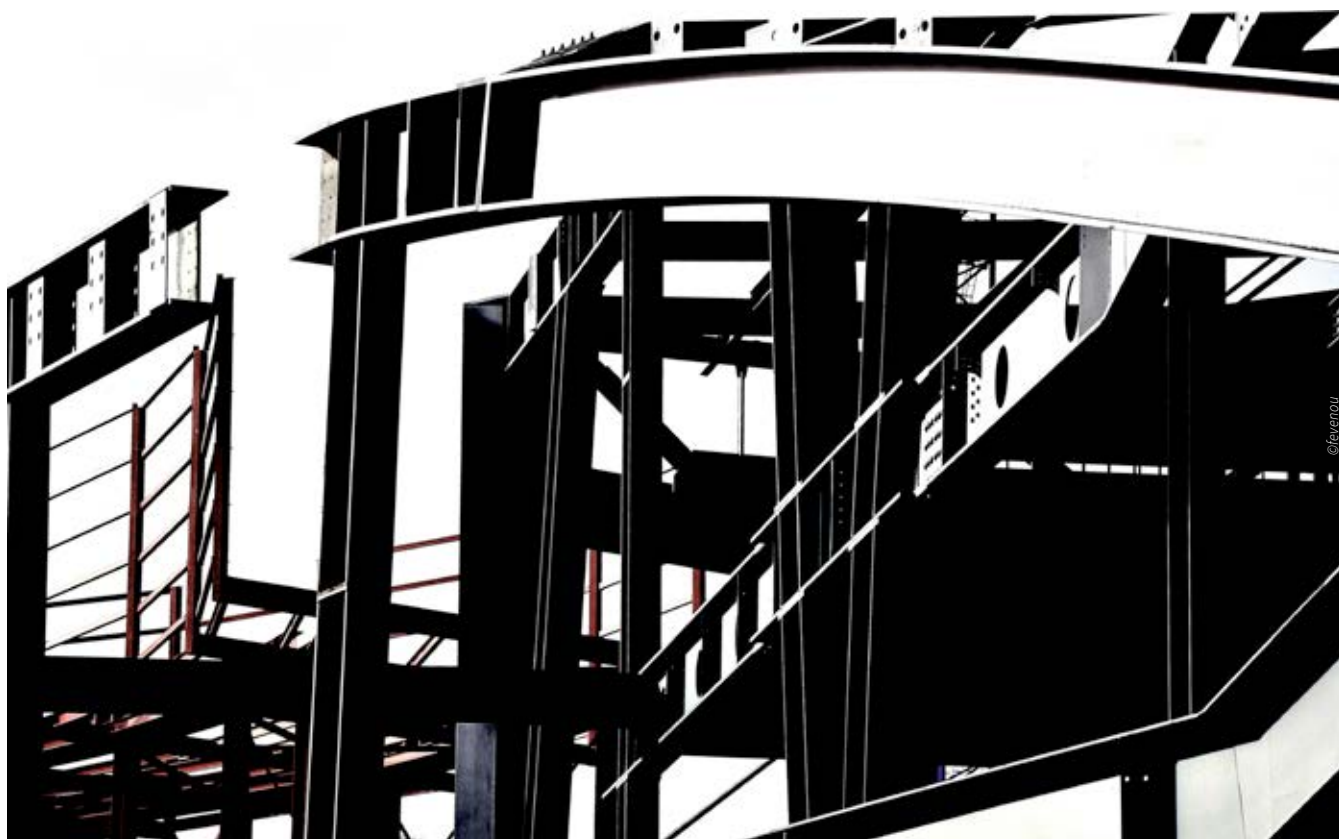
Le phénomène semble du reste assez mal connu. Malgré le BO n°10 du 8 mars 2007 relatif au harcèlement moral au travail, de nombreux agents subissent probablement un tel processus sans faire le rapprochement et donc sans pouvoir nommer ce qu'ils vivent.

Quant aux syndicats, ils sont habitués aux luttes collectives et ne saisissent pas toujours la dimension professionnelle de ce genre de violence. Parce que recelant un aspect individuel et psychologique, ils tendent à le renvoyer, et cela de manière abusive, à des « querelles de personnes » ou à des « affaires personnelles », ce qui relève d'une grave erreur d'appréciation...

Quand l'institution refuse d'appliquer les textes...

Comme elle ne comprend pas bien ce qui lui arrive et que ses interlocuteurs se révèlent incapables de lui apporter des réponses appropriées, la victime se retrouve au bout du compte seule, isolée, abandonnée. Et elle n'en est que plus vulnérable ; d'où ces profs qu'on assassine, pour reprendre le titre d'un autre essai critique sur l'École paru voilà quelques années⁴, au point de s'exclure eux-mêmes de leur cadre professionnel au moyen d'un congé maladie longue durée, d'une démission, ou par le suicide dans les cas les plus dramatiques.

Certes, le BO n° 10 du 8 mars 2007 prévoit que la victime d'un harcèlement saisisse sa hiérarchie : *« L'agent doit informer son supérieur hiérarchique des comportements dont il estime être victime afin d'obtenir qu'il y soit mis*



fin. Il saisit l'échelon hiérarchique supérieur si le harceleur présumé est son supérieur hiérarchique direct ».

Mais dans les faits, pour l'administration scolaire, il demeure exclu de reconnaître des problèmes de maltraitance au travail. Cela pour des questions « d'image » ; et surtout au nom du sacro-saint principe du « on ne désavoue pas un supérieur » ; un tel désaveu, le cas échéant, étant perçu comme de nature à « déstabiliser l'institution ». D'où un refus d'entendre la version des victimes et l'entretien du déni.

L'Éducation nationale, dans une telle optique, se révèle un État dans l'État dans lequel la priorité reste de réprimer tout ce qui pourrait mettre en cause les pouvoirs en place, quitte à briser des personnes. S'il repose officiellement sur le droit, ce mode de fonctionnement consiste en réalité dans un ensemble de règles non écrites, ou mentionnées sur des documents réservés à l'usage interne. Dans les faits toujours, ces pratiques contredisent souvent la loi. En outre, l'institution scolaire a mis sur pied un système de surveillance de son personnel.

“ L'Éducation nationale, dans une telle optique, se révèle un État dans l'État dans lequel la priorité reste de réprimer tout ce qui pourrait mettre en cause les pouvoirs en place, quitte à briser des personnes ”

Au prétexte de leur « venir en aide », les échelons intermédiaires de la hiérarchie sont ainsi expressément invités à organiser le fichage des professeurs qui dérangent. En vue de leur éventuelle mise à l'écart du service... Sont effectivement visées, en particulier dans le livret du Recteur Marois diffusé à partir de 2002, des situations qualifiées de « difficultés d'adaptation », d'« isolement excessif », ou de « refus d'obéissance ».

Tout le problème, comme a pu le souligner le regretté Paul Villach, auteur d'une série d'ouvrages décortiquant en profondeur de telles logiques administratives⁵, est la porte grande ouverte laissée à l'arbitraire par des incriminations aussi vagues, abandonnées à la libre interprétation du Principal ou du Proviseur.

Qu'entend-on au juste par « difficultés d'adaptation » ? Un enseignant qui refuse de laisser passer des propos racistes tenus par certains élèves est-il inadapté parce que ses collègues, eux, les tolèrent depuis trop longtemps pour éviter les remous ? Et par « isolement excessif » ? Cette situation doit-elle être attribuée à un problème de comportement

5 - Par exemple *Les Infortunes du Savoir sous la cravache du Pouvoir*, Lacour, 2003.

de l'intéressé, ou traduit-elle au contraire le fait qu'il se démarque parce qu'il refuse certaines compromissions ?

Quant au « refus d'obéissance », s'agit-il d'insubordination, ou bien de résistance à des pressions qui n'ont pas leur place dans le service public ? Par exemple l'injonction de surévaluer pour embellir les taux de réussite...

Conclusion

L'École demande à être réformée en profondeur, pour ne pas dire « refondée ». D'abord en revalorisant le statut du professeur et en lui donnant les moyens de jouer pleinement son rôle. Contre une démagogie qui conduit trop souvent à inverser les rôles entre l'élève et lui, il paraît ainsi nécessaire de restaurer la parole du maître et son autorité devant la classe afin qu'il soit en situation d'assurer une réelle transmission des savoirs.

Ensuite, concernant les phénomènes d'incivilités, de violences et de maltraitances, il est essentiel de rompre avec le « pas de vagues » et de mettre en œuvre un programme volontariste destiné à lutter contre la dégradation du climat scolaire. C'est l'intérêt de tous les acteurs de se saisir de la problématique de la qualité de vie au travail. L'institution, dans une telle optique, devrait veiller à l'application de ses propres textes réglementaires, à l'instar du BO n°10 du 8 mars 2007 qui vise la prévention

“...concernant les phénomènes d'incivilités, de violences et de maltraitances, il est essentiel de rompre avec le « pas de vagues » et de mettre en œuvre un programme volontariste destiné à lutter contre la dégradation du climat scolaire”

des risques sociaux-professionnels, sous peine d'en être réduite à une zone de non droit.

Une exigence qui suppose évidemment d'en finir avec la culture du « on ne désavoue pas un supérieur » lorsque le harcèlement moral provient d'un chef d'établissement ou d'un inspecteur.



Daniel ARNAUD, Docteur en philosophie, auteur du « Harcèlement moral dans l'enseignement » (préface de Françoise Guichard), L'Harmattan, 2013 et de « Manuel de survie » en milieu scolaire, Max Milo, 2013.

Le saviez-vous ?

ACTION SOCIALE : Aides financières, indemnités...

Depuis la loi du 13 juillet 1983*, l'État doit à ses agents (titulaires ou non, en activité ou en retraite) une ACTION SOCIALE en complément du salaire.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Cela peut

s'apparenter à une sorte de comité d'entreprise. Mais les crédits sont limités et l'information sur ces aides est rare, l'agent doit en faire la demande ! Vous comprendrez alors pourquoi Action et Démocratie intervient dans ce domaine !

Quelques exemples : L'Aide à l'Installation des Personnels (AIP) sur les 2 premières années d'enseignement (M2 et T1) : elle s'adresse aux

personnels emménageant dans une location.

Les Chèques vacances permettent de gagner de l'argent en économisant pour les vacances. Le Pass-Education permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de tous les musées et monuments nationaux...

Contactez votre représentant Action & Démocratie.

* dans son article 9, la loi du 13 juillet 1983 indique « L'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale. »





Y a-t-il des lobbies dans l'Éducation Nationale ?

Note de réflexion

La présence d'un lobbyiste des chasseurs dans une réunion du gouvernement aura été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, provoquant la démission du ministre de la transition écologique, Nicolas HULOT.

Pour lui, les lobbies n'ont rien à faire à ce niveau de décision, ils brouilleraient en haut lieu, par la défense de leurs intérêts, les intérêts majeurs du pays. Ce serait l'une des raisons, parmi d'autres, de la lenteur de l'évolution du dossier de l'écologie, d'une urgence vitale pour l'ex ministre.

Profitons de cette actualité pour nous demander s'il y a des lobbies dans l'Éducation Nationale ; si oui, lesquels et avec quels effets sur l'éducation ?

Commençons par distinguer le lobby du syndicat. Puis voyons comment les lobbies sont portés à notre connaissance. Enfin, interrogeons-nous sur la possible influence des lobbies au sein de l'Éducation Nationale.

Les syndicats sont-ils des lobbies ?

Un syndicat a pour unique objet la défense des droits et des intérêts professionnels, matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres. Ne visant pas à l'exercice du pouvoir, un syndicat n'est pas un parti politique. Ce n'est pas non plus un simple groupe de pression : il ne vise pas qu'à orienter les décisions des pouvoirs publics ; il est d'abord là pour aider les gens. Pour le pouvoir, les syndicats sont habituellement des partenaires d'échange et de négociation. Les syndicats font le lien entre les individus et le pouvoir, de sa base à son sommet.

Un lobby est un « groupe d'intérêt », ou un « groupe d'influence » plus ou moins informel, qui réunit des acteurs partageant des intérêts communs, lesquels tentent, par ce biais, d'influencer les lois, les règlements, les normes, les décisions d'un pouvoir. Le lobbying est son mode d'action, discret et indirect, là où les syndicats jouent franc jeu.

Si les lobbies cherchent à rester discrets, c'est qu'ils gagnent à opérer dans l'ombre. Laisser connaître leurs modes d'influence, les réunions auxquelles ils participent, le moment stratégique où elles ont lieu, voire même leur existence pourrait nuire à leurs intérêts, à leur efficacité. Cette opacité paraît bien suspecte, dans une société qui prône la transparence.

Dans une vision des choses plus nuancée, un lobby ne serait pas un groupe de pression. Les lobbies, du moins en France, participeraient du jeu démocratique, en informant les acteurs politiques des conséquences d'une législation, des contraintes pratiques dont ils n'ont pas nécessairement conscience. Il y aurait donc une éthique du lobbying, qui distingue les lobbies des groupes de pression ou d'influence. Dans cet esprit, un lobby aurait une fonction purement informative, voire pédagogique. En 2008, Jean-Paul CHARIÉ, député UMP du Loiret, dans un rapport parlementaire présenté en commission, préconisait d'officialiser le lobbying à l'Assemblée¹. La question se pose également au sein des institutions européennes, et pour tous les pays européens (voir, en bibliographie, le rapport du Conseil de l'Europe, de 2017).

Un lobbying éthique ?

Pour l'heure, les lobbies se situent encore aux frontières de diverses légitimités. On peut se demander dans quelle mesure le lobbying pourra être régulé et rendu transparent, l'atout majeur de toute influence déterminante étant de disposer d'informations stratégiques que d'autres n'ont pas, et de les transmettre à des cibles précises avant qu'elles ne se diffusent par elles-mêmes. La gestion de l'information, de sa temporalité (avoir un temps d'avance) et de son ciblage (ne pas tout dire à tout le monde) sont des caractéristiques stratégiques intrinsèques de la défense des intérêts. Or si ce sont bien des intérêts démocratiques, qui donc engagent les modes d'existence du peuple, ils devraient être exposés suivant des modes et des canaux démocratiques : chacun devrait pouvoir connaître la liste des intervenants à une réunion de pouvoir, leur statut, leur position idéologique, et les intérêts concrets qu'ils défendent.

Dernière action importante en date, la loi Sapin II (décembre 2016) qui « prévoit la création d'un registre numérique des représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), afin de permettre aux citoyens d'apprécier le cheminement des décisions publiques »². Cependant, un article du journal Libération du 29 mai 2018, qui fait référence



à la loi Sapin II de décembre 2016, titre : « *Loi Sapin II : de la bravade à la dérobade* » et poursuit : « *Ambitieux dans ses principes, le texte de 2016 sur la moralisation de la vie publique, qui concernait notamment les lobbies, a depuis été vidé de sa substance* »³.

Les lobbies dans l'Éducation Nationale

Alors qu'en introduction la distinction semblait claire entre lobbies et syndicats, on est surpris de trouver, dans un rapport de 2017 de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)⁴, un schéma de la répartition des lobbies déclarés, dans lequel sont inclus les syndicats, à hauteur de 7% (on trouvera ce schéma reproduit dans l'article de Libération). La définition que la HATVP se donne du mot « lobby » est donc très large. Intégrer les syndicats dans les lobbies est sans doute compréhensible d'un point de vue démocratique : la HATVP affiche ainsi son ambition d'une transparence généralisée. Pour autant, cela revient à mettre au même plan syndicats et lobbies, dont nous avons pourtant clairement distingué, par le mode d'intervention dans la vie publique, la nature première (franc jeu pour les syndicats / pas franc jeu pour les lobbies). La HATVP aplatit donc une distinction conceptuelle et culturelle essentielle en donnant l'impression que les syndicats peuvent être considérés comme que des lobbies.

Pour tenter de découvrir quels lobbies (mis à part les syndicats !) intervenaient dans l'Éducation Nationale, consultons le répertoire accessible en ligne de la HATVP. Mille six cents treize « représentants d'intérêts » sont inscrits dans ce répertoire. Si nous avons bien les noms des lobbyistes ou des sociétés de lobbying, il ne faut pas s'attendre à trouver leurs agendas de rencontres ! Ainsi, la loi ne renseigne-t-elle pas le citoyen sur l'organisation des campagnes auprès des élus. L'article de Libération

“ L'École est encore l'un de ces lieux où l'on tient une position digne de l'engagement moral humaniste ; un lieu dans lequel on ne souhaite pas voir entrer les lobbies ”

précise que : « L'embrouille est amplifiée par le décret du 9 mai (2018), évoquant seulement “ le type d'actions “ de lobbying engagées et “ le type de décisions publiques “ influencées ». Il ne s'agit que des types ; on ne trouvera donc, sur le site de l'HATVP, ni la liste des actions situées, ni les protagonistes rencontrés, ni des décisions concrètement influencées. Il ne faut pas trop en demander.

C'est donc ailleurs, sur internet, dans des articles informatifs ou critiques, qu'on peut trouver mention des lobbies qui influenceraient l'Éducation Nationale. La liste que nous pouvons faire est indicative, à prendre avec des pincettes ; chacun se fera son idée, mènera son enquête. Entre info et intox, entre propagande et contre-propagande tremble le flou de l'incertitude. Ainsi l'Éducation Nationale française pourrait être ou avoir été influencée par les lobbies suivants (sans ordre particulier) :

- les lobbies du tourisme et les lobbies du commerce (pour les dates des vacances et les rythmes scolaires),
- le lobby de l'édition,
- le lobby LGBT,
- le lobby de la viande (pour la restauration scolaire),
- le lobby du sucre,
- la Commission européenne et le groupe Bilderberg, au travers de l'European Round Table (ERT) (pour influencer les contenus des programmes scolaires),
- le lobbying de Microsoft (pour faire passer ses « solu-

tions » informatiques et numériques. Le partenariat entre l'Éducation Nationale et Microsoft est déjà ancien, il a parfois été dénoncé : https://www.lexpress.fr/education/microsoft-et-education-nationale-le-partenariat-de-la-dis-corde-devant-les-juges_1828234.html,

- Google (pour des « solutions » d'intelligence artificielle, d'abord dans le Supérieur, bientôt dans le Secondaire ?).

La liste est non exhaustive. Chacun pourra la compléter au fil de ses lectures et découvertes, en attendant la transparence sur le sujet.

Conclusion : l'enseignant et les lobbies

L'enseignant, par sa liberté d'esprit et son sens critique et parce qu'il privilégie la connaissance et dénonce les petits comme les grands intérêts qui sont contraires aux valeurs qu'il défend par sa pratique et qu'il cherche à transmettre chaque jour aux élèves, agit comme une écharde dans la pulpe sensible de l'idéologie économique ultralibérale. L'École est encore l'un de ces lieux où l'on tient une position digne de l'engagement moral humaniste ; un lieu dans lequel on ne souhaite pas voir entrer les lobbies, entendus ici comme des groupes de pression qui ne s'intéressent en rien à l'équilibre physique et mentale de la jeunesse, ni à sa culture, mais qui la considèrent – lorsqu'ils la voient seulement – comme un moyen de servir, et non comme une fin en soi.

Un soupçon de transparence... et encore beaucoup d'opacité : gardons l'œil ouvert sur le dossier du lobbying !

Articles et rapport

- **Marianne, 7 mars 2017, Etienne GIRARD**, « Transparence des lobbies : ce décret du gouvernement qui risque d'affaiblir la loi » <https://www.marianne.net/politique/transparence-des-lobbies-ce-decret-du-gouvernement-qui-risque-d-affaiblir-la-loi>
- **Article du journal Libération du 29 mai 2018**, sur la loi Sapin II de décembre 2016, par Renaud Lecadre : « Loi Sapin II : de la bravade à la dérobade » http://www.liberation.fr/france/2018/05/29/loi-sapin-ii-de-la-bravade-a-la-derobade_1655171

- **Article de Slate, Bastien BONNEFOUS**, « Comment les lobbies imposent les rythmes scolaires », 31 janvier 2011. <http://www.slate.fr/story/33455/rythmes-scolaires-École-vacances-zone-A-B-C-lobbies-calendes-grecques>
- **Un rapport du Conseil de l'Europe de 2017** : La réglementation juridique des activités de lobbying dans la prise de décision publique <https://rm.coe.int/la-reglementation-juridique-des-activites-de-lobbying-dans-le-contexte/168073ed67>

Sitographie

- **HATVP** : pour consulter le répertoire des représentants d'intérêts (donc des lobbyistes) sur le site de la HATVP, c'est ici : <https://www.hatvp.fr/le-repertoire/>
- **Un exemple de société de conseil en affaires publique** (c'est-à-dire une société de services en lobbying), la société Séance Publique : <http://www.seance-publique.com/> Et son point sur la réglementation sur le lobbying, du 22 février 2016 : <http://www.seance-publique.com/blog/wp-content/uploads/2016/03/Point-sur-la-r%C3%A9glementation-du-lobbying-.pdf>



On ne gère pas l'éducation comme une entreprise !

Déclaration préalable
Action & Démocratie
-CFE-CGC
au Conseil supérieur
de l'éducation
Séance du
20 septembre 2018

“ Pour les professeurs que nous sommes, occupés dans nos classes à maintenir l'école debout pendant que les gestionnaires s'emploient à la mettre à genoux, ces réformes, celle du collège et celle du lycée notamment, ne font qu'ajouter leurs maux aux précédentes ”



Monsieur le Ministre,

On ne discutera pas l'intérêt de la musique pour adoucir les mœurs ni celui du chant pour discipliner les émotions. On ne contestera pas non plus l'utilité du dédoublement de certaines classes, qu'il faudra bien étendre à toutes, et par lequel on semble enfin admettre l'évidence sans cesse martelée par les professeurs que, pour se consacrer entièrement à tous ses élèves et les instruire convenablement, il faut des effectifs raisonnables.

Ces deux mesures vous font recevoir les applaudissements des chroniqueurs mais constituent un mince bilan qui ne suffira pas à contenter les connaisseurs de la chose scolaire que nous sommes, nous autres professeurs, dont vous semblez mépriser l'opinion dès qu'elle n'est pas simple approbation de vos initiatives.

Vous savez bien que la réforme du baccalauréat et du lycée que vous avez engagée se heurte à l'hostilité de toute la profession, comme l'ont déjà attesté les dernières séances du Conseil supérieur de l'éducation, et vous n'en tirez pourtant pas la moindre conséquence puisqu'ont été publiés en début d'été des décrets entachés d'avis défavorables émis par notre assemblée et restés lettre morte !

Nos avis ne sont certes pas contraignants et ne vous obligent pas à les suivre, mais ils vous obligent au moins à les entendre, et votre constante invocation de la confiance à y répondre.

L'espoir suscité par votre nomination s'est hélas rapidement étiolé dès que, au lieu de l'abroger, vous vous êtes contenté de « détricoter » une réforme du collège profondément honnie et qui n'a hélas pas fini de produire ses effets délétères tant sur les personnels, dont elle détériore les conditions de travail, que sur les élèves, dont le niveau est si faible, et si faiblement attesté par un diplôme accordé avec largesse, qu'il vous faut le mesurer derechef dès l'entrée en seconde en procédant à de nouvelles évaluations, dont on ne tirera cependant pas davantage les conséquences puisque vous avez voulu que le redoublement reste exceptionnel tout en faisant croire que vous le rétablissiez !

Pour les professeurs que nous sommes, occupés dans nos classes à maintenir l'école debout pendant que les gestionnaires s'emploient à la mettre à genoux, ces réformes, celle du collège et celle du lycée notamment, ne font qu'ajouter leurs maux aux précédentes et les compléter, l'école vivant dorénavant sous le régime d'une réforme permanente, une seule et même réforme qui ressemble à un tombeau à laquelle chaque ministre apporte sa pierre et dont il n'est hélas pas difficile de constater les effets

ni de tirer le redoutable bilan : les diplômes sont obtenus de plus en plus aisément ; les évaluations sont de plus en plus nombreuses et trompeuses ; la notation de plus en plus laxiste ; la tolérance aux bavardages, qualifiés de « bruit de fond pédagogique » par lâcheté, est de plus en plus grande ; des élèves toujours plus nombreux gravissent tous les échelons de leur scolarité en accumulant difficultés et lacunes sans qu'on s'en

émeuve ; en un mot la réussite de tous n'a jamais autant masqué l'échec de ce système, que seul un changement radical de cap pourrait éventuellement permettre de redresser.

Ce train ininterrompu de mesures, souvent dictées par d'abstraites idéologies et rarement attentives à la nature des choses – dont ces mêmes idéologies s'emploient précisément à nier l'existence – a tant et si mal transformé l'école que celle-ci ne parvient plus dorénavant à se défendre ni à résister à ce qui la nie. Ce lieu exclusivement consacré à l'instruction qui méritait jadis le nom d'école est devenu l'improbable antichambre de Pôle Emploi où l'on se borne à renseigner le curriculum des élèves en pseudo-compétences qui camouflent difficilement leur ignorance, et où pour ce faire on accable les professeurs de charges et de missions qui ne sont pas les leurs, au point que même les titres attestant leur maîtrise d'un champ disciplinaire sont devenus encombrants pour une institution qui se montre prête à recruter n'importe qui. Certains vont jusqu'à proclamer l'obsolescence de ces titres, et du statut qu'ils confèrent à leur détenteur, avec la même naïveté, le même aveuglement et le même cynisme qui font envisager de recruter des recteurs d'académie non seulement sans le moindre titre universitaire mais également sans la moindre expérience professionnelle dans le domaine de l'éducation ! Comment en est-on arrivé là ? Comment peut-on aussi tranquillement concevoir et présenter au Conseil supérieur de l'éducation, de telles mesures aussi contraires à la nature des choses et qui, à l'instar de ce projet de décret relatif aux modalités de nomination des recteurs, font si peu cas de ce qu'est l'école, de ce qu'est une discipline, de ce qu'est un élève, de ce qu'est un professeur, et même de ce qu'est un recteur, dont la véritable autorité, comme celle du professeur

Ce lieu exclusivement consacré à l'instruction qui méritait jadis le nom d'école est devenu l'improbable antichambre de Pôle Emploi où l'on se borne à renseigner le curriculum des élèves en pseudo-compétences qui camouflent difficilement leur ignorance, et où pour ce faire on accable les professeurs de charges et de missions qui ne sont pas les leurs

qu'il fut jusqu'à présent, ne lui est évidemment pas conférée par sa nomination par le Président de la République ni par sa sélection lors de la réunion d'on ne sait quelle obscure commission, mais repose entièrement sur l'autorité morale et intellectuelle attachée à la possession du plus haut titre universitaire, charge à son détenteur d'en être par la suite à la hauteur afin d'incarner effectivement cette autorité, notion qu'il ne pas

confondre avec celle de pouvoir.

Porter à 40% de l'effectif la dérogation, car c'en est une, permettant à un secrétaire général de ministère, à un directeur d'administration centrale, à un simple énarque, ou encore et pourquoi pas à un chef d'entreprise, de devenir recteur d'académie, revient à rayer d'un trait de plume le seul fondement de l'autorité légitime de celui qui ne pourra plus se considérer ni être considéré comme un « primus inter pares ». Et tout cela dans le but de substituer à ladite autorité une soi-disant compétence managériale qui, à la rigueur, peut être requise lorsqu'il s'agit de fabriquer des pneus ou de diriger une compagnie aérienne, mais qui n'a rien à faire au sein d'une institution vouée à l'instruction et à la transmission, si ce n'est y être source de nuisances, et par conséquent de désordres !

Chaque jour notre syndicat de l'éducation reçoit les témoignages et plaintes de nombreux agents, enseignants aussi bien qu'administratifs, aux prises avec une hiérarchie qui se targue de « manager » et qui, à tous ses échelons, fait les yeux doux à ceux qu'elle désigne par démagogie comme « usagers » (et pourquoi pas clients pendant qu'on y est !) tout en manquant au plus élémentaire respect envers son personnel, qu'elle va parfois jusqu'à traîner dans la boue sur la base de dénonciations anonymes, calomnieuses ou approximatives, dénonciations qu'on n'ose même plus considérer comme des fautes – ce qu'elles sont ! – et qu'on prend rarement la peine de vérifier alors que la charge de la preuve devrait au contraire leur être réclamée, le premier devoir d'une hiérarchie digne de ce nom étant de protéger son personnel contre ce genre de pratiques honteuses.

Monsieur le ministre, vous êtes le gardien de l'école et nous vous interpellons à ce titre : tout professeur

doit pouvoir compter sur le soutien de sa hiérarchie et non s'en méfier comme de son pire ennemi. Nous ne pouvons tolérer qu'un professeur soit mis à la retraite d'office par vos services à la suite d'accusations mensongères portées contre lui par une poignée d'élèves ou de parents ayant le bras long. Nous ne pouvons pas admettre qu'un professeur se voie infliger une sanction d'une sévérité inouïe pour autre chose que des faits d'une extrême gravité, dont la justice devrait alors être également saisie. Faut-il rappeler qu'un certain Alexandre BENALLA, reconnu par sa hiérarchie, ainsi que par le président de la République en personne, coupable d'un comportement « inacceptable », n'a quant à lui dû subir – avant les révélations de la presse – qu'une symbolique suspension de 15 jours, tandis que des professeurs dont nous suivons les dossiers, pour des soi-disant faits qui ne méritent même pas un blâme, se retrouvent mutés ou mis à la retraite d'office par une hiérarchie arrogante et ignorante de son premier devoir, qui est de les protéger ?

Extrême sévérité dans un cas, extrême bienveillance dans l'autre également : ce contraste dans les sanctions infligées à des agents constitue une entorse grave aux valeurs sur lesquelles est fondée la République et, s'agissant des agents de l'éducation nationale, aux valeurs que l'institution est censée transmettre, ce qui exige au moins qu'elle les incarne et se les applique.

Convenez, Monsieur le ministre, que tout professeur doit pouvoir compter sur le soutien de sa hiérarchie si l'on veut qu'il puisse exercer ses fonctions. Convenez alors que les relations hiérarchiques au sein de l'éducation nationale ne sauraient déroger au principe du *primus inter pares* sans être dénaturées. Convenez, en un mot, que l'école n'est pas une entreprise et ne saurait en subir le management sans y perdre son âme et sa substance.

Convenez aussi que l'urgence n'est pas d'affaiblir mais de rétablir la dignité de la fonction professorale, non seulement pour enrayer la crise de recrutement qui frappe la profession, et dont les effets sont à terme catastrophiques, mais parce qu'on ne peut décidément reconstruire l'école qu'en faisant confiance aux professeurs.

C'est pourquoi Action & Démocratie, le syndicat de l'éducation de la CFE-CGC vous demande de retirer de l'ordre du jour ce projet de décret relatif aux modalités de recrutement des recteurs¹, vous demande également de suspendre la mise en œuvre des réformes contestées du collège et du lycée, et vous demande enfin d'engager avec les représentants de toutes les professions de l'éducation une véritable concertation non pour leur présenter des projets déjà arrêtés et

“ Faut-il rappeler qu'un certain Alexandre BENALLA, reconnu par sa hiérarchie, ainsi que par le Président de la République en personne, coupable d'un comportement « inacceptable », n'a quant à lui dû subir – avant les révélations de la presse – qu'une symbolique suspension de 15 jours, tandis que des professeurs dont nous suivons les dossiers, pour des soi-disant faits qui ne méritent même pas un blâme, se retrouvent mutés ou mis à la retraite d'office par une hiérarchie arrogante et ignorante de son premier devoir, qui est de les protéger ? ”

leur laisser négocier des détails, mais pour élaborer ensemble un diagnostic partagé sur les difficultés qu'il faut résoudre et les moyens de les résoudre. Alors, mais alors seulement, on pourra parler à bon droit d'une école de la confiance !

1 - NDLR : Le texte concernant les recteurs, figurant en première position de l'ordre du jour de la séance du Conseil supérieur de l'éducation, a été maintenu. Il a fait l'objet d'un vote « historique », puisque pour la première fois un texte présenté au CSE par l'administration ne recevait aucune voix pour et que des voix contre ainsi que quelques abstentions (des syndicats d'inspecteurs et de personnels de direction de l'UNSA notamment).

Ce qui n'a pas empêché le ministre, par un stupéfiant déni de démocratie, de le présenter quinze jours après un Conseil des ministres, et de nommer grâce à lui encore quinze jours après un nouveau recteur pour l'académie de Versailles n'ayant aucun titre universitaire ni aucune expérience dans le domaine de l'éducation ! Au point où nous en sommes, puisqu'on recrute des recteurs et des professeurs sans titres, on devrait débaptiser l'école et la renommer « Le Bon Coin » : cette dénomination conviendrait en effet mieux à la chose qu'on est en train d'établir...

Ci-après le communiqué de presse diffusé par Action & Démocratie à la suite de cette séance du Conseil supérieur de l'éducation.

**Communiqué de presse
Action & Démocratie-CFE-CGC
du 20 septembre 2018**

Non à la transformation des recteurs en managers !

Le Conseil supérieur de l'éducation, réuni en séance plénière le 20 septembre 2018, oppose un refus catégorique au projet du gouvernement consistant à élargir à 40% de l'effectif des recteurs la dérogation permettant d'être nommé dans ces fonctions sans doctorat.

Le projet de décret soumis au CSE supprime également l'une des conditions pourtant élémentaire de cette dérogation, à savoir une expérience professionnelle significative dans le domaine de l'éducation. Ce décret, que le ministère justifie au nom de la parité, prévoit donc que des recteurs puissent être nommés sans titre ni expérience dès lors qu'une commission *ad hoc* les aura proposés.

C'est évidemment la porte ouverte à la profonde transformation de toute une institution qui accorde jusqu'à présent aux titres, avec raison, une importance capitale. Recruter un recteur sans titre de professeur porte d'abord atteinte au principe qui fait jusqu'à présent de ce dernier un « primus inter pares », et dénature ainsi le fondement de son autorité.

Cette mesure constitue également un pas décisif dans la transformation d'une école qu'il s'agit dorénavant de gérer comme une entreprise : si on admet que des recteurs puissent être recrutés sur la seule base des missions qu'on leur donne, et sans la moindre garantie de leur attachement à l'institution scolaire en tant que telle (dont la détention du plus haut titre universitaire est pour le moins un gage), alors on peut tout aussi bien envisager de recruter des professeurs dépourvus de titres afin d'« enseigner », mais avec quelle garantie si ce n'est celle, subjective et contestable, que fournira

une inspection dont la formation prend à son tour une orientation managériale revendiquée et assumée par le nouveau DGRH ?

Action & Démocratie dénonce cette perversion des fonctions hiérarchiques, qui porte en elle les germes et offre aux gouvernements à venir les moyens d'une transformation en profondeur de l'école dans un sens contraire à ce que réclame la préservation de l'institution. Action & Démocratie rappelle, dans sa déclaration préalable prononcée au nom de la CFE-CGC, que le professeur est avant tout un fonctionnaire, c'est-à-dire un serviteur de l'État, et non le prestataire d'un service, fut-il le « service public d'éducation » comme on le désigne aujourd'hui improprement.

Action & Démocratie rappelle également qu'un professeur doit pouvoir compter sur le soutien de sa hiérarchie, et non s'en méfier comme de son pire ennemi, comme cela arrive de plus en plus en raison de l'idéologie managériale qui s'est emparée de celle-ci et qui la conduit fréquemment à manquer de respect à son personnel tout en faisant les yeux doux aux « usagers ».

Le Conseil supérieur de l'éducation, par un vote historique et sans appel, a rejeté ce projet de décret : aucune voix pour, 49 voix contre et 14 abstentions.

Si le ministère n'en tient pas compte et que le gouvernement prend ce décret dans de telles conditions, nous voudrions qu'il nous donne en même temps sa définition du mot démocratie !



La fin des titres et la fonte du statut : un risque pour tous !

Par Philippe HERR

À la « fin de l'Histoire » (Jérémy RIFKIN) et à la « fin du travail » (Dominique MÉDA), on peut ajouter désormais la « fin du titre » comme preuve traditionnelle d'une autorité intellectuelle.

Que penser qu'on puisse, du fait de la pénurie d'enseignants, par exemple enseigner les mathématiques sans avoir de CAPES (en étant alors embauché comme contractuel) ? Qu'on pourra devenir chef d'établissement en venant d'une entreprise privée ? Qu'on ait peut-être la possibilité d'accéder au poste de recteur sans Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)... ?

Issu du monde de l'entreprise, et lui-même sous contrat, le futur chef d'établissement concerné pourrait bien, avant tout, se transformer en « manager de la performance des personnes ». Rappelons au passage que *« c'est lui sélectionne directement les contractuels en faisant appel à Pôle emploi quand les services du rectorat font face à une pénurie de candidats »*.

<http://www.concours-personnel-direction.fr/2018/02/metier-de-chef-d-etablissement-combattre-les-representations.html>

On voit désormais se dessiner l'objectif gouvernemental visant à remplacer peu à peu les statuts traditionnels, garants de l'autorité d'un service public, par une chaîne de contrats, de la base jusqu'au sommet : des enseignants, possiblement recrutés à Pôle Emploi, jusqu'au Recteur, qui pourrait commencer à perdre déjà un peu de son autorité intellectuelle, pour devenir lui-même, un jour, un contractuel.

Geons qu'il n'y aura plus de position statutaire qu'au sommet de l'État. En dessous, là où il faut dissoudre le trop visible privilège d'un statut appuyé sur un titre universitaire, il n'y aura, à terme, quasiment plus que des contractuels. Nous sommes passés de « Noblesse oblige » (Ancien Régime) à « Service Public oblige », puis enfin à « Flexibilité contractuelle oblige ». Les titres intellectuels ne sont plus l'axe principal d'un profil professionnel et humain et, partant, ne sont plus à l'origine de l'obligation de servir dignement. Les titres étaient une belle contrainte. Il s'agissait de se conduire d'après eux. Se sentir personnellement lié par une prescription morale ou sociale, par une haute idée du service aux autres, voilà qui animait l'esprit de ceux qui avaient eu de la chance (par la naissance) ou des capacités (développées dans les études) que d'autres n'avaient pas. Cet esprit anime



encore nombre d'enseignants et d'administratifs, bien heureusement ! Il n'est pas improbable que, sans cette probité des responsables sur le terrain, le système éducatif s'effondrerait par larges pans sinon d'un coup, comme un château de sable sous les vagues qui l'érodent. Ce n'est pas tant par en haut que tient l'éducation ; c'est par sa base.

A l'ère de l'« l'efficacité » et du « pragmatisme », en temps de « crise » et de « concurrence mondialisée » semblent resurgir des systèmes de contraintes féodaux, mais sans la dimension morale qui leur donnait du sens. La « bonne gouvernance » se préoccupe de « régulation ». Ne voir qu'une seule tête, et que ça tourne ! Si possible automatiquement.

Le contrat, léonin plus que synallagmatique, semble de mise. L'un des partenaires - le puissant - s'adjuge la meilleure part et s'octroie des avantages. Ce type de contrat ne connaît pas la négociation. Où est l'équité ? L'engagement social doit être conçu et vu comme une action collective, sur la base de la considération réciproque. Voulons-nous vraiment que nos enfants soient éduqués et élevés dans une société au garde à vous, où chacun vit dans la peur de la sanction et celle de perdre son emploi ?

Dans le système qui vient, les ordres tombent comme des pierres, traversent tous les étages ; on y évacue le dialogue comme une friction ; du ministère jusqu'au terrain scolaire, il faut s'exécuter. La contractualisation totale du système éducatif, sa privatisation sous emprise publique est un rêve de technocrates néolibéraux.

Les enseignants sont-ils encore vus comme des agents de l'État ? Des agents représentants l'État sur le terrain de l'École de la République ? Avec la contractualisation, ce n'est pas sûr.

Concluons par un extrait du site de la fonction publique [fonction-publique.gouv.fr](https://www.fonction-publique.gouv.fr), qui rappelle la raison d'être du statut de fonctionnaire. Lorsque les lignes qui suivent auront été retirées - et cela arrivera un jour - osez alors poser la question du sens de votre action au service de la collectivité (c'est nous qui soulignons, en gras, dans ce qui suit) : « *Les personnes travaillant au sein des administrations publiques ne relèvent pas du code du travail, contrairement aux salariés du secteur privé, liés par contrat avec leurs employeurs. **Cette situation statutaire des fonctionnaires tient à la nature des fonctions qu'ils exercent.***

*Ces fonctions intéressent l'ensemble des citoyens. Elles doivent s'exercer dans le respect des **principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement des citoyens.** Ainsi, **le statut est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque.***

*Ces principes fondamentaux du statut de fonctionnaire ont été posés et reconnus dès le début du XX^{ème} siècle. **Ils sont fondateurs de la confiance réciproque entre l'administration publique et les citoyens et constituent, à ce titre, l'un des piliers sur lesquels repose toute société démocratique. C'est pourquoi ils doivent demeurer, quelles que soient les évolutions de la société.***

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/pourquoi-statut-ciment-juridique-a-lepreuve-temps>



L'école de la confiance : du slogan à la réalité

Par René CHICHE

**Il y a, qu'on le veuille ou non,
une nature des choses.**

**La loi du 8 juillet 2013, disant de l'école
qu'elle est un « service public » destiné à
« garantir la réussite de tous »,
est aussi vaine que celle qui déciderait
que deux et deux font cinq.**

**Celui sous les auspices duquel se
déroulent les travaux du Conseil
supérieur de l'éducation, Condorcet,
ne l'eût certainement pas approuvée.**

Non, l'instruction n'est pas et ne peut pas être un « service » rendu à des usagers dont la satisfaction ou l'insatisfaction serait, de l'institution, le critère de mesure ! Elle est un devoir ; celui de la société envers ses membres, et celui de l'État envers les citoyens ; l'obligation de procurer à tous, comme le dit précisément Condorcet, « *les moyens d'acquérir les connaissances auxquelles la force de leur intelligence et le temps qu'ils peuvent employer à s'instruire leur permettent d'atteindre* » afin qu'à l'aide de ses propres lumières, nul ne soit dorénavant contraint de dépendre d'un autre pour pouvoir jouir de ses droits. L'instruction est donc au fondement de l'égalité, si bien que tout recul en la matière favorise les inégalités.

Non, l'école n'est pas non plus au service de « la réussite de tous », pour la simple raison que la réussite, n'étant pas

une fin, ne peut être un droit. Elle n'est pas une fin car, une illustre devise nous le rappelle, « *point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer* », et l'on rougirait d'instruire un élève en agitant la promesse d'une réussite comme on dresse un chien à faire le beau par l'appât d'un morceau de sucre ! Réussir n'est pas davantage un droit, sauf à considérer que le travail scolaire, qui en est la seule cause efficiente, ne soit qu'un fastidieux et inutile détour dont de plus courts chemins pourraient nous dispenser, pourvu que nous puissions payer, par exemple, ou que nous nous contentions de réclamer la réussite à coups de pétitions, ce qui est en train d'arriver, et qui devrait inquiéter !

Le Ministre de l'éducation nationale met avec insistance la confiance en exergue de son action. « Bâtir l'école de la confiance » est devenu son slogan. Fort bien. Mais peut-on se fier à une institution qui semble avoir perdu ses propres repères, ou qui de fait n'ose plus les affirmer ni les défendre ? Qui peut encore se fier à une école qui tourne avec obstination le dos aux principes qui la fondent et emploie ses ressources à inverser les places respectives de tous ainsi qu'à détruire, singulièrement chez les professeurs les plus dévoués, la foi en leur mission, réduite à la mise en œuvre mécanique de procédés conçus à leur intention par d'improbables experts autoproclamés et autres tuteurs patentés ? Comment des professeurs, dont la tâche essentielle est de cultiver l'intelligence des élèves qui leur sont confiés, peuvent-ils encore se fier à une institution qui, par ses règlements et ses pratiques,

est parfois la première à la leur contester ou à y faire obstacle ? Comment des professeurs, qu'on prive d'années en années, de réformes en réformes, des moyens naturels d'exercer leur magistère avec autorité et confiance, peuvent-ils à leur tour se fier à une institution qui ne cesse de les accabler d'instructions mal inspirées, et d'entraves toujours plus nombreuses à l'exercice de leur liberté et de leur autorité pédagogique ?

De cette dérive, il serait fastidieux d'énumérer tous les textes et toutes les pratiques qui en fournissent l'éloquente ou insidieuse illustration. Combien de professeurs convoqués pour participer aux jurys du baccalauréat subissent chaque année les pressions de l'inspection pédagogique pour relever leurs notes et assistent, impuissants, à la délivrance en masse de ce qui fut jadis le premier grade de l'enseignement supérieur et qui n'est plus, pour la plus grande partie des lauréats, qu'un brevet d'aptitude à l'éco-citoyenneté et au vivre-ensemble ? Combien d'autres professeurs exerçant les fonctions de membre de jury des concours de recrutement sont sommés de relever leurs notes également, afin de pouvoir recruter des professeurs à 06 sur 20 et non pas à 03/20 ? Que dire de ces conseils de classe qui ne sont que concert de plaintes sur le niveau alarmant des élèves dont les lacunes ne sont plus un obstacle au passage automatique au niveau supérieur bien qu'elles restent, dans la réalité, un obstacle au bénéfice qu'ils pourraient en tirer ? Il n'est pas jusqu'aux instructions, et en particulier les programmes scolaires eux-mêmes, qui tournent le dos au simple bon sens et participent au déni collectif d'un désastre dont on est

Qui peut encore se fier à une école qui tourne avec obstination le dos aux principes qui la fondent et emploie ses ressources à inverser les places respectives de tous ainsi qu'à détruire, singulièrement chez les professeurs les plus dévoués, la foi en leur mission ?

loin d'avoir encore perçu les effets. En effet, sous couvert de décrire des programmes d'enseignement, lesquels devraient tenir en une simple page annonçant par avance ce qui doit être enseigné, comme le mot programme veut dire, se devant de laisser à l'expertise pédagogique et à la compétence disciplinaire du professeur le

soin d'employer les meilleurs moyens pour en instruire ses élèves, on ne compte plus les textes surchargés, comportant parfois plus d'une dizaine de pages qui plus est rédigées dans une langue des plus approximatives, et dont le principal objet est de contraindre le professeur à mettre en œuvre telle pédagogie spécifique, ou le forcer à adopter telles opinions particulières dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles seraient à discuter.

Tout cela est révélateur d'un état de l'institution scolaire dont il n'est pas exagéré de dire qu'il s'est fort éloigné et surtout fortement exonéré des principes clairs et rigoureux qui fondent celle-ci, et dont Condorcet et d'autres nous ont laissés d'excellentes formulations. Il n'est décidément plus acceptable que les principes élémentaires de toute instruction et de toute éducation dignes de ces noms soient systématiquement contredits par des directives tatillonnes, souvent grotesques, et qui transforment insidieusement en obligations de service ce qui détruit l'autorité même des professeurs, laquelle ne repose que sur leur responsabilité intellectuelle, attestée par un haut niveau de formation disciplinaire qu'il faut non seulement préserver, mais surtout respecter et correctement employer. Il est temps de revenir à l'exigence républicaine, simple et ô combien ambitieuse, d'instruire tous les élèves, au lieu de les bercer d'illusion en leur faisant miroiter, tout au long de leur scolarité, la promesse démagogique d'une réussite qui leur serait due. L'augmentation constante du nombre de bacheliers paraît sans doute beaucoup plus flatteuse auprès de l'opinion que celle, hélas non moins constante, du nombre de chômeurs ; elle n'en reste pas moins qu'une apparence. N'importe quel professeur, n'importe quel observateur un tant soit peu honnête, et probablement aussi n'importe quel employeur constate que les élèves qui sortent de l'école aujourd'hui, même quand ils ont « réussi » et qu'ils ont obtenu une qualification sur le papier, ne sont pas hélas aussi instruits que leur diplôme ne le laisse penser ! Aussi, pour gagner la confiance, faut-il





commencer par abandonner la langue de bois et dire les choses clairement ! Va-t-on encore longtemps se féliciter d'introduire bruyamment de la philosophie en maternelle alors qu'on est contraint d'enseigner l'accord du participe passé dans les écoles d'ingénieurs ? Va-t-on encore longtemps reléguer les enseignements disciplinaires, qui sont seuls formateurs, tant l'authentique formation n'a rien à voir avec la simple information, au profit d'heures de rien et de coûteux dispositifs qui ont souvent pour seule vertu de se dire innovants et de faire parler d'eux, ce dont l'institution fait elle-même bien trop grand cas alors que, sur le terrain et dans les faits, nul ne les prend vraiment au sérieux à l'exception de la petite poignée de ceux qui les ont conçus ? Va-t-on encore longtemps distraire les professeurs de leur tâche essentielle, qui est d'instruire, en les accablant, à la faveur des lubies de tel ou tel, de tâches périphériques dont l'efficacité est plus que douteuse ? Enfin, va-t-on encore longtemps accepter de soumettre le contenu des politiques éducatives, ne serait-ce que par la formulation qu'on leur donne, aux opinions confuses de ceux qui parlent d'autant plus facilement de l'école qu'ils ne la font pas, l'ayant quittée eux-mêmes déjà depuis un certain temps ?

Tout professeur qui se respecte est innovant, bien entendu. La pédagogie est l'art de s'adapter, et par conséquent d'inventer, à chaque instant. Mais justement parce qu'il se

“ La confiance se donne, toute, sans preuve et même contre les preuves. C'est un pari. Il faut faire le pari de l'intelligence et remettre l'école sur ses pieds ”

respecte, il conteste que sa vertu lui soit présentée comme un devoir, et le plus souvent comme une caricature. En même temps (sic), tout professeur qui se respecte est forcément conservateur, car transmettre et conserver, c'est l'essence même de l'éducation.

Nous ne nous résignons pas au lent délitement de l'instruction publique, dont tous perçoivent peu ou prou les signes, et dont chacun sait, au fond de lui, que les remèdes ne dépendent ni du secours d'études scientifiques, ni du recours à de supposées nouvelles pratiques (comme si la nature humaine elle-même avait changé sous l'effet des transformations de nos modes de vie !) mais qu'ils reposent d'abord et avant tout sur le simple bon sens et sur la confiance, oui, la confiance comme le répète à l'envi le Ministre, à commencer par celle que l'institution doit naturellement accorder à ses professeurs, qu'elle doit enfin laisser travailler en se bornant à leur assurer des conditions convenables pour ce faire, et qu'il est également temps, à tout point de vue, de mieux traiter !

La confiance se donne, toute, sans preuve et même contre les preuves. C'est un pari. Il faut faire le pari de l'intelligence et remettre l'école sur ses pieds. Il faut dire enfin clairement que la discipline, dans tous les riches sens de ce mot, est l'alpha et l'oméga de l'instruction publique, et que sa préservation, ou son rétablissement, constitue la pierre de touche de toute politique éducative digne de ce nom. Enfin, il est temps que les acteurs de l'éducation se fassent également mutuellement confiance pour que, abandonnant de part et d'autres les postures qui n'engendrent que des absurdités, ils joignent tous leurs efforts afin que l'institution redevienne le cadre indispensable qui soutient le difficile travail des professeurs, et que ceux qui l'administrent notamment soient, avec plus de rigueur et d'humilité, vraiment à leurs côtés, au service de la culture et du développement de toutes les vertus humaines auxquelles les professeurs, quel que soit leur champ d'intervention et la discipline qu'ils enseignent, ont quant à eux voué leur vie.

“ L'augmentation constante du nombre de bacheliers paraît sans doute beaucoup plus flatteuse auprès de l'opinion que celle, hélas non moins constante, du nombre de chômeurs ; elle n'en reste pas moins qu'une apparence ”

RENÉ CHICHE, Professeur de philosophie • Représentant de la CFE-CGC au Conseil Supérieur de l'Éducation • Vice-président de Action & Démocratie





Lettre ouverte au Président de la République sur l'enseignement professionnel

Action & Démocratie interpelle le Président de la République ainsi que le Premier Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale au sujet de la réforme de l'enseignement professionnel.

Nous réclamons le retour à une formation en quatre années, une meilleure articulation entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique (cf. notre proposition sur le baccalauréat) et le rétablissement de conditions de travail et d'étude dignes.

Nous avons adressé aux 54000 PLP un questionnaire, auquel 13000 d'entre eux ont répondu. Nous avons recueilli ces réponses avec rigueur et ce sont elles qui nous ont inspirées cette lettre où, une fois de plus, nous disons les choses de façon claire et sans langue de bois. S'il est des établissements où la violence se développe plus qu'ailleurs et prend des formes extrêmes, c'est bien dans

les lycées professionnels. S'il est un lieu où règne le « pas de vague » et où les professeurs sont sommés de souffrir en silence et de céder le terrain à l'anomie, à l'indiscipline et parfois à la peur, c'est bien le lycée professionnel.

A certains égards, il préfigure ce que deviendra l'école en général si on poursuit dans la voie de réformes insensées qui ont pour effet, sinon pour objet, de vider l'enseignement de toute sa substance, et par là de détruire le fondement même de l'autorité du professeur.

A rebours des mesures qui sont envisagées pour faire croire à l'opinion qu'on va refaire de cette voie une voie d'excellence, nous préconisons des mesures simples, de bon sens et qui témoignent d'une volonté de résoudre concrètement les difficultés réelles auxquelles nos collègues sur le terrain ne peuvent plus faire face.

Il y a urgence !

Monsieur le Président,

Voulez-vous qu'on associe votre nom à la destruction de l'enseignement professionnel ?

Voulez-vous que les lycées professionnels, vidés de tout ce qui peut ressembler à un enseignement digne de ce nom, deviennent un nouveau territoire perdu de notre République ?

Voulez-vous que les professeurs qui y exercent n'aient plus le choix qu'entre le suicide, les congés maladie ou la démission pour échapper à l'enfer que votre réforme leur prépare ?

Nous en avons assez ! Nous ne pouvons plus supporter les effets de ces politiques qui trompent l'opinion au moyen d'une communication habile alors qu'elles jettent dans le désespoir toute une profession qu'on méprise et à laquelle on ne juge même pas utile de demander son avis.

Au nom de tous les professeurs de lycée professionnel, mais aussi de tous les jeunes qui seront victimes de cette énième réforme insensée, nous vous interpellons et vous demandons solennellement de renoncer à un projet destructeur, contraire aux mesures de bon sens que nous étions en droit d'espérer.

Action & Démocratie, le syndicat de l'éducation de la CFE-CGC, n'a nul besoin d'apposer son logo au bas d'une lettre intersyndicale, qui plus est la veille d'élections professionnelles décisives, pour justifier son expertise dans le domaine de l'enseignement professionnel. Conformément aux exigences portées par notre dénomination, nous avons consulté récemment l'ensemble de la profession, soit 54000 PLP, dont près de 13000 ont pris la peine de répondre à notre enquête en nous délivrant un message très clair.

Les PLP considèrent que les conditions d'exercice de leur métier d'enseignant se sont très fortement dégradées et font l'objet d'un silence scandaleux, quand il ne s'agit pas d'un déni, de la part des autorités. Le temps dévolu à l'enseignement lui-même est de plus en plus réduit, au profit de tâches administratives, d'un contrôle en cours de formation et d'évaluations de seconde aussi chronophages que dévalués ! La violence au sein de ces établissements ne cesse de s'aggraver sans que les personnels qui y sont quotidiennement exposés ne se sentent soutenus par une hiérarchie qui les abandonne et entretient l'omerta. Les PLP sont enfin unanimes à considérer que le raccourcissement de la durée des études en CAP aussi bien qu'en BAC PRO fut une absurdité sur laquelle il fallait revenir, comme il faut revenir sur les modalités de recrutement des élèves si

Voulez-vous que les professeurs qui y exercent n'aient plus le choix qu'entre le suicide, les congés maladie ou la démission pour échapper à l'enfer que votre réforme leur prépare ?

l'on veut rétablir l'attractivité de cette voie indispensable, chose que proclament tous les gouvernements tout en prenant des mesures qui produisent systématiquement le contraire et finissent par mettre l'ensemble de la voie professionnelle dans une impasse.

Monsieur le Président, nous tenons à votre disposition, à celle du Premier Ministre ainsi que du Ministre de l'Éducation Nationale, les résultats de cette enquête dont les propositions que vous nous présentez prennent exactement le contrepied !

Alors qu'il fallait donner plus de lisibilité à la formation en l'articulant d'emblée aux métiers choisis, vous proposez de les regrouper en familles de métiers, ce qui conduit à imposer aux élèves une indétermination qui va à l'encontre de leur motivation, eux qui se sont tournés vers cette voie justement pour apprendre le métier qui les attirait.

Alors qu'il fallait conforter l'enseignement général auquel ces élèves ont droit et par lequel ils peuvent envisager une poursuite d'études, vous en diminuez l'horaire dans de telles proportions qu'il devient anecdotique et insignifiant, pour ne pas dire décoratif !

Alors qu'il fallait rétablir un horaire décent pour les enseignements proprement dit, parce qu'ils sont au cœur de toute formation scolaire digne de ce nom, vous inventez des heures de rien dont l'utilité est inversement proportionnelle à la prétention véhiculée par leur grotesque dénomination d'heures de « co-intervention » !

Alors qu'il fallait renforcer l'enseignement professionnel ainsi que l'horaire des arts appliqués, vous les diluez dans la réalisation d'un improbable « chef d'œuvre » qui, transposant les modalités de la formation en apprentissage à l'enseignement professionnel, en nie la nature, la progressivité et les exigences particulières, tant il est évident que la réalisation d'une pièce ne saurait se passer de l'acquisition des bases elles-mêmes à laquelle justement l'enseignement est consacré !

Monsieur le Président, votre réforme de la voie professionnelle ne règle aucune des difficultés que les professeurs de terrain sont les mieux placés pour

connaître, et ne fera que les aggraver. Pire : vous osez la présenter devant l'opinion publique comme une réforme destinée à revaloriser cette voie en la payant de mots, mais vous renoncez à apporter des réponses aux seules revendications sensées des personnels afin de la sauver.

Ces revendications ne seront satisfaites que par deux séries de mesures :

- 1/ Porter la durée des études en lycée professionnel de trois à quatre ans (et porter à trois ans celle du CAP) afin de rétablir les conditions d'une formation digne de ce nom et qui ne sacrifie ni l'excellence professionnelle dont la société et les entreprises ont besoin, ni la formation générale que la République doit à tous ses citoyens. Aligner la durée de la formation dans la voie professionnelle sur celle de la voie générale et technologique est une hérésie à laquelle il est urgent de mettre fin.
- 2/ Rendre aux professeurs des lycées professionnels la main sur le recrutement et ne pas se servir du lycée professionnel comme antichambre de Pôle Emploi, de la prison ou de l'hôpital psychiatrique ! Il faut rompre avec l'omerta en ce domaine et mettre fin aux quotas de jeunes désœuvrés, sans la moindre motivation, souvent issus d'un même quartier, qu'on impose à nos lycées professionnels et qui les transforment en annexe de la cage d'escalier ou de la cour d'immeuble où ils font régner l'insécurité ! Oui Monsieur le Président, il n'y a pas que les policiers ou les pompiers qui ont peur de pénétrer dans certains endroits, il y a aussi

Le temps dévolu à l'enseignement lui-même est de plus en plus réduit, au profit de tâches administratives, d'un contrôle en cours de formation et d'évaluations de seconde aussi chronophages que dévalués !

La violence au sein de ces établissements ne cesse de s'aggraver sans que les personnels qui y sont quotidiennement exposés ne se sentent soutenus par une hiérarchie qui les abandonne et entretient l'omerta

Il n'y a pas que les policiers ou les pompiers qui ont peur de pénétrer dans certains endroits, il y a aussi des professeurs !

Et lorsque des professeurs vont travailler en craignant pour leur propre sécurité, on peut difficilement continuer à utiliser le mot « lycée » pour désigner leur lieu de travail, ni le mot « enseigner » pour décrire leur métier !

des professeurs ! Et lorsque des professeurs vont travailler en craignant pour leur propre sécurité, on peut difficilement continuer à utiliser le mot « lycée » pour désigner leur lieu de travail, ni le mot « enseigner » pour décrire leur métier !

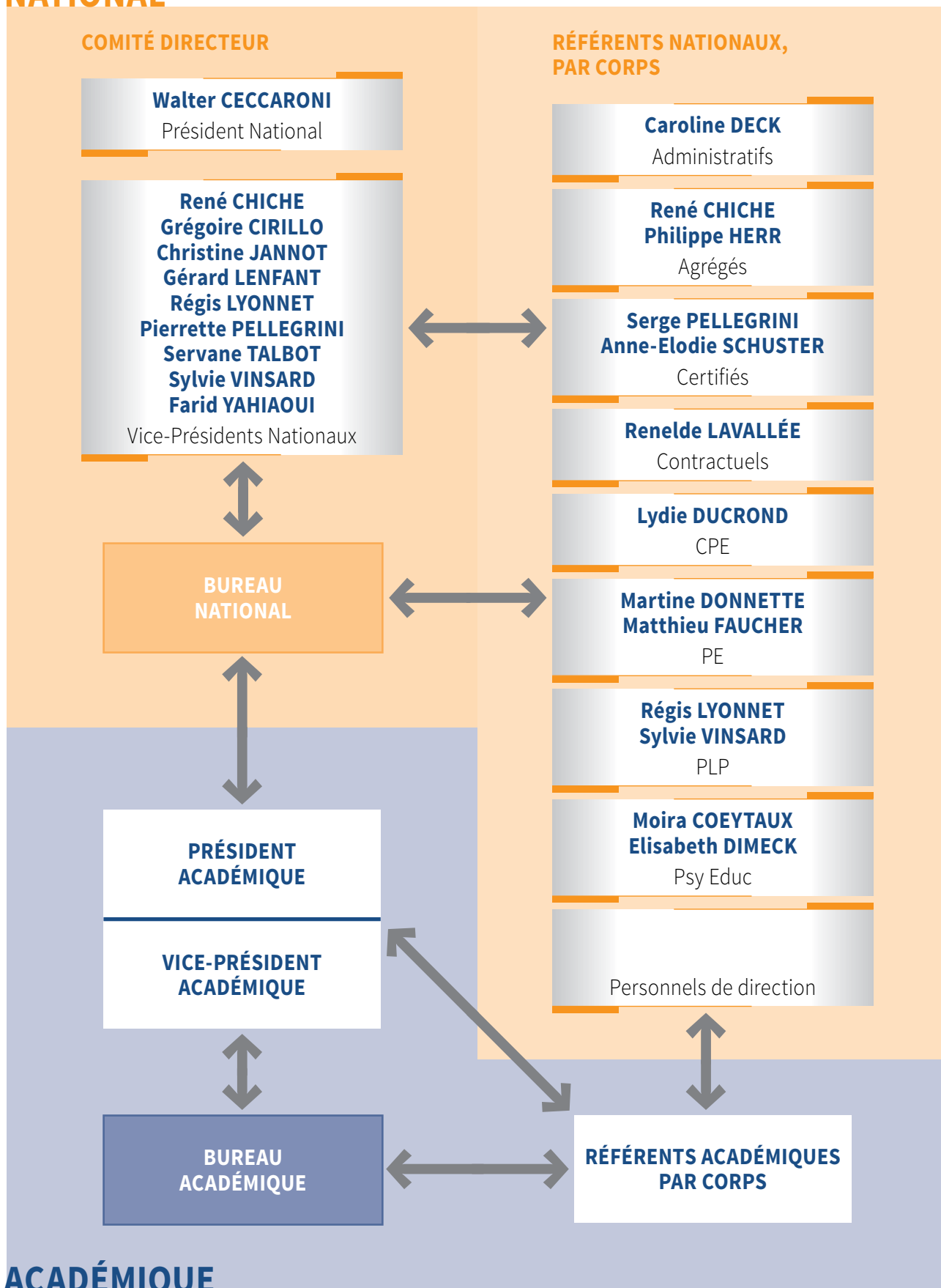
Vous le voyez Monsieur le Président, nous ne pratiquons pas la langue de bois et nous ne sommes pas non plus totalement résignés. Action & Démocratie, le syndicat de l'éducation de la CFE-CGC, ne votera pas en faveur d'une réforme qui, en l'état, affaiblit l'enseignement et détériore le lycée professionnel tout en continuant à ignorer les difficultés dont il est le théâtre. Nous le dirons en ces termes lors de la prochaine séance du Conseil supérieur de l'éducation consacrée à l'examen de ces textes, le 10 octobre. Et si une fois de plus vous passez outre, comme vous l'avez fait avec la réforme du baccalauréat général, c'est vous et vous seul qui devrez assumer la lourde responsabilité de la destruction d'un outil si indispensable à toute une partie de la jeunesse qui, faute qu'on lui ait permis d'obtenir une qualification véritable, risque d'être vouée aux « petits boulots », à l'assistanat, au désœuvrement et, pour finir, à la violence !

Par ce témoignage, nous vous alertons autant que nous vous exprimons notre colère mais nous voulons aussi vous assurer, si l'on se décide enfin à nous écouter, de notre capacité à faire des propositions et à nous retrousser les manches, à condition que les pouvoirs publics, enfin conscients des enjeux et des besoins, acceptent de remettre la politique éducative de la nation sur la voie du bon sens.

C'est avec cet espoir que nous vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération et de notre indéfectible attachement à l'école républicaine.

Action & Démocratie : l'organisation nationale

NATIONAL



Action & Démocratie : l'organigramme dans le détail

Secrétariat National

PRÉSIDENT NATIONAL

CECCARONI Walter Membre du bureau fédéral des fonctions publiques CFE/CGC

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX

CHICHE René Référent National du corps des Agrégés – Siègle au Conseil supérieur de l'Éducation – Porte-parole
CIRILLO Grégoire Vice-Président de l'Académie de Nice – Comité d'éthique A&D
JANNOT Christine Présidente de l'Académie de la Réunion
LENFANT Gérard Président de l'Académie de Montpellier – Siègle au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, Conseil de recours disciplinaire
LYONNET Régis Référent National du corps des PLP – Président de l'Académie d'Amiens – Comité d'éthique A&D
PELLEGRINI Pierrette Présidente de l'Académie de Nice
TALBOT Servane Présidente de l'Académie de Rennes
VINSARD Sylvie Référente Nationale du corps des PLP – Présidente de l'Académie de Lille – en charge des mutations inter académiques
YAHIAOUI Farid Trésorier National – en charge des mutations inter académiques

Bureau National

Composé d'une part, du Secrétariat National (Président + 9 vice-Présidents), et des 26 membres ci-dessous :

CABROLIER Julien	Président de l'Académie de Toulouse	LANOY Stéphane	Président de l'Académie de Limoges
CHARASSE Romuald	Président de l'Académie de la Guyane	LAVALLEE Renelde	Référent National du corps des Contractuels
COCHIN David	Référent de l'académie d'Orléans-Tours	MINCHELLA Pasquale	Responsable du site et Tic Nationaux A&D – siégeant au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, Formation professionnelle
COEYTAUX Moira	Référente Nationale du corps des Psychologues Scolaires	MULLER Anne-Catherine	Présidente de l'Académie de Besançon, référente Académie de Dijon
DECK Caroline	Référente Nationale du corps des Administratifs	PAILLARD Michel	Président de Commission au CIAS – Comité Interministériel consultatif d'Action Sociale – Référent Académies de Créteil et Paris
DIMECK Elisabeth	Référente Nationale du corps des Psychologues Scolaires	PELLEGRINI Serge	Référent National du corps des Certifiés
DONNETTE Martine	Référente Nationale du corps des PE	RAGNI David	Président de l'Académie de Strasbourg
DOS SANTOS Dominique	Président de l'Académie de Versailles	SANROMA Bernard	Président de l'Académie de Bordeaux
DUCROND Lydie	Référente Nationale du corps des CPE	SCHUSTER Anne-Elodie	Référente Nationale du corps des Certifiés
EDERY Michèle	Présidente de l'Académie de Lyon, référente Académie de Grenoble	SELLIER Pascal	Vice-Président de l'Académie d'Amiens
FAUCHER Matthieu	Référent National du corps des PE	SOUNFOUNTERA Amadou	Président de l'Académie de Mayotte
FEHOKO Nicole	Vice-Présidente de l'Académie de la Réunion		
HERR Philippe	Référent National du corps des Agrégés		
IFFLY Virginie	Présidente de l'Académie de Nancy-Metz		
JEANDEL Marc	Président de l'Académie de Nouvelle-Calédonie		

Attachée à la Présidence du secrétariat National

BERNASCONI Anne Académie de Grenoble

Responsables des mutations inter-académiques par groupes d'académies

Responsables nationaux	Farid YAHIAOUI - 06 17 71 65 62 faridwill@hotmail.com	Sylvie VINSARD - 06 48 48 65 60 sylvie.vinsard@gmail.com
AMIENS / ROUEN	Régis LYONNET - 03 22 48 88 60 A&D.amiens@gmail.com	
BESANÇON / DIJON	Anne-Catherine MULLER - 06 89 15 38 83 amuller.ad.besancon@gmail.com	
BORDEAUX	Bernard SANROMA - 06 16 17 45 85 bernardsanroma@yahoo.fr	
GUYANE	Romuald CHARASSE - 07 69 72 05 73 rcharasseadguyane@yahoo.com	
LA RÉUNION	Christine JANNOT - 262 692 76 71 30 adreunion@actionetdemocratie.fr	Nicole FEHOKO - 262 693 10 28 81 adreunion@actionetdemocratie.fr
LILLE / REIMS	Sylvie VINSARD - 06 48 48 65 60 sylvie.vinsard@gmail.com	
LYON	Michèle EDERY - 06 70 80 65 11 michele.edery@ac-lyon.fr	
MAYOTTE	Amadou SOUNFOUNTERA - 06 39 40 65 35 admayotte@actionetdemocratie.com	
MONTPELLIER CLERMONT-FERRAND	Gérard LENFANT - 06 59 58 44 00 admontpellier@yahoo.fr	
NANCY-METZ	Virginie IFFLY - 06 85 27 42 91 virgiffly@hotmail.fr	
NICE / AIX - MARSEILLE CORSE / GRENOBLE	Pierrette PELLEGRINI - 06 74 53 44 70 pierrette.pellegrini@orange.fr	Grégoire CIRILLO - 06 88 47 94 23 gregoirenice@aol.fr
PARIS / CRÉTEIL ORLÉANS - TOURS	Michel PAILLARD - 06 07 06 16 29 michel.paillard@laposte.net	
POITIERS / NANTES	Farid YAHIAOUI - 06 17 71 65 62 faridwill@hotmail.com	
RENNES / CAEN	Servane TALBOT - 06 09 44 12 63 sj.talbot@free.fr	
VERSAILLES	Dominique DOS SANTOS - 06 17 55 80 10 ad.dossantosdoom@gmail.com	
STRASBOURG	David RAGNI - 06 74 10 64 13 ad.david.ragni@gmail.com	
LIMOGES	Stéphane LANOY - 06 72 16 94 33 stephane.lanoy@orange.fr	
TOULOUSE	Julien CABROLIER - 06 86 95 32 62 jcabrolier@gmail.com	
HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE ÉTRANGER / AMBASSADES	Frédéric MAZIERE - 06 58 93 93 73 fmcolecua@hotmail.fr	







La question de l'orientation : assez de démagogie !

Contrairement à la plupart des organisations syndicales adoptant sur cette question une posture démagogique aussi contraire au bon sens éducatif qu'aux volontés des collègues telles qu'elles s'expriment au sein des conseils de classe, Action & Démocratie a voté en faveur de la loi ORE, que nous avons aussi contribué à améliorer par un amendement retenu par l'administration (l'article 1^{er} du projet de loi ne disant plus « Dans l'objectif de faire réussir tous les étudiants » mais « Afin de favoriser la réussite... » car la réussite ne saurait être une fin, et encore moins une promesse garantie par la loi !).

Le dispositif Parcoursup peut certainement être encore amélioré, mais ceux qui le contestent en son principe, agitant l'épouvantail de « la sélection » pour interdire tout débat sur le fond, et finalement tout progrès, sont irresponsables.

Nous refusons d'ajouter notre voix à un tel concert de revendications insensées, pour les raisons qui sont développées ci-dessous.

En revanche, nous réclamons que la mission de professeur principal entraîne, pour les collègues qui l'acceptent, une décharge de service.

Depuis que le Premier Ministre a présenté son plan en faveur des étudiants, certains déploient de vains efforts pour soutenir, contre l'évidence, qu'il s'agit de rendre l'accès aux premiers cycles universitaires plus sélectif. Agiter le mot sélection comme un épouvantail pour faire naître la peur est ridicule. S'il suffisait de désirer le succès pour l'obtenir, tout le monde serait médecin, avocat ou préparateur sportif sans rien faire ! La sélection scolaire n'a rien d'une révoltante discrimination au faciès ou au portefeuille ; elle est inhérente aux études, aux efforts qu'elles exigent et aux aptitudes qu'elles supposent. Prétendre qu'un bachelier issu de n'importe quelle filière doit pouvoir suivre le cursus universitaire qui lui plaît sans qu'on vérifie son aptitude à y réussir, au motif que le baccalauréat lui en donne le droit, est pure démagogie indigne d'un éducateur responsable – pas davantage qu'il n'est responsable d'appeler des lycéens à manifester, surtout pour de si mauvaises raisons !

Il fallait d'abord mettre fin au scandale du tirage au sort. C'est chose faite et l'on ne peut que s'en féliciter. Il fallait améliorer la condition matérielle des étudiants : les mesures significatives prises en ce sens et qu'on pourra toujours juger insuffisantes méritent cependant d'être saluées. Il fallait enfin mieux prévenir l'échec des étudiants

“Prétendre qu'un bachelier issu de n'importe quelle filière doit pouvoir suivre le cursus universitaire qui lui plaît sans qu'on vérifie son aptitude à y réussir [...] est pure démagogie”

en première année. Jusqu'à présent, les professeurs des classes terminales donnaient des avis motivés sur les capacités de leurs élèves, qu'ils connaissent mieux que quiconque, à accéder aux filières sélectives, le dernier mot revenant en ce cas à l'établissement sollicité par le candidat. Or, seuls les vœux dans ces filières faisaient l'objet d'une telle attention : on négligeait les autres soit en s'abstenant, soit on donnait un avis favorable par principe au motif que, n'étant pas sélectif, l'accès à ces filières était garanti. Le projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants comble cette lacune en invitant les professeurs du lycée aussi bien que ceux de l'établissement universitaire d'accueil à vérifier le projet du futur étudiant et à veiller à la cohérence entre les capacités, acquises aussi bien que requises, et les choix de ce dernier. Cette cohérence est évidemment indispensable. On devrait même y veiller bien en amont de la terminale et, plutôt que s'accrocher aux billevesées d'un « socle commun de connaissances et de compétences » qui est la cause, autant et qui camoufle une baisse réelle des exigences et du niveau, travailler à une articulation plus intelligente entre formation disciplinaire commune et spécialisation progressive qui, quelle que soit la voie, ne devra jamais sacrifier l'exigence de tenir en chacun l'esprit comme un génie universel, toujours le même en dépit de la diversité des matières auxquelles il s'applique.

On ne saurait se contenter pour autant, ni même se féliciter, de parvenir à adapter le premier cycle de l'enseignement supérieur à une situation subie, résultat de plusieurs décennies d'errements dans l'organisation, ou plutôt la désorganisation, de l'enseignement. Se donner pour objectif de réduire l'échec est fort louable, mais tant que les causes de l'échec ne seront pas complètement identifiées, tant qu'elles resteront dissimulées au point d'être soustraites au regard même de ceux qui en sont les victimes, cet objectif aura tout d'un vœu pieux.

Quand admettra-t-on que l'on s'est fourvoyé ? Les chiffres sont bien connus, la réalité qu'ils décrivent si mal l'est davantage de ceux qui quotidiennement y font face avec des moyens qu'on leur octroie de plus en plus chichement. Quand va-t-on se rendre à l'évidence que le taux d'échec de 60% dans le supérieur est en grande partie le corrélat

d'un taux de réussite au baccalauréat si faramineux que nul n'ose plus s'en réjouir ? Faut-il adapter le premier cycle du supérieur à ceux que l'on traite et décrit comme un nouveau public au lieu de s'interroger sur l'état dans lequel on les a mis ? Hormis ceux dont l'humeur bouillonne fait acclamer n'importe quelle suggestion pourvu qu'elle se donne un air de nouveauté, nul n'est dupe de cette politique de l'autruche qui consiste à reporter en permanence sur les cycles suivants le traitement des difficultés qu'on a forcément laissées s'accumuler au cours des précédents, comme si, par des « dispositifs d'accompagnement » et autres « parcours personnalisés » qui ne sont que de remédiation, auxquels il est donc évident qu'en principe on ne devrait pas avoir recours, on pouvait compenser les défaillances d'un système qui, à force de promettre à tous la réussite, est devenu lui-même la principale cause de l'échec !

Il fut un temps où l'on sortait de l'école primaire en sachant parfaitement écrire ; aujourd'hui, on peut entrer à l'université en ne le sachant toujours pas ! Le dire et le déplorer n'est pas faire preuve d'on ne sait quel « déclinisme » mais rappeler une vérité qui dérange à ceux que l'illusion reconforte. Quand on a supprimé tout redoublement, quand on a entassé dans des classes bondées des élèves dont on connaissait pourtant les difficultés, quand on a accepté dans le niveau supérieur ceux dont les difficultés ne pouvaient y devenir que des lacunes, quand on a pour ce faire abaissé un peu partout les exigences en les baptisant « compétences » et, pathétique cerise sur un si indigeste gâteau, quand on va jusqu'à tenir la notation elle-même pour un archaïsme au service d'une sélection honnie, on a réellement créé une génération de bacheliers malgré eux qui méritaient bien mieux que la couveuse où on les a tenu enfermés et où finalement, on se propose de les maintenir encore un peu.

Améliorer l'orientation est indissociable de la restauration d'un enseignement de qualité, dont on ne pourra faire indéfiniment l'économie. A cet égard, on ne voit guère ce que la création d'un second professeur principal en terminale apporte réellement à des élèves dont il faudrait plutôt s'assurer, bien en amont, qu'ils ont été convenablement instruits pendant leur scolarité, et

“Se donner pour objectif de réduire l'échec est fort louable, mais tant que les causes de l'échec ne seront pas complètement identifiées [...] [cela] aura tout d'un vœu pieux”

non pas seulement occupés par un tas d'activités dont l'institution est si prodigue pendant que les horaires des disciplines formatrices ne cessent de diminuer. Soyons sérieux : nos étudiants rencontreraient-ils de telles difficultés dans le premier cycle du supérieur s'ils possédaient vraiment les connaissances qu'ils sont supposés avoir et dont le diplôme fait foi ?

Avant de « muscler » le baccalauréat, qu'on rétablisse un enseignement digne de ce nom et que cesse enfin cette surenchère démagogique qui contraint des élèves qui n'ont parfois pas de goût pour les études à poursuivre celles-ci coûte que coûte dès qu'ils ont mis un pied au lycée sans leur offrir d'alternative suffisamment attractive ; qui tient l'enseignement professionnel pour une voie de

“ Il fut un temps où l'on sortait de l'école primaire en sachant parfaitement écrire ; aujourd'hui, on peut entrer à l'université en ne le sachant toujours pas ! ”

second ordre contre tout bon sens ; et qui transforme l'école en « lieu de vie » au sein duquel la transmission du savoir n'est plus qu'une « activité » parmi d'autres !

Le saviez-vous ?

CAPITAL DÉCÈS VERSÉ POUR LE DÉCÈS D'UN FONCTIONNAIRE Il y a eu un avant et un après 6 novembre 2015

Les ayants droit du fonctionnaire décédé en activité ont droit, sous conditions, à une prestation appelée capital décès.

Un capital décès, à quelles conditions ?

Le fonctionnaire devait être dans l'une des situations suivantes au moment de son décès :

- En activité
- En détachement
- En disponibilité pour raison de santé
- Sous les drapeaux

À qui revient le capital décès ?

Le capital décès est versé aux personnes suivantes :

- Pour 1/3 au conjoint (marié et non séparé ou pacsé depuis 2 ans)
- Pour 2/3 aux enfants du fonctionnaire, avec partage entre les enfants, si nécessaire

Pour avoir droit au capital décès, les enfants doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de moins de 21 ans au jour du décès ou, à défaut, être reconnu infirme
- Ne pas être imposable à l'impôt sur le revenu

Les enfants reçoivent l'intégralité du capital décès en l'absence de conjoint, et réciproquement.

En l'absence de conjoint et de descendants, le capital est versé aux ascendants à la charge du fonctionnaire au moment de son décès.

Quel est le montant du capital décès ?

Décès du fonctionnaire avant l'âge minimum de départ à la retraite

Décès à partir depuis le 1^{er} avril 2018 : le capital décès est passé de 13 600 € à 13 800 € à cette date.

Toutefois, le capital décès est égal à 12 fois le montant du dernier traitement indiciaire brut mensuel du fonctionnaire décédé dans les situations suivantes :

- Décès suite à un accident de service ou d'une maladie professionnelle,
- Décès suite à un attentat ou d'une lutte dans l'exercice de ses fonctions,
- Décès suite à un acte de dévouement dans un intérêt public ou pour sauver la vie d'une ou plusieurs personnes.

Dans ces situations, le capital décès est versé 3 années de suite : le 1^{er} versement, au décès du fonctionnaire, et les deux autres, au jour anniversaire du décès.

Chaque enfant bénéficiaire du capital décès reçoit une somme complémentaire de 833,36 €.

Décès du fonctionnaire après l'âge minimum de départ à la retraite

Le capital décès est égal à 3 450 € depuis le 1^{er} avril 2018. Aucune majoration n'est prévue pour les enfants.

Ces prestations ont été considérablement réduites, de plus de 50% à partir du 6 novembre 2015 sans émotion particulière des acteurs sociaux !

NB : Les demandes de capital décès sont jointes aux dossiers de demandes de pension de réversion et seront instruites par le bureau de gestion de personnel du fonctionnaire décédé.



A tous ceux
dont le travail
quotidien maintient
l'école debout,
contre les efforts
de ceux qui veulent
la mettre à genoux,
Action & Démocratie
offre l'alternative
d'un syndicat différent,
pour faire
renaître l'espoir.